



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 10 janvier 2018**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1170793002

Accorder un contrat à Stéricycle ULC pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 36 mois - Montant total de 131 579,27 \$, taxes incluses (contrat 127 746,87 \$ plus des contingences de 3 832,40 \$) - Appel d'offres public 17-16384 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206012

Accorder un contrat à West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition de cinq ordinateurs de table et dix moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859018

Accorder un contrat à Coencorp consultant corporation pour le service d'entretien du système de gestion automatisé de carburant et le renouvellement des licences pour la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021- Somme maximale de 133 030,68 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1170184003

Conclure deux ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau avec la firme Nouvelle technologie (Tekno) inc. - Appel d'offres 17-16458 (4 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente : 870 418,24 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859016

Accorder un contrat à Stageline Scènes Mobiles inc., pour la fourniture de cinq scènes mobiles avec équipements et accessoires - Somme maximale de 975 567,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16163 (1 soumissionnaire)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922022

Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 831,22 \$, taxes incluses, pour des services de maintenance de véhicules légers et d'achat de pièces automobiles dans le cadre du contrat accordé à Pneus SP inc. (CE16 0293), majorant ainsi le montant total du contrat de 293 365,04 \$ à 444 196,26 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438011

Accorder un contrat de douze mois à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable - Somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16529 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438012

Accorder un contrat à Univar Canada ltée, pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium liquide (50 %) en contenants de 1000 litres - Somme maximale de 136 852,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16539 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526040

Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné d'un groupe motopompe (5100 HP) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte- Somme maximale de 233 005,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16495 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1176135008

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés à l'usage des employés de la Ville de Montréal (CG16 0454) (Montant estimé pour la période de prolongation : 137 439,51 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526041

Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 441 389,03 \$ (contrat: 401 262,75 \$ et contingences: 40 126,28 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 17-16504 (1 soumissionnaire conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures - 1177231076

Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc., pour la reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits de la ville de Montréal (Arrondissements : LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-trembles, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Le Sud-Ouest, Verdun, Plateau Mont-Royal) - Dépense totale de 556 024,91 \$ (contrat: 529 824,91 \$ + incidences: 26 200 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 337404 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231083

Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018) - Dépense totale de 4 352 095,96 \$ (contrat: 4 110 095,96 \$ + incidences: 242 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 405512 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231085

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018) - Dépense totale de 5 433 660,14 \$ (contrat: 5 138 660,14 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 405519 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231084

Accorder un contrat à la compagnie Les pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Anjou (PCPR 2018) - Dépense totale de 6 206 975,90 \$ (contrat: 5 919 975,90 \$ + incidences: 287 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 405523 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231088

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Langelier, de la rue Beaubien à la rue Bélanger dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 434 374,82 \$ (contrat: 2 264 374,82 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 309102 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231087

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy, dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 9 965 895,45 \$ (contrat: 9 169 767,68 \$ et incidences: 963 900,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 283902 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.020 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526039

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal- Somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IP17043-161723-C (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1176192006

Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$ pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.022 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160731001

Accorder un contrat à Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 24 mois, pour effectuer l'installation de caméras de comptages dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation - Somme maximale de 100 028,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16372 (2 soumissionnaires)

20.023 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1170731001

Accorder un contrat de services professionnels à Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 24 mois, pour effectuer des relevés de circulation par traitement de l'image dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation - Somme maximale de 647 934,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16374 (3 soumissionnaires) / Autoriser une appropriation de 183 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financier le plan de collecte des données de circulation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

20.024 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1176086006

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares - Appels d'offres public 17-16302 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 886 917,91 \$, taxes incluses) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.025 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177091006

Accorder deux contrats de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à SNC-Lavalin inc. (636 458,48 \$, taxes incluses) et Les services exp. inc. (489 649,78 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2018, 2019 et 2020 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-11) - Appel d'offres public 17-16392 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.026 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1173815005

Accorder un contrat de services professionnels à ÇA ALORS! PRODUCTIONS pour la direction artistique de la programmation estivale 2018 du Jardin botanique intitulée «Les arts s'invitent au Jardin» - Somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.027 Entente

CM Direction générale , Bureau des relations internationales - 1174834001

Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités eu égard à la mise en oeuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC)

20.028 Entente

CM Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1175243002

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal par laquelle la Ville de Hampstead acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, pour son Service des travaux publics / Autoriser la dépense de 97 032,16 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Hampstead

20.029 Entente

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177091005

Autoriser une dépense maximale de 106 662,31 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres

20.030 Entente

CG Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1170029007

Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.031 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171195003

Approuver une promesse d'échange de terrains par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 m², situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limité cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.032 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166337003

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain formé du lot 4 427 860, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain formé du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.033 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1164962009

Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Chambre immobilière du Grand Montréal, créée en faveur d'une propriété de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour piste cyclable grevant une partie des lots 4 929 325 et 4 929 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au sud du fleuve Saint-Laurent et au nord de l'immeuble du 600, chemin du Golf, dans l'arrondissement de Verdun pour une somme de 5 650 \$, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.034 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.035 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1170879003

Accorder un soutien financier totalisant 29 665 \$ à 3 organismes de loisir pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Collaboration Loisir et Culture de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

20.036 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1171508003

Approuver un protocole de soutien technique, dont la valeur est estimée à 300 000 \$, et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival Montréal en Lumière du 22 février au 4 mars 2018

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique, Direction Investissement et développement - 1174503001

Accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail à la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1170191006

Accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.039 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1170881004

Accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1174642002

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin, entre la rue Forsyth et Sherbrooke Est (lot 5 102 695) à Pointe-aux-Trembles

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1170160001

Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent, d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien)

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843009

Ratifier la dépense de 1 070,09 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 29 et 30 novembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843010

Ratifier la dépense de 197,17 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 4 et 5 décembre 2017, à Chicago (États-Unis) dans le cadre de la conférence annuelle C40 (Cities for Climate)

30.005 Administration - Nomination de membres

CE Service de la concertation des arrondissements - 1170005001

Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176811014

Approuver la nomination de madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Administration - Nomination de membres

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176751002

Approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.008 Administration - Nomination de membres

CG Anjou , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe - 1177169005

Approuver la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.009 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Interculturel - 1176467002

Approuver la nomination de cinq membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de janvier 2018 à janvier 2021, soit Mme Wafa Al Hamed, M. Stendolph Ismael, M. Rafael Benitez, Mme Marie-Christine Jeanty et Mme Cécile Deschamps - Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat la nomination de deux membres soit Mme Fanny Guérin et Mme Angela Sierra jusqu'au 23 mars 2021 - Désigner M. Moussa Sène à la présidence et Mme Sabine Monpierre à la première vice-présidence jusqu'au terme de leurs mandats respectifs

30.010 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1177670003

Nommer Mme Kathryn Verville-Provencher à titre de présidente et nommer M. Rami Habib à titre de vice-président pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'en décembre 2018. Nommer M. Simon Cousineau à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en janvier 2021

30.011 Administration - Nomination de membres

CG Service de la culture - 1177726002

Approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, Marie-Christine Lê-Huu et Sylvie François à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

30.012 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises - 1177721001

Approuver les nominations de Mmes Nelly Esméralda Zarfi et Marie-Ève Maillé comme membres du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2021 - Approuver la nomination de Mme Michèle Chappaz comme membre du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat se terminant en septembre 2019 - Approuver les nominations de Mmes Josiane Maheu et Ghislaine Sathoud comme membres du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en janvier 2021 - Désigner Mme Josiane Maheu comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans se terminant en janvier 2020

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.002 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1170870001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

Compétence d'agglomération : Acte mixte

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176347030

Déposer le rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

60.002 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526036

Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill - Rapport final

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.003 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174396018

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er novembre 2017 au 30 novembre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	24

CE : 10.002
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170793002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stéricycle ULC pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 36 mois pour une somme de 127 746,87\$ taxes incluses, plus des contingences de 3 832,40\$ taxes incluses pour un montant total de 131 579,27\$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16384. 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaires conforme, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents des appels d'offres publics 17-16384 et aux tableaux de prix reçus incluant les contingences de 3% :

Firme	Contrat	Montant
Stéricycle ULC	Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 36 mois	131 579,27\$ taxes incluses

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-15 08:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170793002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stéricycle ULC pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les cours de voirie municipale incluant le traitement pour une période de 36 mois pour une somme de 127 746,87\$ taxes incluses, plus des contingences de 3 832,40\$ taxes incluses pour un montant total de 131 579,27\$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16384. 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E-20.001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Direction de la gestion des matières résiduelles et infrastructures du Service de l'environnement.

L'agglomération de Montréal met à la disposition de ses citoyens deux types de collecte pour se départir de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) : les collectes itinérantes sur des sites aménagés temporairement dans les villes liées et les arrondissements éloignés d'un écocentre et un service de collecte sur une base régulière dans tous les écocentres. La collecte des RDD dans les cours de voirie municipale est une mesure d'aide aux villes liées et aux arrondissements qui ont à gérer les dépôts sauvages de RDD.

La récupération des RDD permet de les soustraire de l'élimination et d'en disposer en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Q-2). De plus, elle s'inscrit dans les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Le contrat de collecte des RDD dans les cours de voirie municipale vient à échéance le 31 décembre 2017.

Depuis plus de vingt ans, plusieurs entreprises de transport et d'élimination de déchets dangereux ont développé l'expertise pour effectuer la collecte des RDD dans les cours de voirie municipale. Le triage des RDD demande une expertise particulière pour les matières apportées par les citoyens et requiert des connaissances sur la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD) mais aussi sur le tri de celles-ci selon leurs destinataires (centre de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique ou

d'élimination) afin d'en faciliter le recyclage et la valorisation.

Le lancement de l'appel d'offres (17-16384) en lien avec ce sommaire décisionnel a eu lieu le 14 août avec une date d'ouverture pour le 30 août 2017. Cet appel d'offres a été précédé de deux appels d'offres qui ont été annulés par le service de l'approvisionnement. Les appels d'offres 17-15847 et 17-16621 lancés respectivement le 19 avril 2017 et 19 juin 2017 ont été annulés en raison d'une erreur au niveau du bordereau de prix du premier appel offres et de l'omission d'inclure un devis dans le deuxième appel d'offres. L'étude des soumissions s'est faite en septembre. Les soumissions sont valides 180 jours civils suivant la date d'ouverture. L'octroi du contrat s'est effectué selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0590 - 18 décembre 2014 : Accorder un contrat à Clean Harbors Québec inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,35\$, taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29\$, taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74\$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13248 (3 soum.)

DESCRIPTION

La collecte dans les cours de voirie municipale se fait à la demande des villes liées et des arrondissements. Selon la moyenne des cinq dernières années, 49 collectes de RDD dans les cours de voirie municipale ont lieu annuellement.

En 2016, 1 475,6 tonnes de RDD ont été récupérées dont 17,9 % (264,3 tonnes) provenaient de la collecte itinérante, 78,8 % (1 161,9 tonnes) des écocentres et 3,3 % (49,4 tonnes) des cours de voirie municipale.

JUSTIFICATION

L'estimation des professionnels pour ce contrat est basée sur un coût moyen de presque 1000\$/tonne. La soumission de Stéricycle est de 525\$/tonne.

Les écarts entrent les soumissionnaires, peuvent s'expliquer par la méconnaissance des difficultés reliées à ce contrat, soit la grande diversité des points de collecte, que les RDD ne sont pas triés et proviennent de dépôt sauvage. Il est à noter que le plus bas soumissionnaire (Stéricycle) n'avait jamais soumis de prix dans le passé alors que plusieurs soumissionnaires connaissaient déjà le marché. Afin d'ajouter la ville de Montréal à ses clients, Stéricycle a soumissionné à un prix plus bas. Ce qui représente un prix moindre de 56% par rapport à la moyenne des soumissions reçues. Or, aucun élément dans le dossier de soumission remis par l'entreprise n'indique qu'elle ne pourra pas respecter son contrat malgré le bas prix soumis. La Ville s'assurera que Stéricycle respecte strictement les directives émises au devis. Un suivi sera effectué et les mesures requises et prévues au contrat seront appliquées au besoin.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme	Cours de voirie
Soumissions conformes (sans contingences)	Total (taxes incluses)
Stéricycle ULC	127 746,87 \$
CRI Environnement Inc.	178 708,36 \$
Impérial Traitement Industriel Inc.	290 225,68 \$
Estimation des professionnels (\$) (Estimation faite par des professionnels internes)	263 674,46

Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	198 893,64
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	55,69%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	162 478,81
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	127,19%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-135 927,59
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-51,55%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	50 961,49
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	39,89%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'une durée 36 mois. Le coût total du contrat s'élèvera à 131 579,28 \$ incluant les taxes et la contingence de 3%. Cette dépense sera répartie sur trois années financières, soit 43 859,76 \$ taxes incluses par année.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – gestion des matières résiduelles pour la collecte et le traitement des résidus domestiques dangereux.

Elle sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collecte des RDD répond aux objectifs du développement durable (DD) et fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, les arrondissements et les villes liées seraient obligés de gérer les dépôts sauvages de RDD, alors que cette responsabilité relève d'une compétence d'agglomération.

Les RDD sont des matières dangereuses et leur entreposage représente un danger pour l'environnement et la santé humaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat de collecte des RDD dans les cours de voirie municipale : janvier 2018 fin du contrat 31 décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Angelica RAMIREZ, Service des communications

Lecture :

Angelica RAMIREZ, 23 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BOISVERT
Conseillère

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-10

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2017-12-14



Dossier # : 1170206012

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 décembre 2017;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 90.30 % par l'agglomération, pour un montant de 139 229,71 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 14:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206012

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de structure de l'immeuble situé au Quartier Général (QG) du SPVM, situé au 1441 rue St-Urbain, ont débuté le 7 août 2017 et s'étaleront jusqu'à la fin de l'année 2018. Durant la période des travaux, le Centre d'urgence 911 prévoit relocaliser ses activités vers le centre de relève pour une période indéterminée. Les travaux de réfection auront des impacts sur les services suivants :

- Répartition assistée par ordinateur (RAO);
- Centre de commandement et de traitement de l'information (CCTI) et le Centre de Communication opérationnelle (CCO);
- Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SERAM).

Suite à une demande du SPVM au mois d'août 2017, le Service des TI a procédé à une première acquisition de quatre (4) nouveaux ensembles d'ordinateurs de table et moniteurs afin de permettre le début de la relocalisation des activités du Centre d'urgence 911. Le SPVM souhaite compléter l'opération d'acquisition avec cinq (5) autres ordinateurs de table et dix (10) moniteurs, et ainsi avoir le nombre équivalent de postes de travail à son centre de relève.

Le présent dossier décisionnel complète les activités de relocalisation du Centre d'urgence 911 vers le centre de relève pendant les travaux de rénovation du QG du SPVM.

L'objet de ce dossier décisionnel est d'accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0701 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique)/Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0230 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG15 0225 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CE14 1497 - 1 octobre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CG13 0101 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 651 304,52 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG08 0639 - 18 décembre 2008 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 4 ans, au montant de 1 847 503,75 \$, taxes incluses (gré à gré - fournisseur unique).

CM05 5033 - 12 décembre 2005 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour le renouvellement du contrat d'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 3 ans, au montant de 1 260 530,34 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

West Safety Systems Canada inc. doit fournir les services et équipements suivants :

- La fourniture de cinq ordinateurs de table et dix moniteurs, tous certifiés et normalisés par West Safety Services Canada inc.;
- La fourniture des logiciels et applications qui supportent les fonctions du Centre d'urgence 911;

- Les services d'installation;
- L'entretien des équipements acquis.

JUSTIFICATION

Le Centre d'urgence 911 est essentiel dans le quotidien des Montréalais, car il sert de porte d'entrée pour tous les appels d'urgence faits sur le territoire de l'île de Montréal, desservant l'agglomération de Montréal avec près de 2 millions de citoyens. Chaque citoyen qui compose le 911 doit répondre aux questions du préposé dans le but d'aider ce dernier à établir avec précision la nature de l'urgence et, ainsi, à envoyer les bons intervenants. Le Centre d'urgence 911 joue donc un rôle névralgique dans l'organisation des services d'urgence sur l'Île. La mission du Centre d'urgence 911 est de recevoir et traiter tous les appels d'urgence du public et des intervenants d'urgence, de manière à ce que les interventions appropriées soient effectuées dans le but d'assurer la sécurité et l'intégrité des individus, de la population ou des biens visés.

Le présent dossier décisionnel permet l'ajout de cinq (5) ordinateurs de table et dix (10) moniteurs qui sont essentiels pour le bon fonctionnement du centre de relève 911 et ce, surtout en période de travaux de rénovation, afin d'éviter tout arrêt de service du 911. En effet, il est essentiel d'assurer la qualité des services et un temps de réponse optimal auprès du citoyen en cas d'urgence.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à West Safety Services Canada inc., puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les équipements et services requis, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a) et (b) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier. De plus, les équipements seront certifiés, normalisés et, finalement, supportés par West Safety Services Canada inc., qui est le fabricant et fournisseur unique des composantes et des services de soutien fournis à la Ville de Montréal pour le Centre d'urgence 911. Les équipements et logiciels fournis par West Safety Services Canada inc. sont exclusifs à cette dernière, et ne peuvent être obtenus que par le biais de West Safety Services Canada inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat de 154 185,73 \$, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Description	2018	2019	TOTAL
Acquisition cinq (5) ordinateurs de table et 10 moniteurs, Centre d'urgence 911 (PTI)	124 280,02 \$		124 280,02 \$
Entretien (BF)	15 734,44 \$	14 171,27 \$	29 905,71 \$
TOTAL	140 014,46 \$	14 171,27 \$	154 185,73 \$

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépenses de 124 280,02 \$, taxes incluses (113 484,22 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 68305.03 - Modernisation des opérations policières, et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-040.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Dépenses non capitalisables (BF) :

Un montant maximal de 29 905,71 \$, taxes incluses, pour les années 2018 et 2019, sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense sera assumée à 50.2 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra au Centre d'urgence 911 de maintenir le bon fonctionnement de ses activités pendant la période des travaux au QG du SPVM et, aussi, éviter un débordement d'appels durant les périodes de pointe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 10 janvier 2018;
- Approbation du dossier par le CM : 22 janvier 2018;
- Approbation du dossier par le CG : 25 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 8 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-06

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Approuvé le : 2017-11-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2017-12-08



Dossier # : 1176859018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Coencorp consultant corporation, fournisseur unique, pour le service d'entretien du système de gestion automatisé de carburant et le renouvellement des licences pour la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021 pour la somme maximale de 133 030,68 \$ taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'accorder à Coencorp consultant corporation, fournisseur unique, le contrat gré à gré pour le service d'entretien du système de gestion automatisé de carburant et le renouvellement des licences pour la période du 1er octobre 2018 au 31 septembre 2021 pour la somme maximale de 133 030,68 \$ taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-15 16:59

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859018

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Coencorp consultant corporation, fournisseur unique, pour le service d'entretien du système de gestion automatisé de carburant et le renouvellement des licences pour la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021 pour la somme maximale de 133 030,68 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers renouvelait à la fin de l'année 2010 son système de gestion automatisé de carburant pour cause de désuétude. Le système de gestion automatisé de carburant proposé par Coencorp avait alors été retenu à la suite du processus d'appel d'offres public, puisqu'il répondait aux multiples besoins de la Ville de Montréal. En effet, le système est flexible et permet la saisie manuelle de toutes les informations de validation requises (matricule de l'employé, son NIP, matricule du véhicule, odomètre, numéro de lance) ou saisie semi-automatique dont certaines informations de validation sont assurées par des mécanismes de transmission de données automatiques. En juin 2012, lors de la mise en service du système, une entente de 5 ans avec un coût récurrent pour le renouvellement des licences avait été conclue avec Coencorp. Cette entente prenait fin le 31 mai 2017. À cette date, le SMRA a prolongé l'entente afin de mettre à niveau les 9 nouveaux postes de carburant pris en charge par le SMRA depuis le regroupement des activités liées au matériel roulant. Le montant pour la période de la prolongation s'élevait à 7 389,11\$ et a été payé par le bon de commande 1213604. Cette stratégie visait à consolider les dates de fin des différents contrats en une seule entente. Ensuite, pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018, la facture au montant de 33 257,67 \$ a été payé par le bon de commande 1233428 afin de respecter l'échéance de paiement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE10 0445 du 7 avril 2010 - Autorisation du lancement d'appel d'offres public et approbation des critères de sélection pour la fourniture et l'implantation d'un système de gestion automatisé de distribution de carburant.
 Résolution CM10 0983 du 14 décembre 2010 - Octroyer un contrat à Coencorp Consultant Corporation pour la fourniture et l'implantation d'un système de gestion automatisé de carburant - Dépense totale de 958 362,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-10872 (2 soum., 1 conforme)

DESCRIPTION

Le présent contrat inclut le service d'entretien du système de gestion automatisé de carburant et le renouvellement des licences pour les 25 sites de distribution de carburant de la Ville. Le détail du contrat se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Afin d'obtenir les mêmes prix pour les quatre prochaines années, une entente entre le fournisseur et la Ville a été obtenue. Conformément à l'article 573.3 art. 6 de la loi sur les cités et villes, afin d'assurer la compatibilité avec le système existant, le présent contrat est octroyé gré à gré à l'unique fournisseur Coencorp consultant corporation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 133 030,68 \$, taxes incluses, sera assumé en totalité par le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers à raison de 33 257,67 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat de service est essentiel afin de maintenir le système de gestion automatisé de carburant pleinement opérationnel et optimal. Ce système est au cœur des opérations automatisés des postes de ravitaillement de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 1er octobre 2018

Fin du contrat: 30 septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-20

Patrice GUINDON
Chef de division services sur route

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-11-24



Dossier # : 1170184003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau avec la firme Nouvelle technologie (Tekno) inc. à la suite de l'appel d'offres 17-16458 - 4 soumissionnaires - Montant estimé de l'entente : 870 418.24 \$, taxes incluses.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potables ;
2. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour son groupe, pour une période de vingt quatre (24) mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau potables, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public **17-16458** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	2	262 717,88 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potables ;
2. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour son groupe, pour une période de vingt quatre (24) mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau potables, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public **17-16458** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc	1	607 700,36 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 14:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170184003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau avec la firme Nouvelle technologie (Tekno) inc. à la suite de l'appel d'offres 17-16458 - 4 soumissionnaires - Montant estimé de l'entente : 870 418.24 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La section de la mesure de la consommation de l'eau (MCE) installe depuis juillet 2012 des compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), ainsi que dans quelques bâtiments résidentiels (aux fins de la production annuelle du bilan de l'usage de l'eau selon les exigences d'échantillonnage du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)).

Dans ses pratiques usuelles, la ville tient un inventaire de ces équipements en prévision des installations à compléter. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son inventaire.

Au 1er décembre 2017, 14 294 compteurs étaient en exploitation dans le cadre de ce programme. À terme, soit en 2022, environ 23 500 compteurs seront déployés dans l'agglomération de Montréal.

Les ententes nous permettant d'acquérir les compteurs d'eau de grand diamètre seront échues lors du premier trimestre de 2018. Afin de maintenir la cadence d'installation prévue au programme, le Service de l'eau doit renouveler ses contrats d'approvisionnement pour les deux prochaines années.

Pour évaluer nos besoins, nous avons pris en considération :

- les stocks disponibles au moment du lancement de l'appel d'offres;
- le résultat des inspections réalisées au même moment;
- les projections établies en fonction des types de bâtiments prévus;

- les besoins requis par l'arrondissement Saint-Laurent, qui est le seul arrondissement exploitant encore un parc de compteur d'eau résidentiel.

La mise à jour de nos connaissances sur les produits disponibles suite à l'analyse du marché a permis d'identifier les technologies que la Ville désire acquérir pour répondre aux besoins. Elle s'appuie principalement sur la mesure de la consommation, la relève automatisée, le respect des normes et standards applicables et finalement les technologies permettant aux citoyens de suivre leur consommation d'eau.

Au cours des années, la Ville de Montréal a adopté une stratégie d'approvisionnement basée sur plusieurs appels d'offres. Cette stratégie a pour avantage de suivre les évolutions technologiques et d'éviter à la Ville de conclure des ententes contractuelles comportant des technologies qui pourraient s'avérer désuètes à court terme.

L'appel d'offres est structuré en deux groupes d'acquisition pour répondre aux différents besoins. Les principales caractéristiques qui différencient les deux groupes sont:

- les technologies
- les plages de mesures
- la certification nécessaire pour les branchements d'eau combiné (gicleur incendie et consommation).

L'octroi des contrats se fait par groupe au plus bas soumissionnaire conforme.

Notre évaluation du marché ainsi que l'expérience acquise au cours des années nous ont permis de réaliser que ce découpage des contrats favorisait la concurrence.

La réception des compteurs sera échelonnée sur une période de 24 mois.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offres qui a pour objet de conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement des équipements dans le cadre du projet d'installation des compteurs d'eau.

Ces marchandises seront tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal le Devoir, le 2 octobre 2017. L'appel d'offres public 17-16458 s'est fait sur une période de vingt-et-un (21) jours de calendrier jusqu'au 23 octobre 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours de calendrier, soit jusqu'au 21 avril 2018.

Un addenda a été émis en période de soumission le 19 octobre 2017 pour des répondre à questions des détenteurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0042 - 23 février 2017 - Conclure des ententes-cadres avec Réal Huot inc. (783 359,11 \$), Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. (1 046 103,12 \$) et Les Compteurs Lecomte ltée (93 934,35 \$) pour l'achat de compteurs d'eau et accessoires - Appel d'offres public 16-15781 (6 soum.)

CG16 0251 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec) pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 (2 soum.)

CG15 0753 - 17 décembre 2015 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soum.)

CG15 0019 - 29 janvier 2015-Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

DG140184002- 30 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée , pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 74 343,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13611 - 2 soumissionnaires.

DG140184001 - 21 mai 2014 - Accorder un contrat à la Réal Huot inc., pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 71 450,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13456 - 3 soumissionnaires.

DA120184002 - 13 mars 2013 - Accorder un contrat à la firme Spécialités d'aqueduc Corix pour la fourniture de compteurs d'eau pour une période de 24 mois. Dépense totale de 33 954,13\$, taxes incluses. - Appel d'offres public 12-11928 - Groupe 4 - 3 soumissionnaires

CG13 0035 - 28 février 2013 - Accorder deux contrats à Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 409 301,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 (7 soum.)

CE13 0138 - 13 février 2013 - Accorder deux contrats à la firme Réal Huot inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 486 849,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

DESCRIPTION

Fourniture sur demande de compteurs d'eau ICI requis par les villes formant l'agglomération de Montréal.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission représentent les besoins estimés pour les deux (2) prochaines années. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion des ententes-cadres.

Le projet consiste principalement à octroyer un contrat d'acquisition de compteurs d'eau totalisant 555 unités.

Les caractéristiques recherchées pour ce groupe de compteurs sont :

- comprendre des diamètres variés de 50 mm à 200 mm (2 à 8 pouces);
- avoir un élément de mesure offrant de bonnes performances métrologiques;
- offrir une plage de débit répondant à la majorité des besoins requis par les bâtiments visés par le programme;
- assurer la compatibilité du protocole de communication avec le système de relève acquis;

- être de longueurs standardisées;
- pouvoir être installés dans tous types de milieux (intérieur, vide sanitaire, chambre souterraine extérieure);
- respecter les normes et standards applicables.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat est un contrat de fourniture de biens. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois.

Il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées. Par contre, si au terme des 24 mois, les quantités prévues n'ont pas été écoulées entièrement, la Ville pourrait s'entendre avec l'adjudicataire afin de prolonger l'entente de 12 mois, et ce au même prix soumis.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Les quatre (4) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission (Compteurs d'eau du Québec, Les Compteurs Lecomte Itée, Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. et Vision Solutions de Procédés), ce qui représente un taux de réponse de cent pour cent (100%).

Vision Solutions de Procédés a été rejetée, car le soumissionnaire n'a pas déposé la garantie de soumission exigée dans les clauses administratives du devis.

Analyse des soumissions :

Groupe 1

- Diamètre de 50 à 150 mm;
- Technologie de mesure : Électromagnétique, Jet unique, Turbine à balle flottante, Ultrasonique;
- Plage de mesure standard;
- Signaux de communication pour la Ville et pour le propriétaire citoyen.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Autre (préciser) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	607 700.36 \$	0	607 700.36 \$
Compteurs d'eau du Québec	631 099.38 \$	0	631 099.38 \$
Les Compteurs Lecomte Itée	1 004 344.00 \$	0	1 004 344.00 \$
Dernière estimation réalisée	693 824.77 \$	0	693 824.77 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			747 714.58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			396 643.64 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(86 124.41) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(12) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	23 399.02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4 %

Explication des écarts:

L'estimation a été basée sur le dernier contrat contenant des produits semblables octroyés en 2016. La Ville avait appliqué une légère augmentation des prix unitaires afin de représenter l'inflation. Toutefois, la hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entre la date de l'estimation et l'octroi du contrat précédent (janvier 2016 à août 2017) est venue influencer, à la baisse, le coût de l'offre, et ainsi contrebalancer notre augmentation projetée. Durant cette période, la valeur du dollar canadien a augmenté de 14 %.

Groupe 2

- Diamètre de 50 à 200 mm;
- Technologie de mesure : Électromagnétique, Ultrasonique;
- Plage de mesure étendue;
- Signaux de communication pour la Ville et pour le propriétaire citoyen;
- Certification pour un branchement d'eau incendie combiné (gicleur incendie et consommation).

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Autre (préciser) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	262 717.88 \$	0	262 717.88 \$
Compteurs d'eau du Québec	395 364.30 \$	0	395 364.30 \$
Dernière estimation réalisée	307 967.65 \$	0	307 967.65 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			329 041.09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			132 646.42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			50 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation)</i>	(45 249.77) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(15) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	132 646.42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	50%

La soumission de Les compteurs Lecomte Ltée a été rejeté pour ce groupe car il proposait un item, parmi les produits, jugés non-conforme aux spécifications du devis technique.

Explication des écarts:

L'estimation a été basée sur le dernier contrat contenant des produits semblables octroyés en 2016. La Ville avait appliqué une légère augmentation des prix unitaires afin de représenter l'inflation. Toutefois, nous présumons que la hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entre la date de l'estimation et l'octroi du contrat précédent (janvier 2016 à août 2017) est venue influencer, à la baisse, le coût de l'offre, et ainsi contrebalancer notre augmentation projetée. Durant cette période, la valeur du dollar canadien à augmenter de 14 %.

En vertu des clauses administratives particulières, il est prévu que la valeur du contrat octroyé représente la sommes des groupes remportés par l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de compteurs d'eau. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs, permettant à tous les arrondissements et services corporatifs de faire appel à cette entente-cadre. Chacune des commandes émises devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat contribue dans la mesure de l'atteinte des cibles inscrites dans le Plan Montréal durable 2016-2020, tel que:

- réduire de 20% de l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020 du plan d'action de l'administration municipale (Action 7);
- diminuer la consommation d'eau potable des organisations partenaires du plan d'action des organisations partenaires (Action 9).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre l'installation des compteurs et occasionner une révision des objectifs et de l'échéancier du programme. Par ailleurs, l'activité qui découle de ce dossier occasionne des travaux préparatoires devant être effectués à l'intérieur d'une période définie, entraînant des frais pour les propriétaires de bâtiments non résidentiels. Une rupture de stock causerait un délai prolongé dans l'installation des compteurs et pourrait provoquer le mécontentement de certains propriétaires touchés par le programme MCE.

La Ville de Montréal a l'obligation de facturer la consommation d'eau résidentielle au compteur de l'arrondissement St-Laurent en vertu d'un règlement de tarification. Un retard pourrait compromettre l'équité entre les usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Janvier 2018

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution d'octroi.

Le contrat doit débuter au plus tard le 1er mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Daniel D LAUZON, Saint-Laurent

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 1er décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi LACROIX
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Maciej PIROG
Chef de section

Le : 2017-11-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-12-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-14



Dossier # : 1176859016

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stageline Scènes Mobiles inc., pour la fourniture de cinq scènes mobiles avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 975 567,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16163 (1 soum.)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Stageline Scènes Mobiles inc., le contrat pour la fourniture de cinq scènes mobiles avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 975 567,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16163.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre pour un montant de 890 823 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-18 12:17

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859016

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stageline Scènes Mobiles inc., pour la fourniture de cinq scènes mobiles avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 975 567,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16163 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d’améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux. Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer cinq scènes mobiles pour cause de désuétude (la liste complète des matricules des appareils à remplacer se trouve en pièce jointe). Les nouvelles scènes seront mises à la disposition des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM), Saint-Laurent, LaSalle et Saint-Léonard et seront utilisées pour la tenue d’événements culturels en plein air. En période estivale, lorsque les besoins pour l'ensemble des arrondissements sont plus grands, c'est l'arrondissement de MHM qui assure la coordination pour le partage des scènes, et ce, de façon optimale à travers la Ville.

Pour acquérir les scènes mobiles, l'appel d'offres 17-16163 s'est tenu du 15 mai au 12 juin 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 31 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 90 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Une demande de prolongation de la validité des prix a été nécessaire à deux reprises. La première demande de prolongation était valide jusqu'au 31 décembre 2017 et la seconde jusqu'au 28 février 2018.

L'évaluation des soumissions repose sur un système de pondération et d'évaluation. Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 17-16163, le contrat est octroyé en entier au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage à la grille d'évaluation présentée en pièce jointe - note additionnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA176859003 – 11 mars 2017 : Approuver les critères et les pondérations de la grille servant pour l'évaluation des soumissions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres no 17-

16163 portant sur l'acquisition de 5 scènes mobiles pour les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Léonard.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Stageline Scènes Mobiles inc. pour l'acquisition de cinq scènes mobiles avec équipements et accessoires, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres public 17-16163.

Article 1 et 2 : Scènes mobiles avec équipement et accessoires pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Article 3 : Scènes mobiles avec équipement et accessoires pour l'arrondissement de Saint-Laurent

Article 4 : Scènes mobiles avec équipement et accessoires pour l'arrondissement de LaSalle

Article 5 : Scènes mobiles avec équipement et accessoires pour l'arrondissement de Saint-Léonard

Les cinq scènes sont de marque et modèle Stageline SL100.

Il s'agit de scènes extérieures préassemblées qui se déploient de manière hydraulique et séquentielle en une structure autoportante d'une largeur de 24 pieds par 20 pieds de profondeur.

Une fois démonté, tout l'équipement est contenu dans une remorque d'une longueur de 35 pieds. La remorque est dotée d'un mécanisme d'attelage de type col de cygne pour en faciliter le déplacement à l'aide d'un tracteur chargeur. Les scènes sont munies de tous les équipements et accessoires requis à leur fonction : habillage de scène, coffres de rangement, éclairage, escalier, etc. Certains types de mécanismes d'attelage et accessoires diffèrent d'une scène à l'autre. Le contrat comprend une formation sur l'opération et la maintenance des appareils. Les scènes seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 36 mois.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16163 pour lequel il y a eu un seul soumissionnaire. Conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les obligations.

Firme soumissionnaire conforme	Note	Total
Stageline Scènes Mobiles inc.	86, 8 %	947 152,55 \$
	Estimation	972 688,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 25 535,95 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 2,63 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achats antérieurs avait permis d'estimer la dépense du contrat à 972 688,50 \$, taxes incluses.

Un comité de sélection a été constitué pour évaluer la qualité de la seule soumission reçue conformément aux critères prédéfinis dans la grille de pondération. La soumission de « Stageline Scènes Mobiles inc. » a reçu une note globale de 89.8%.

Il y a eu deux preneurs de cahier des charges, mais un seul a présenté une offre. Le fournisseur n'ayant pas soumissionné n'a jamais fourni de raison de non-dépôt.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 975 567,13 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 890 823 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

La dépense totale de 975 567,13 \$ comprend un frais de contingence de 3 %, soit de 28 414,58 \$, taxes incluses, pour des modifications aux scènes mobiles en cours de fabrication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas car il s'agit d'un appareil remorqué non motorisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 90 à 170 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-30

Simon DESRUISSEUX
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2017-12-14



Dossier # : 1174922022

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 831,22 \$, taxes incluses, pour des services de maintenance de véhicules légers et d'achat de pièces automobiles dans le cadre du contrat accordé à « Pneus SP inc. » (Résolution CE16 0293) majorant ainsi le montant total du contrat de 293 365,04 \$ à 444 196,26 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 831,22 \$, taxes incluses, pour des services de maintenance de véhicules légers et d'achat de pièces automobiles dans le cadre du contrat accordé à « Pneus SP inc. » (Résolution CE16 0293) majorant ainsi le montant total du contrat de 293 365,04 \$ à 444 196,26 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-12 21:52

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922022

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 831,22 \$, taxes incluses, pour des services de maintenance de véhicules légers et d'achat de pièces automobiles dans le cadre du contrat accordé à « Pneus SP inc. » (Résolution CE16 0293) majorant ainsi le montant total du contrat de 293 365,04 \$ à 444 196,26 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit l'entretien et à la réparation des véhicules qui sont mis à la disposition des différentes unités d'affaires de la Ville. Le 24 février 2016, le Comité exécutif approuvait un contrat, d'une durée de 24 mois, pour des services de maintenance de véhicules légers et d'achat de pièces automobiles pour une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le contrat comprend deux options de prolongation d'une durée 12 mois pour un lien contractuel maximal de 48 mois. Le SMRA souhaite se prévaloir de la première option de prolongation de 12 mois de façon à prolonger le contrat jusqu'en mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0293 – 24 février 2016 : Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois, avec possibilité de prolongations, pour une somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 - 8 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Ce dossier permet d'exercer une option de prolongation et autorise une dépense additionnelle de 150 831,22 \$, taxes incluses, pour des services de maintenance de véhicules légers et d'achat de pièces automobiles dans le cadre du contrat accordé à « Pneus SP inc. » majorant ainsi le contrat initial de 293 365,04 \$ à 444 196,26 \$, taxes incluses. L'exercice de cette option permettra à la Ville de prolonger le contrat jusqu'en mars 2019. Essentiellement, il s'agit d'un contrat pour des services de maintenance automobile (entretien, réparation et inspection) et pour l'achat de pièces d'origine pour une quarantaine de véhicules légers en usage au SPVM (secteur Nord-Est). Les coûts détaillés

de cette prolongation de contrat sont présentés en pièces jointe.

Les services de maintenance demandés sont de trois types :

- entretien et de réparations diverses;
- inspection de type préventif avec vidange d'huile et remplacement du filtre à huile;
- et
- inspection générale avec vidange d'huile et remplacement du filtre à huile.

La formule de prix du contrat prévoit une indexation annuelle des services de maintenance à un taux fixe de 2%. Le coût des pièces est quant à lui basé sur le prix de détail suggéré (PDSF) du fabricant auquel on applique un taux escompte qui est fixe pour la durée totale du contrat, incluant les années de prolongation.

JUSTIFICATION

Pour que le SPVM soit en mesure d'accomplir sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche. Ce contrat assure à la Ville une facilité d'accès et de rapidité aux services de maintenance automobile et permet de réduire les délais d'immobilisation des véhicules dédiés à la sécurité publique.

Les ateliers de mécanique du SMRA situés à proximité du secteur Nord-Est ne possèdent pas la capacité requise pour prendre en charge la maintenance d'une quarantaine de véhicules légers en usage au SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût additionnel maximal de 150 831,22 \$, taxes incluses, de cette prolongation de contrat sera assumé par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas exercer l'option de prolongation au contrat obligerait la Ville à solliciter à nouveau le marché avec un nouvel appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation du contrat : 21 mars 2018 au 20 mars 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert HOGUE, Service du matériel roulant et des ateliers
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Robert HOGUE, 8 décembre 2017
Philippe SAINT-VIL, 6 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-06

Simon DESRUISSEAUX
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-12-11



Dossier # : 1173438011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Niveau décisionnel modifié :	
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze (12) mois à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-16529 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie UBA inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de douze mois pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, toutes taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16529;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Niveau décisionnel modifié :	
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze (12) mois à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-16529 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations quotidiennes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), l'hypochlorite de sodium est utilisé lors de la désinfection et à l'emmagasinement des boues. Aux usines d'eau potable, ce produit est utilisé pour la désinfection de l'eau.

Bien que les usines d'eau potable produisent en grande partie la quantité d'hypochlorite de sodium nécessaires à leurs opérations, ils doivent lors de travaux d'entretien sur ces équipements ou lors de bris imprévus s'approvisionner à l'externe.

À la Station, ce produit est utilisé pour désinfecter l'eau de procédé et la rendre réutilisable, en remplacement de l'eau potable, pour effectuer divers travaux de lavage et de nettoyage de pièces et d'équipements. La désinfection des eaux permet de protéger nos employés contre les infections bactériennes qui peuvent survenir suite à la manipulation de pièces ou d'équipements ayant été en contact avec les eaux usées. À l'emmagasinement des boues, l'utilisation de l'hypochlorite de sodium permet de traiter les odeurs et de réduire le sulfure d'hydrogène (H₂S), afin de respecter la réglementation en vigueur sur la qualité de l'air.

Un appel d'offres a été lancé le 1^{er} novembre 2017 et publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 20 novembre 2017. La validité des soumissions était de 90 jours. Un addenda a été émis pour apporter des précisions aux articles 5.1 et 6.1 du bordereau de soumission concernant la location d'un camion-citerne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG15 0028 - 29 janvier 2015 - accorder un contrat d'une durée de 3 ans à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1815-AE - 2 soumissionnaires.

CE13 0021 - 16 janvier 2013 - accorder à la firme UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de vingt-quatre mois, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10.8 % à 12 %, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 442,26\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (1810-AE).

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres couvre la fourniture et la livraison en vrac d'hypochlorite de sodium de 10,8 % à 12 % à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux cinq usines d'eau potable (Charles-J. Des Baillets, Atwater, Pierrefonds, Dorval et Pointe-Claire) ainsi qu'au réseau et aux réservoirs d'eau potable. L'appel d'offres comportait des options de 1, 2 ou 3 ans.

Ce produit est essentiel aux opérations quotidiennes de la Station. Il en est de même pour les usines d'eau potable.

JUSTIFICATION

Deux entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et ont déposé une soumission. Une seule soumission s'est avérée conforme. Le soumissionnaire non conforme n'a pas soumis de prix pour deux des quinze articles du bordereau de soumission. Considérant que le prix du chlore varie continuellement selon la demande il a été jugé préférable de demeurer dans le court terme (option 1 an). À cet effet, remarquons que la seule proposition conforme reçue représente une augmentation de 30 % du coût moyen par litre par rapport au dernier prix payé en 2017.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
UBA inc.	210 487,78 \$		210 487,78 \$
Dernière estimation réalisée	215 460,85 \$		215 460,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(4 973,07 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(2,31 %)

L'écart entre la dernière estimation réalisée et la seule soumission conforme est favorable de 2,31 %.

Considérant que l'augmentation de 30% du coût moyen par litre avait été anticipée dans l'estimation et que les prix soumis sont similaires à ceux d'autres contrats récents publiés sur le SEAO pour des volumes similaires, il est recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie UBA inc. pour la somme de sa soumission; soit 210 487,78 \$ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées: UBA inc., 829, route Harwood, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 8P2, N.E.Q. 11449790991.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue aux budgets de fonctionnement 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de l'eau potable et sera priorisée au budget 2019.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 210 487,78 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 192 203,40 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale (9 153,63 \$) et provinciale (9 130,75 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	2018	2019	TOTAL
DEEU			
Station	110 328,08 \$	10 029,83 \$	120 357,90 \$
DEP			
Atwater	16 868,50 \$	1 533,50 \$	18 402,00 \$
Des Bailleurs	16 791,50 \$	1 526,50 \$	18 318,00 \$
Pierrefonds	1 520,06 \$	138,19 \$	1 658,25 \$
Réseau et réservoirs	21 509,58 \$	1 955,42 \$	23 465,00 \$
Autres	798,88 \$	72,63 \$	871,50 \$
TOTAL	167 816,60 \$	15 256,05 \$	183 072,65 \$
Taxes comprises	192 947,13 \$	17 540,65 \$	210 487,78 \$
Taxes nettes	176 186,45 \$	16 016,95 \$	192 203,40 \$

Cette dépense sera imputée à la DEEU, comme suit :

Division : Opération

Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières

Également elle sera imputée à la DEP, comme suit :

Division : Usines Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, Pierrefonds, Pointe-Claire, Lachine, réseau et réservoirs

Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Produire une eau potable respectant les exigences de qualité fixée par la réglementation. Réduire les émissions d'odeurs et soutenir le développement résidentiel à proximité de la Station.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'utilisation d'hypochlorite de sodium, les employés et les citoyens situés autour de la Station seraient grandement affectés par des odeurs nauséabondes dégagées par l'emmagasinement des boues et le traitement des eaux usées, de plus, il y aurait des risques accrus de contamination bactériologique pour les employés.
Ce produit est essentiel à la désinfection de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des livraisons : 1er février 2018
Fin du contrat : 31 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel PÉRIARD, Service de l'eau
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 15 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT

Le : 2017-12-08

Responsable approvisionnement et magasins

Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1173438012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Univar Canada Itée, pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium liquide (50 %) en contenants de 1000 litres, pour une somme maximale de 136 852,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16539 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à la firme Univar Canada Itée pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium liquide (50 %) en contenants de 1 000 litres, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 852,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16539;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Univar Canada Itée, pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium liquide (50 %) en contenants de 1000 litres, pour une somme maximale de 136 852,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16539 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Afin de réduire les émissions d'odeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), quatre unités de traitement d'odeurs (UTO) sont installées à l'emmagasinement des boues. Ces unités servent à traiter l'air vicié afin d'en retirer les gaz nauséabonds et nocifs et sont opérées avec deux produits chimiques, soit l'hydroxyde de sodium, communément appelés soude caustique et l'hypochlorite de sodium. L'hydroxyde de sodium sert à ajuster le pH de la solution de lavage afin d'augmenter l'efficacité de l'hypochlorite de sodium dans le procédé de traitement des odeurs.

Un appel d'offres a été lancé le 8 novembre 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 novembre 2017. La validité des soumissions est de 180 jours et aucune contingence n'est prévue pour ce contrat.

Un addenda a été émis pour apporter des précisions sur les quantités qui devront être livrées sur demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1096 - 30 juillet 2014 - Accorder à Produits chimiques CCC Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de trois ans, le contrat pour la fourniture d'hydroxyde de sodium liquide (50%) en contenants de 1000 litres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 453,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (1303-AE);

CE12 1868 - 14 novembre 2012 - Accorder au seul soumissionnaire conforme, la firme Les Produits chimiques CCC ltée, pour une période de 2 ans, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium liquide (50 %), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 94 739,40 \$, taxes incluses;

BC 692251 - 16 novembre 2011 - Octroyer un contrat à la firme Produits chimiques CCC ltée pour la fourniture et la livraison de soude caustique (50 %) et autoriser une dépense maximale de 67 534,74 \$ toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres couvre la fourniture et la livraison sur demande d'hydroxyde de sodium (soude caustique) en concentration liquide à 50 % dans des contenants de 1000 litres. Il compte deux options, soit un an et deux ans.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public, cinq firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistement de l'entreprise n'ayant pas soumissionné. Quatre (4) firmes ont soumis une offre pour l'option d'un an et une d'entre elles a également soumissionné sur l'option de deux ans. Après analyse, l'option d'un an s'est avérée la plus économique.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Univar Canada ltée	136 852,44 \$		136 852,44 \$
Brenntag Canada inc.	139 273,82 \$		139 273,82 \$
Produits chimiques CCC ltée	141 677,25 \$		141 677,25 \$
Quadra chimie ltée	181 154,61 \$		181 154,61 \$
Dernière estimation réalisée	138 107,97 \$		138 107,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			149 739,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			9,42 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			44 302,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			32,37%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(1 255,53 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(0,91 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			2 421,38 \$
			1,77%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$

Veillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission de la firme Univar Canada Itée est favorable de 0,91%. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Univar Canada Itée pour la somme de sa soumission, soit 136 852,44 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Univar Canada Itée, 2200 chemin St-François, Dorval, QC H9P 1k2, N.E.Q. 1143544105.

L'autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise dans le cadre de ce contrat et Univar Canada Itée n'a pas fourni une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture d'hydroxyde de sodium liquide (50 %) pour une période de douze mois est de 136 852,44 \$ taxes incluses.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 124 964,52 \$, lorsque diminuée des ristournes des taxes fédérale et provinciale. Elle sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal, afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente augmenterait de façon importante les émanations d'odeurs en provenance de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 12 janvier 2018

Date de fin : 11 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 15 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-12-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-18

CE : 20.009
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177526040

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné d'un groupe motopompe (5100 HP) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 233 005,80 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16495 – 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné d'un groupe motopompe (5100 HP) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 005,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16495;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526040

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné d'un groupe motopompe (5100 HP) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 233 005,80 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16495 – 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 groupes motopompes de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs nord et sud qui ceignent l'île de Montréal. Huit groupes motopompes d'une puissance nominale variant de 2850 HP à 3050 HP relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP à 5100 HP relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes à l'intercepteur Nord et deux groupes à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.

Deux (2) types de moteurs à 4.16 KV actionnent ces pompes soient des moteurs synchrones et des moteurs à rotor bobiné munis de variateur de vitesse au rotor.

Des travaux de remise à niveau des moteurs synchrones ont été entrepris en 2014 suite à des fuites d'huiles pouvant provoquer des courts circuits. Ces travaux se sont avérés plus complexes et plus longs que prévus due à la détérioration avancée des composantes mécaniques et électriques.

Les moteurs à rotor bobiné (au nombre de 8 à la Station) ont sensiblement les mêmes problèmes d'usure mécanique et électrique que les moteurs synchrones en plus de problèmes particuliers reliés au collecteur et brosses de puissance du rotor.

Un appel d'offres public a été lancé le 23 octobre 2017 et publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 novembre 2017 à 10h30. La validité de soumission est de 180 jours. Deux addenda ont été émis :

- addenda 1 en date du 10 novembre 2017 : Réponses à des questions et révision des documents d'appel d'offres;

- addenda 2 en date du 16 novembre 2017 : Réponses à des questions.

Un montant de contingence constituant 20% du prix soumis sera ajouté pour tenir compte des travaux de mise à niveau imprévus qui pourraient s'avérer requis après le démontage du moteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0304 – en date du 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

CG15 0133 - 26 mars 2015 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

CE14 1542 - 15 octobre 2014 - accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE.

DESCRIPTION

Ce contrat vise la remise à niveau du premier moteur à rotor bobiné des groupes motopompes, soit le moteur numéro 10 de 5100 HP.

Les travaux de remise à niveau de ce moteur à rotor bobiné sont requis après 35 ans d'exploitation continue.

Ces travaux serviront aussi de prototype pour la réalisation de la mise à niveau subséquente des sept autres moteurs à rotor bobiné. En général, les services requis pour le moteur comprennent les étapes suivantes:

1. débranchement, démantèlement et transport du moteur à l'atelier de l'adjudicataire;
2. travaux de mise à niveau à l'atelier;
3. transport à notre usine et remontage du moteur;

4. mise en marche et tests électriques.

JUSTIFICATION

Trois compagnies se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux d'entre elles ont déposé une soumission. Le preneur de cahier des charges qui n'a pas présenté de soumission a expliqué son désistement par le fait qu'il ne pouvait pas respecter les spécifications du devis technique.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1 - Moteurs Électriques Laval Ltée	194 171,50	38 834,30	233 005,80
2 - Delom Services inc.	227 765,48	45 553,10	273 318,58
Estimation du professionnel	149 697,45	29 939,49	179 636,94
Coût moyen des soumissions reçues			253 162,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,65%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			40 312,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			17,30%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			53 368,86
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			29,71%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			40 312,78
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			17,30%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation interne est défavorable de 29,71%. Ceci est dû au fait qu'il s'agit de services très spécialisés qui n'ont jamais été entrepris jusqu'à maintenant à la Station. Les prix associés n'étant pas connus, l'estimation a été faite en se basant sur les travaux similaires entrepris pour les moteurs synchrones mais qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Moteurs Électriques Laval Ltée, pour la somme de sa soumission et en incluant 20% pour les contingences, soit un total de 233 005,80\$, taxes incluses.

Les détails de la conformité administrative du plus bas soumissionnaire sont fournis dans l'intervention du Service d'approvisionnement.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise dans le cadre de ce contrat et Moteurs Électriques Laval Ltée n'a pas fourni une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné d'un groupe motopompe (5100 HP) de la Station est de 233 005,80 \$ taxes incluses. Ceci représente un montant de 212 765,35 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 170 212,28 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 49 701,99 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve. Celle-ci est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle (Il y a une redondance) concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ces travaux n'étaient pas réalisés, la pérennité de ces moteurs serait compromise et si plus de deux moteurs cessaient de fonctionner en même temps, des rejets d'eaux non traitées au fleuve pourraient se produire.

Il est à noter que le coût d'un nouveau moteur s'élève à 1 million \$ et le délai de livraison est de plus d'une année après l'émission du bon de commande.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : janvier 2018

Fin du contrat : mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 12 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1176135008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés à l'usage des employés de la Ville de Montréal (CG16 0454). Montant estimé pour la période de prolongation : 137 439,51 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec 2963-9556 Québec inc., pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés, pour la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 14-13500 (CG16 0454);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-15 16:55

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176135008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés à l'usage des employés de la Ville de Montréal (CG16 0454). Montant estimé pour la période de prolongation : 137 439,51 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour objet la prolongation d'une entente-cadre, selon les mêmes conditions de l'appel d'offres public 14-13500. En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public regroupant les bas coussinés et les bas non coussinés, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Ceci, afin d'octroyer une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

La validité initiale de l'entente de vingt-quatre (24) mois couvre la période qui se terminait le 28 janvier 2017. La première prolongation, autorisée le 25 août 2016 (CG16 0454), pour une période de douze (12) mois, prendra fin le 28 janvier 2018. La deuxième prolongation couvrirait la période se terminant le 28 janvier 2019.

Le montant total du contrat, incluant la première prolongation est de 384 344,76 \$, taxes incluses. En date du 11 décembre 2017, l'entente-cadre a été entièrement consommée.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, à partir du 29 janvier 2018, aux mêmes conditions de l'appel d'offres public 14-13500.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise 2963-9556 Québec inc., a confirmé son intérêt par écrit; la lettre se retrouvant en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0454 - 25 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de bas

coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses. CG15 0017 - 29 janvier 2015 - Conclure avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, conformément à l'appel d'offres public 14-13500 (1 soum.). Le montant total de l'entente est de 259 014,65 \$ taxes incluses.

CE12 1267 - 8 août 2012 – Conclure avec la firme Martial Bessette inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage des policiers du SPVM, conformément à l'appel d'offres public 12-11895 (3 soum.). Le montant total de l'entente est de 143 311,74 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La stratégie d'approvisionnement pour l'acquisition des bas a été déterminée en 2014. À la suite de l'évaluation du marché, le Service de l'approvisionnement a pris la décision de conclure un contrat de 2 ans avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition des bas de différents modèles à l'usage des employés du SPVM et du SIM. Au début de 2016, la Ville revoyait sa stratégie d'approvisionnement pour un groupe important de vêtements (incluant les bas) et d'opter pour un programme de gestion vestimentaire intégrée. Cette nouvelle vision a généré le besoin de prolonger les ententes en cours là où cette possibilité pouvait s'appliquer, afin de couvrir la période se terminant en décembre 2018.

Les produits visés par le présent dossier décisionnel font partie du projet de gestion vestimentaire intégrée.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

JUSTIFICATION

La prolongation de cette entente-cadre permettra à la Ville d'assurer une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité des produits pour réaliser la distribution prévue pour l'année 2018.

À ce jour, le Service de l'approvisionnement est satisfait du service fourni par 2963-9556 Québec inc., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert.

Pour ce contrat, les produits sont confectionnés au Québec. À la suite de la vérification du marché, les prix sont toujours compétitifs par rapport au marché actuel.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé pour cette prolongation est de :

119 538,60 \$ + 5 976,93 \$ (TPS) + 11 923,98 \$ (TVQ) = 137 439,51 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2017-12-14



Dossier # : 1177526041

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 441 389,03 \$ (contrat: 401 262,75 \$ et contingences: 40 126,28 \$), taxes incluses – Appel d'offres public 17-16504 – 1 soumissionnaire conforme.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 441 389.03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16504;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526041

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 441 389,03 \$ (contrat: 401 262,75 \$ et contingences: 40 126,28 \$), taxes incluses – Appel d'offres public 17-16504 – 1 soumissionnaire conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Le préachat des couvercles de trémie des filtres-presses Kurita s'inscrit dans le cadre de la remise à niveau des filtres-presses du secteur des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

Les filtres-presses Kurita existants ont chacun un couvercle d'une trentaine de pieds de long par 3 pieds de large. Les couvercles servent à isoler les convoyeurs à gâteaux (boues) de la trémie des filtres-presses Kurita.

Ces filtres-presses opèrent depuis presque trente (30) ans. Au cours des dernières années, la division d'entretien de la Station a procédé, à plusieurs reprises, à la réparation de composantes importantes (charnières, tuyaux, etc.) des couvercles, puisque ces derniers ont atteint la fin de leur vie utile.

Un appel d'offres a été lancé le 30 octobre 2017 et publié sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 novembre 2017. La validité des soumissions est de 180 jours. Aucun addenda n'a été émis.

Une contingence de 10%, non incluse dans le bordereau de prix, doit être ajoutée afin de couvrir les imprévus étant donné qu'il s'agit d'un produit non standard qui sera développé avec le fournisseur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à fournir cinq (5) couvercles mécano-soudés en acier inoxydable pour les trémies des filtres-presses Kurita.

La conception des nouveaux couvercles est améliorée de façon à augmenter la durée de vie de ceux-ci. Deux livraisons sont prévues à l'été et l'automne 2018 et les travaux d'installation débuteront dès l'été 2018.

JUSTIFICATION

Deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et ont déposé une soumission.

Après analyse des soumissions, il s'avère que seule la soumission d'Industrie Lemieux inc., est conforme. Le deuxième soumissionnaire avait omis d'inclure la garantie de soumission, ce qui constitue un défaut majeur. Conséquemment, ce soumissionnaire a été déclaré non conforme.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Industrie Lemieux inc.	401 262,75	40 126,28	441 389,03
Estimation du professionnel	459 900,00	45 990,00	505 890,00
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(64 500,98)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-12,75%

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart de prix entre l'estimation interne et celui du plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 12,75 %. Il est donc recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Industrie Lemieux Inc., pour une somme total de 441 389,03 taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

L'autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise dans le cadre de ce contrat et Industrie Lemieux inc. n'a pas fourni une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture de cinq (5) couvercles de trémies de filtres-presses Kurita pour la Station est de 441 389,03 \$ taxes incluses. Ceci représente un montant de 403 047,02 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve. Celle-ci est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'était pas octroyé, des bris majeurs du système des filtres-presses pourraient se produire. Ces bris pourraient entraîner l'arrêt de l'unité de déshydratation, risquant ultimement de limiter la capacité de traitement de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: janvier 2018;
- Livraison des équipements: juin à décembre 2018;
- Période de garantie : 12 mois à partir de la livraison.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 15 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-14

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-18

**Dossier # : 1177231076**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Les Glissières Desbiens inc., pour la reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits de la ville de Montréal. Arrondissements : LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-trembles, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Le Sud-Ouest, Verdun, Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 556 024,91 \$ (contrat: 529 824,91 \$ + incidences: 26 200 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337404 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 556 024,91 \$, taxes incluses pour la reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à l'entreprise Les Glissières Desbiens inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 529 824,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337404 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 09:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231076

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Les Glissières Desbiens inc., pour la reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits de la ville de Montréal. Arrondissements : LaSalle, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-trembles, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Le Sud-Ouest, Verdun, Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 556 024,91 \$ (contrat: 529 824,91 \$ + incidences: 26 200 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337404 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d’en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l’engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l’efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l’état global des chaussées par l’application de meilleures techniques d’intervention, le tout en fonction de l’état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l’appel d’offres et de réaliser les travaux mentionnés à l’objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits de la Ville de Montréal seront exécutés sur une distance totalisant environ 1,3 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des endroits où auront lieu les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 48 165,90 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés.

L'estimation de soumission de la firme Legico-CHP inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réel du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de - 82 972,29 \$, soit -13,5 %. L'équipe de l'économie de la construction (ÉEC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions conformes et a constaté que l'écart est réparti sur tous les articles du bordereau.

L'ensemble des prix soumis par le plus bas soumissionnaire est de façon générale plus agressif que ceux soumis par les autres soumissionnaires, ce qui indique un marché actif et concurrentiel.

Dans ce contexte et étant donné que l'écart de - 13,5 % est favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 556 024,91 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 26 200,00 \$, taxes incluses. La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 507 724,86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par le Règlement no 17-073 « Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier ».

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 janvier 2018, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents. L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2018

Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports

Christianne CYRENNE, LaSalle

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Guy LAROCQUE, Verdun
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Caroline LEDOUX, Le Sud-Ouest
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Jean CARDIN, Verdun
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest

Lecture :

Caroline LEDOUX, 13 novembre 2017
Estelle ANDRÉ, 13 novembre 2017
Louis LAFONTAINE, 13 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-10

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
<input type="text" value="337404"/>	<input type="text" value="1177231076"/>
Titre de l'appel d'offres : <input style="width: 100%;" type="text" value="Reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits"/>	
Type d'adjudication : <input type="text" value="Au plus bas soumissionnaire conforme"/>	

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
<input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="20"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
<input type="text" value="25"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="19"/> jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
<input type="text" value="2"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="Impact sur le coût estimé du contrat (\$)"/>
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
<input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="Report de la date d'ouverture des soumissions"/>
<input type="text" value="18"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="Tableau des questions reponses"/>
	<input style="width: 100%;" type="text" value="-"/>
	<input style="width: 100%;" type="text" value="-"/>

Analyse des soumissions		
Nbre de preneurs	Nbre de soumissions reçues	% de réponses
<input type="text" value="6"/>	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="67"/>
	Nbre de soumissions rejetées	% de rejets
	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="25.0"/>
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>
<input style="width: 100%;" type="text" value="10115274 CANADA INC. GLISSIÈRES PROVINCIALES"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="Ne détient pas l'autorisation de l'AMF, pour contracter avec un organisme public"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :	Date d'échéance initiale :	
<input type="text" value="120"/> jrs	<input type="text" value="23"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	
Prolongation de la validité de la soumission de :	Date d'échéance révisée :	
<input type="text" value=""/> jrs	<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES GLISSIÈRES DESBIENS INC.	481 659.01	48 165.90	529 824.91
LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ J.T.D INC.	664 362.92	66 436.29	730 799.21
CONSTRUCTIONS CONCREATE LTÉE	744 740.22	74 474.02	819 214.24
Estimation	externe	557 088.36	55 708.84
		612 797.20	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-13.5%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="37.9%"/>
Dossier à être étudié par la CEC :			
<input type="text" value="Oui"/>	<input type="text" value="NON"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>
RENA	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	<input style="width: 100%;" type="text" value="LES GLISSIÈRES DESBIENS INC."/>
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	<input type="text" value="529 824.91"/>
Montant des incidences (\$) :	<input type="text" value="26 200.00"/>
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="2018"/>	<input type="text" value="19"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2018"/>



Dossier # : 1177231083

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018). Dépense totale de 4 352 095,96 \$ (contrat: 4 110 095,96 \$ + incidences: 242 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405512 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 352 095,96 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 110 095,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405512 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 09:08

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231083

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018). Dépense totale de 4 352 095,96 \$ (contrat: 4 110 095,96 \$ + incidences: 242 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405512 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 12 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 536 099,47 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur

le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (EEC), de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC), a procédé à l'analyse des soumissions déposées par six (6) entrepreneurs. L'étalement des prix reçu est régulier. Le prix du plus bas soumissionnaire conforme représente un écart favorable de 11,5 % lorsqu'il est comparé à l'estimation interne de la ville. Cet écart est réparti sur tous les articles de la soumission et peut s'expliquer par un marché actif et concurrentiel dans le domaine du planage et du pavage.

Considérant ces informations, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 352 095,96 \$, taxes incluses incluant des incidences de 242 000 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 974 043,70 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement no 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 220 978,26 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1^{er} mars 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2018

Fin des travaux : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Normand MARINACCI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Marc SARRAZIN, 16 novembre 2017
Jean CARRIER, 16 novembre 2017
Anne CASTONGUAY, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-11-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
<input type="text" value="405512"/>	<input type="text" value="1177231083"/>
Titre de l'appel d'offres : <input style="width: 100%;" type="text" value="Travaux de voirie dans les arrondissements de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018)"/>	
Type d'adjudication : <input style="width: 100%;" type="text" value="Au plus bas soumissionnaire conforme"/>	

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
<input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="25"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="29"/> jrs

Addenda émis		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
<input type="text" value="4"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="Impact sur le coût estimé du contrat (\$)"/>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	
<input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Remplacement de l'article 33 du devis technique voirie	-
<input type="text" value="20"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification dans le bordereau de soumission	-
<input type="text" value="23"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Report de date d'ouverture de la soumission	-
<input type="text" value="24"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification dans le bordereau de soumission	-

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	<input type="text" value="9"/>	Nbre de soumissions reçues	<input type="text" value="7"/>
		Nbre de soumissions rejetées	<input type="text" value=""/>
		% de réponses	<input type="text" value="78"/>
		% de rejets	<input type="text" value="0.0"/>
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input style="width: 100%;" type="text"/>	
<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		<input type="text" value="120"/> jrs	Date d'échéance initiale :
			<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="3"/> - <input type="text" value="2018"/>
Prolongation de la validité de la soumission de :		<input type="text" value=""/>	Date d'échéance révisée :
			<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ALI EXCAVATION INC.	3 573 996.49	536 099.47	4 110 095.96
MELOCHE, DIVISION DE SINTRA	3 745 926.61	561 888.99	4 307 815.60
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 021 064.65	603 159.70	4 624 224.35
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	4 206 096.51	630 914.48	4 837 010.99
ROXBORO EXCAVATION INC.	4 386 380.64	657 957.10	5 044 337.74
PAVAGES MULTIPRO INC.	4 771 749.12	715 762.38	5 487 511.50
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	6 447 841.11	967 176.17	7 415 017.28
Estimation	interne	4 038 917.13	605 837.57
		4 644 754.70	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-11.5%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="4.8%"/>
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input type="text" value="NON"/> <input checked="" type="text" value="X"/>			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>
RENA	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	<input style="width: 100%;" type="text" value="ALI EXCAVATION INC."/>
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	<input style="width: 100%;" type="text" value="4 110 095.96"/>
Montant des incidences (\$) :	<input style="width: 100%;" type="text" value="242 000.00"/>
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="2018"/>	<input type="text" value="13"/> - <input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="2018"/>



Dossier # : 1177231085

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018). Dépense totale de 5 433 660,14 \$ (contrat: 5 138 660,14 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405519 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 443 660,14 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 138 660,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405519 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 09:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231085

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018). Dépense totale de 5 433 660,14 \$ (contrat: 5 138 660,14 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405519 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux

arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 8,5 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 670 260,02 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 5 433 660,14 \$, taxes incluses incluant des incidences de 295 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 961 655,96 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement no 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 269 374,32 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1^{er} mars 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Caroline LEDOUX, Le Sud-Ouest

Lecture :

Jean CARRIER, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION VERSION FINALE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="23"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification du cahier V du devis technique voirie (article 1, article 11, article 17, article 28). Article 27 supprimé du devis technique voirie. Modification de la date d'ouverture. Modification de quantités dans le bordereau de soumission.	<input type="text" value="24 000.00"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
LES PAVAGES CHENAIL INC.	4 468 400.12	670 260.02	5 138 660.14	
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	4 764 662.42	714 699.36	5 479 361.78	
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 979 227.35	746 884.11	5 726 111.46	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 206 092.15	780 913.82	5 987 005.97	
LES PAVAGES ULTRA INC.	5 511 364.57	826 704.69	6 338 069.26	
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	5 620 526.98	843 079.05	6 463 606.03	
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 953 444.59	893 016.69	6 846 461.28	
Estimation	Interne	<input type="text" value="4 790 156.43"/>	<input type="text" value="718 523.47 \$"/>	<input type="text" value="5 508 679.90 \$"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

**Dossier # : 1177231084**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Anjou (PCPR 2018). Dépense totale de 6 206 975,90 \$ (contrat: 5 919 975,90 \$ + incidences: 287 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405523 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 206 975,90 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Anjou (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 919 975,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405523 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 11:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231084

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Anjou (PCPR 2018). Dépense totale de 6 206 975,90 \$ (contrat: 5 919 975,90 \$ + incidences: 287 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405523 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux

arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement d'Anjou (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 11,1 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 772 170,77 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 206 975,90 \$, taxes incluses incluant des incidences de 287 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 667 796,32 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement no 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 262 069,25 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 22 février 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane CARON, Anjou

Lecture :

Stéphane CARON, 16 novembre 2017

Jean CARRIER, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-12-14

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="17"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification du devis technique circulation (Phase de réalisation des travaux). Modification de la configuration des phases aux plans C-6279-01a, C-6279-01B et C-6279-01G.	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES PAVAGES CHENAIL INC.	5 147 805.13	772 170.77	5 919 975.90
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 208 148.82	781 222.32	5 989 371.14
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 708 189.78	856 228.47	6 564 418.25
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 249 565.21	937 434.79	7 187 000.00
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	6 260 775.64	939 116.35	7 199 891.99
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	6 386 538.74	957 980.82	7 344 519.56
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	7 036 190.61	1 055 428.59	8 091 619.20
Estimation	5 440 790.53	816 118.58	6 256 909.11

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text" value="x"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text" value="x"/>	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1177231088

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Langelier, de la rue Beaubien à la rue Bélanger dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 434 374,82 \$ (contrat: 2 264 374,82 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309102 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 434 374,82 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Langelier, de la rue Beaubien à la rue Bélanger dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 264 374,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309102 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 11:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231088

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Langelier, de la rue Beaubien à la rue Bélanger dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 434 374,82 \$ (contrat: 2 264 374,82 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309102 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin

de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux sur le boulevard Langelier, de la rue Beaubien à la rue Bélanger dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, seront exécutés sur une distance totalisant environ 600 m et consistent en :

- le planage et pose d'un nouveau revêtement bitumineux;
- la reconstruction des trottoirs, des bordures et de mails;
- la reconstruction des bases et conduits;
- la reconstruction du système d'éclairage
- la mise aux normes de feux de circulation.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 216 465,30 \$ (taxes incluses), soit 10,57 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur vingt-et-un (21) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 38 % et 62 %. Parmi les treize (13) qui n'en ont pas déposé, sept (7) firmes sont connues comme sous-traitantes et six (6) firmes n'ont pas mentionné leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 434 374,82 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 170 000,00 \$, taxes incluses. La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 2 222 908,69 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par les règlements d'emprunt 16-004, 16-006 et 17-014.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 mars 2018, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : printemps 2018

Fin des travaux : été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 21 novembre 2017
Son Thu LÊ, 21 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="31"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Modifications au cahier des charges et au bordereau de soumission dans les quantités"/>	<input type="text" value="(1 273.00)"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	2 047 909.52	216 465.30	2 264 374.82
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2 089 069.93	221 533.27	2 310 603.20
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 159 575.42	227 427.05	2 387 002.47
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	2 189 605.50	230 417.00	2 420 022.50
TRANSELEC/COMMON INC.	2 331 889.31	244 645.38	2 576 534.69
LES ENTRTEPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 360 347.96	249 652.04	2 610 000.00
COJALAC INC.	2 442 780.80	256 870.96	2 699 651.76
DUROKING CONSTRUCTION /9200 2088 QUÉBEC INC.	3 131 613.96	327 346.32	3 458 960.28
Estimation	interne	<input type="text" value="1 908 898.68"/>	<input type="text" value="2 111 769.89"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

**Dossier # : 1177231087**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 9 965 895,45 \$ (contrat: 9 169 767,68 \$ et incidences: 963 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283902 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 965 895,45 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 169 767,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283902 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 11:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231087

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 9 965 895,45 \$ (contrat: 9 169 767,68 \$ et incidences: 963 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283902 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire en brique (installée en 1915) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1913) du boulevard Saint-Michel ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0427 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie et sur le réseau de la CSEM dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 17 711 152,31 \$ (contrat: 16 373 685,94 \$ + incidences: 1 337 466,36 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 283901 - 4 soumissionnaires conformes (sommaire addenda 1154102011).

DESCRIPTION

Les travaux intégrés d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy, dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, auront lieu sur une distance d'environ 475 mètres. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de ± 515 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm,
- la reconstruction de ± 1015 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm,
- la reconstruction complète de la chaussée (± 11 455 m²),
- la reconstruction complète des trottoirs (± 1 850 m²),
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires (17 unités)
- la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation (4 unités)

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada, dont la reconstruction d'un puits d'accès et de massifs bétonnés. Les deux (2) parties représentantes se sont mises d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau de Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux de Bell sur le boulevard St-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy ». Ces travaux au montant de 167 772,24 \$ taxes incluses, représentent 1,83 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 871 600,66 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,5 % du coût des travaux. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage, de feux de circulation et de Bell où le pourcentage a été évalué à 15 % et ce, en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de remplacement temporaire et d'achat de biens de feux de circulation. Des frais sont prévus pour la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur vingt (20) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 20 % et 80 %. Parmi les seize (16) qui n'en ont pas déposé, six (6) firmes sont connues comme étant des sous-traitants, une (1) firme a répondu qu'elle manquait de temps et neuf (9) firmes n'ont pas mentionné leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire a été inscrite dans les documents de l'appel d'offres # 283902 (voir en pièce jointe).

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 10 des clauses administratives spéciales du cahier des charges du présent contrat, soit une pénalité de 7 000 \$ par jour de calendrier. Cette pénalité est sans plafond.

De plus, à l'article 9 des clauses administratives spéciales, un boni de 3 500 \$ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 105 000 \$, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 9 965 895,45 \$ taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec Construction Bau-Val inc. pour un montant de 9 169 767,68 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 167 772,24 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 963 900,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense, assumée à 100 % par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 52,09 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 5 191 422,32 \$, taxes incluses;
- 47,91 % dans différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 4 774 473,13 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 9 965 895,45 \$ taxes incluses représente un coût net de 9 100 190,90 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 17-083 « Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 4 740 460,54 \$;
- # 16-006 « Trav. réfection routière réseau artériel » pour un montant de 3 083 052,23 \$;
- # 16-005 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel » pour un montant de 1 184 931,19 \$;
- # 17-014 « Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation » pour un montant de 91 746,94 \$.

Par ailleurs, une partie du coût net total de 9 100 190,90\$ \$, soit la portion de la DGSRE, est entièrement admissible à une subvention estimée à 4 740 460,54 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact de 4 359 730,36 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 mars 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mars 2018

Fin des travaux : décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voie et transports

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Serge A BOILEAU, Commission des services électriques

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voie et transports

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Richard C GAGNON, 8 décembre 2017

Jean CARRIER, 6 décembre 2017

Mathieu-Pierre LABERGE, 6 décembre 2017

Serge A BOILEAU, 6 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-12-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	283902
No du GDD :	1177231087
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	16 - 10 - 2017	Ouverture originalement prévue le :	8 - 11 - 2017
Ouverture faite le :	15 - 11 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires :	29 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres	3	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
30 - 10 - 2017	Modifications mineures au cahier des charges (numérotation des phases de travaux), au devis éclairage (équivalence de console), au devis égout/aqueduc (épaisseur du pavage temporaire), au devis de circulation (diminution de quantité de panneaux P.M.V.M) et au devis voirie (ajout de l'article alignements et niveaux). Modifications mineures aux plans 2839-EGA-02 feuillets 1-2-3.		N/A
2 - 11 - 2017	Modifications mineures au cahier des charges (report de la date d'ouverture des soumission et modification de l'article «expérience du soumissionnaire») et précision à l'article «préparation du lit» du devis voirie.		N/A
7 - 11 - 2017	Ajout d'une quantité au bordereau et d'une clause de boni au cahier des charges		105 000.00 \$

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	20	Nbre de soumissions reçues	4	% de réponses	20
		Nbre de soumissions rejetées	1	% de rejets	25.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.		Ne répondait pas aux exigences de l'article 11 "Expérience du soumissionnaire" - CCAS			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs	Date d'échéance initiale :	15 - 3 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :			jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	8 298 167.02	871 600.66	9 169 767.68	
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	9 842 344.07	1 030 555.93	10 872 900.00	
ROXBORO EXCAVATION INC.	11 293 121.81	1 175 601.84	12 468 723.65	
Estimation	interne	8 047 525.03	850 141.28	8 897 666.31
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			3.1%	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			18.6%	
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	9 169 767.68
Montant des incidences (\$):	963 900.00
Date prévue de début des travaux :	26 - 2 - 2018
Date prévue de fin des travaux :	21 - 12 - 2018

CE : 20.019
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1177526039**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre (4) structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses – Appel d'offres public IP17043-161723-C – 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Filtrum inc. pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP17043-161723-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526039

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre (4) structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses – Appel d'offres public IP17043-161723-C – 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal effectue, depuis plusieurs années, une gestion automatisée et en temps réel des intercepteurs à l'aide de la modulation de vannes pour la régulation des eaux usées. Ce système permet d'optimiser le comportement des puits de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), et par le fait même, la capacité des intercepteurs. Cette gestion globale des apports de débits a donc pour effet de minimiser les débordements occasionnés par des épisodes de forte pluie aux différents sites de régulation.

La fiabilité et la robustesse de ce système reposent à la fois sur le bon fonctionnement et la précision des actionneurs, ainsi que sur la qualité des données recueillies sur l'ensemble du réseau à partir des différents capteurs tels que les pluviomètres, les sondes de niveau, les débitmètres, etc.

L'expérience d'opération et d'entretien des actionneurs installés sur les intercepteurs a démontré que les actionneurs hydrauliques sont plus robustes, plus fiables et plus précis pour moduler fréquemment les vannes de taille importante par rapport aux actionneurs électriques anciennement installés.

À ce jour, plusieurs programmes de remplacement d'actionneurs ont été entrepris. Toutefois, il s'est avéré que les premiers actionneurs installés en 2008 présentent des problèmes d'opération, d'entretien et de fiabilité.

Le présent contrat a pour but de remplacer sept (7) actionneurs par de nouveaux offrant des performances supérieures.

Un appel d'offres public a été publié le 20 septembre 2017 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 25 octobre 2017. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences a été fixé à 10 % pour couvrir des imprévus du fait que les travaux se dérouleront dans des installations existantes. Cinq addenda ont été émis :

- addenda 1 en date du 2 octobre 2017 : réponses à des questions;
- addenda 2 en date du 11 octobre 2017 : réponses à des questions et révision de plans;
- addenda 3 en date du 13 octobre 2017 : report de la date de soumission;
- addenda 4 en date du 13 octobre 2017 : report de la période de visite;
- addenda 5 en date du 20 octobre 2017 : précision mineure apportée au devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0134 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE;

CG12 0212 - 21 juin 2012 - Accorder à la firme Wainbee limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture et de livraison des systèmes électromécaniques de contrôle de débit des structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 640 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1260-AE;

CG09 0205 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de fourniture et d'installation de 20 actionneurs hydrauliques et de 3 vannes dans les structures de régulation des intercepteurs Nord et Sud - Dépense totale de 2 656 270,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1222-AE;

CG08 0244 - 28 mai 2008 - Octroyer un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation de huit (8) actuateurs dans différentes structures de régulation de l'intercepteur nord de la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, au prix total approximatif de 735 832,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1221-AE.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat visent le remplacement de sept (7) actionneurs actuellement installés dans les sites suivants: O'Brien (1), Meilleur (2), Auteuil (2) et Curotte (2). Ces travaux comprennent :

- la fourniture et la livraison de sept (7) actionneurs et de deux accumulateurs d'urgence répondant aux performances et aux exigences du devis d'appel d'offres;
- l'installation des actionneurs;

- les travaux civils pour excaver les dalles amovibles permettant la mise en place de batardeaux;
- la mise en service des équipements installés.

Les structures de régulation énumérées précédemment sont des points de contrôle importants pour les débordements d'eaux usées en temps de pluie sur l'intercepteur nord. En effet, ces structures contrôlent les surverses aux endroits qui sont soumis à des exigences et des objectifs de rejet élevés du Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) d'où l'importance d'installer des équipements fiables et robustes pour limiter les impacts environnementaux.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise, parmi les cinq autres qui n'ont pas soumissionné, n'a fourni une raison à son désistement.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Filtrum inc.	728 734,55	72 873,45	801 608,00
2- Groupe Mécano inc.	782 959,02	78 295,90	861 254,92
3- Le Groupe LML Ltée	806 125,37	80 612,54	886 737,90
4- Les Constructions RRN inc.	1 739 341,80	173 934,18	1 913 275,98
Estimation du professionnel	933 114,11	93 311,41	1 026 425,52
Coût moyen des soumissions reçues			831 431,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3,72%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			59 646,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			7,44%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation du professionnel (\$)			(224 817,52)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation du professionnel (%)			-21,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			59 646,92
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			7,44%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation du professionnel est favorable de 21,9 %. L'écart est principalement lié à une économie sur le prix de la fourniture des actionneurs. Le prix unitaire considéré dans l'estimation se basait sur l'achat de deux unités seulement, et le prix unitaire fourni dans l'offre, étant pour 7 actionneurs, a été moins coûteux.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Filtrum inc. pour la somme de sa soumission, soit 801 608,00 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Filtrum inc., 430 rue des Entrepreneurs, Québec (Québec) G1M 1B3. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 janvier 2018.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Filtrum inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour le remplacement de sept (7) actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal est de 801 608 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 731 974,95 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, les problèmes d'opération et d'entretien des actionneurs sur place ainsi que le manque de pièces de rechange compromettraient la fiabilité des systèmes de régulation. Ceci empêchera d'assurer un contrôle efficace des débordements lors de fortes pluies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: janvier 2018;
- Fin des travaux : septembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 12 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-18

**Dossier # : 1176192006**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122);
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122) majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-15 16:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176192006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'élaboration du Plan de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada, en 2008, la division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT – service requérant) requiert la participation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR – service exécutant) pour mettre en valeur les deux espaces publics exceptionnels que sont le square Dorchester et la place du Canada. À ce jour, le SGPVMR a procédé à la gestion et à la réalisation du réaménagement de la portion sud du square Dorchester (2009-2010) et de la portion nord de la place du Canada (2014-2015). La portion nord du square Dorchester, comprise entre le parvis de l'édifice Dominion square, les rues Metcalfe et Peel et la limite des travaux de 2010, demeure la dernière section à réaménager. Ceci assurera une mise en valeur complète du square Dorchester à la mesure de l'intérêt exceptionnel du site patrimonial, l'un des plus importants espaces publics de Montréal.

Le présent dossier vise à faire approuver une modification à la convention de services professionnels (contrat n° 15-4931) du contractant Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CCAI) en vue du réaménagement de la portion nord du square Dorchester.

Mandat initial de CCAI

Le 29 janvier 2015, un contrat de services professionnels, au montant de 709 062,64 \$, taxes incluses, comprenant 644 062,64 \$ en honoraires professionnels et 65 000 \$ en imprévus, est octroyé à CCAI. Le mandat comprend la production des documents d'exécution, la gestion du processus d'appel d'offres ainsi que le suivi et la surveillance des travaux de construction. Les livrables incluent les plans, le cahier des charges, les rapports (rapports de chantier, programme de gestion des équipements, mémoire du projet, etc.) et les documents projetés nécessaires aux approbations requises. Les documents d'appel d'offres de services professionnels soulignent l'importance du volet de coordination que comporte le projet qui intègre deux lots de construction, à savoir :

- le lot 1 comprenant les aménagements paysagers de la portion nord du square Dorchester auxquels s'ajoutent les travaux de voirie de la rue du square-Dorchester réalisés par CCAI, sous la responsabilité du SGPVMR;
- le lot 2 incluant la restauration de la vespasienne ainsi que la réfection de la dalle et de la membrane d'étanchéité du toit du stationnement situé sous la rue du square-Dorchester réalisées par la firme Cardin, Ramirez, Julien inc. (CRJI), sous la responsabilité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Initialement, le mandat de CCAI comprend la gestion d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux se déroulant du 20 juin au 18 juillet 2016 afin d'octroyer un contrat de construction au Conseil d'agglomération (CG) du 25 août 2016 et d'amorcer les travaux en septembre 2016. CCAI respecte les délais prescrits. Toutefois, une décision est prise par les autorités municipales, à l'été 2016, de reporter les travaux et demandent aux services centraux d'analyser des options d'agrandissement du stationnement sous le square ou de construction de stationnements étagés pour pallier au retrait futur des espaces de stationnement de la rue Sainte-Catherine. En ce sens, les travaux sont reportés à une date ultérieure qui oblige maintenant de reprendre le processus d'appel d'offres.

Reprise de l'appel d'offres

Le 4 décembre 2017, le projet est présenté au Comité corporatif des projets d'envergure (CCPE). À la suite de cette présentation, la décision est de poursuivre le projet initial, soit le réaménagement de la portion nord du square Dochester. Ainsi, la Ville souhaite débiter les travaux au printemps 2018. Pour respecter ce nouvel échéancier, l'appel d'offres doit être lancé à l'hiver 2018. Ce nouvel appel d'offres n'étant pas prévu au contrat initial de CCAI, il est requis d'autoriser une dépense additionnelle. En effet, cette étape supplémentaire requiert des honoraires professionnels qui ne peuvent être absorbés à même le montant initial d'imprévus de 65 000 \$, taxes incluses, puisque la totalité du montant a été utilisé pour des contingences en lien avec le projet.

À ce jour, un montant de 285 627,27 \$, taxes incluses, est toujours disponible pour accomplir les activités restantes identifiées au bordereau de soumission de CCAI, incluant :

- suivi et la surveillance des travaux;
- plans et le cahier des charges « tels que construits »;
- programme de gestion;
- mémoire du projet;
- dossier de recherche et de référence;
- frais d'impression.

Cette somme est réservée pour les activités restantes et n'est pas transférable pour la mise à niveau des documents d'appel d'offres et les activités décrites au présent addendum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0122 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-

14931 (3 soumissionnaires).

CG15 0510 - 20 août 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la Place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

CE15 0146 - 28 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester pour une somme maximale de 79 204,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1402) - (2 soumissionnaires).

CG14 0141 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la Place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soumissionnaires).

BC 782376 - 4 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe SM inc. pour l'élaboration d'un plan de géométrie de rue dans le cadre du projet de réaménagement de la rue du square-Dorchester pour une somme maximale de 9 181,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (12-1278) - (2 soumissionnaires).

CM12 0064 - 23 janvier 2012 - Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4).

CG09 0163 - 28 mai 2009 - Octroyer un contrat à « Ramcor construction inc. » au montant de 5 139 196,49\$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - phase 1 - appel d'offres no 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49\$, taxes et dépenses incidentes incluses.

DESCRIPTION

Une dépense additionnelle au montant de 44 816,25 \$, taxes incluses, est requise pour défrayer les honoraires professionnels supplémentaires se détaillant comme suit :

- lancement d'un nouvel appel d'offres (34 468,51 \$, taxes incluses) comprenant :
 - a) révision des documents d'appel d'offres (19 464,27 \$, taxes incluses). Cette étape nécessite l'actualisation de plusieurs données apparaissant au cahier des charges du projet, notamment les dates apparaissant sur les 77 plans, le remplacement des clauses administratives générales (CAG) par une version à jour, le remplacement de tous les articles référant au CAG dans les 72 fascicules de prescriptions spéciales, la modification du bordereau de soumission, l'ajustement de l'estimation, etc.;
 - b) gestion du nouvel appel d'offres (5 622,28 \$, taxes incluses);
 - c) élaboration des plans et du cahier des charges émis pour construction (9 381,96 \$, taxes incluses).

- intégration des documents administratifs de chantier des lots 1 et 2 (10 347,74 \$, taxes incluses) qui n'était pas prévue initialement mais qui s'avère nécessaire au projet.

En ajoutant 44 816,25 \$ à la somme de 65 000 \$ constituant le budget d'imprévus approuvé lors de l'octroi du contrat initial, les honoraires professionnels sont majorés de 109 816,25 \$. La somme de 44 816,25 \$ constitue une modification de l'ordre de 6,96 % pour une majoration totale des honoraires professionnels de 17,05 %, soit 753 878,89 \$, taxes incluses (644 062,64 \$ + 65 000 \$ + 44 816,25 \$).

JUSTIFICATION

La somme de 44 816,25 \$, taxes incluses, servira à payer des honoraires professionnels pour des services non prévus, dont notamment le retour en appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal des honoraires professionnels supplémentaires de ce dossier est de 44 816,25 \$, taxes incluses. Il sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 40 923,21 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n° 15-067 - « Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada ».

Cette dépense additionnelle correspond à 6,96 % des frais d'honoraires professionnels initiaux de 644 062,64 \$, taxes incluses, attribués à ce projet.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de la portion nord du square Dorchester s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribueront à l'amélioration de la qualité de vie par la protection des patrimoines paysager et culturel, par leur mise en valeur et par leur diffusion. Les travaux de réaménagement assureront la pérennité des équipements et l'accessibilité pour tous. Globalement, le réaménagement de la portion nord doit assurer la protection et la mise en valeur du square Dorchester, le maintien de la fréquentation du site et l'appréciation des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisé, le lancement de l'appel d'offres et la coordination par CCAI, ne seraient pas possibles. En effet, le SGPVMR n'a pas les ressources nécessaires pour effectuer ces tâches. De plus, il est important de réviser les documents d'appel d'offres pour respecter le calendrier des travaux à réaliser dès le printemps 2018 et assurer une bonne coordination avec d'autres travaux à venir au centre-ville.

Comme le projet est attendu par l'Administration, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements envers les citoyens afin que la troisième phase d'intervention de la mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada se concrétise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au Comité exécutif : 10 janvier 2018
Passage au Conseil municipal : 22 janvier 2018
Autorisation de la dépense additionnelle au Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018
Reprise de l'élaboration des documents d'exécution (plans et cahier des charges) : février 2018
Période de l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux : mars-avril 2018
Début des travaux : mai 2018
Fin de la réalisation des travaux : mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFORT, Direction générale
José PIERRE, Ville-Marie
Julie J BOIVIN, Service de la mise en valeur du territoire
Bernard GRENIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Martine D'ASTOUS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

José PIERRE, 13 novembre 2017
Bernard GRENIER, 29 août 2017
Sonia VIBERT, 23 août 2017
Martine D'ASTOUS, 22 août 2017
Julie J BOIVIN, 15 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline O'HARA
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-22

Mathieu DRAPEAU
Chef de division - Division des grands parcs
urbains et espaces publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mathieu DRAPEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE

Chef de division | Division des grands parcs
urbains et espaces publics

Directrice - Service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la
Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre
C-11.4), je désigne Monsieur Mathieu Drapeau,
chef de division - Division des grands parcs
urbains et espaces publics, pour me remplacer
du 5 au 27 septembre 2017 inclusivement dans
l'exercice de mes fonctions de directrice,
Direction - Aménagement des parcs et espaces
publics, et exercer tous les pouvoirs rattachés à
mes fonctions.

Approuvé le : 2017-09-08

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1160731001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Compilation Data Traffic inc. d'une durée de 24 mois, pour effectuer l'installation de caméras de comptages dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation pour une somme maximale de 100 028,25 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public 17-16372 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 100 028,25 \$, taxes incluses, pour réaliser l'installation de caméras de comptages dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Compilation Data Traffic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois, le contrat pour réaliser l'installation de caméras de comptages dans cadre du plan annuel de comptages de circulation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 100 028,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-16272;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 15:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160731001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Compilation Data Traffic inc. d'une durée de 24 mois, pour effectuer l'installation de caméras de comptages dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation pour une somme maximale de 100 028,25 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public 17-16372 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008 prônait, entre autres, une gestion efficace de la circulation routière et des déplacements. Une gestion efficace de la circulation permettra de maintenir un équilibre entre la fluidité de la circulation, la sécurité des usagers et la qualité de l'environnement. Le Plan visait aussi l'amélioration de la gestion des entraves afin de minimiser les inconvénients pour les résidents, les commerçants et l'ensemble des usagers du réseau. Or, pour définir et planifier les stratégies optimales qui convergeront vers ces objectifs, la connaissance détaillée des débits de circulation est primordiale.

Pour ce faire, la direction des transports souhaite mettre en place un plan de collectes de données de circulation sur une base quinquennale.

Ce plan consiste à réaliser des comptages de circulation à des endroits prédéfinis pour connaître l'utilisation du réseau et suivre son évolution.

Le réseau routier artériel est divisé en 1 200 sections de trafic dans lesquelles les comptages seront effectués comme suit :

- Lot 1 : 50 sections feront l'objet de comptage permanent (continu, 365 jours/année) ;
- Lot 2 : 150 sections feront l'objet d'un comptage ponctuel annuel (un seul comptage d'une durée limitée, une fois par année) et ;
- Lot 3 : 1000 sections feront l'objet d'un comptage ponctuel tous les 5 ans, et ce, à un rythme de 200 par année.

Le plan de comptages ne peut pas être réalisé à l'interne à cause du manque de personnel.

Il ne peut être réalisé via l'entente de la direction des transports à cause de l'envergure du mandat (estimation plus élevée que 100 000 \$) et de la récurrence annuelle de ce dernier.

Finalement, nous désirions permettre aux entreprises spécialisées dans les comptages de soumissionner sur ce mandat et faire bénéficier la Ville des meilleurs prix possibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0278 - 15 juin 2017 : Autoriser une appropriation de 5 372 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 825 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (Appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement du plan annuel de collecte des données de circulation) ; GDD 1177326002.

DESCRIPTION

Le présent mandat vise le lot 2 du plan de collecte de données de circulation et consiste à installer des caméras permettant d'effectuer un comptage ponctuel annuel par enregistrement vidéo aux 150 sites de collectes de données prédéfinis et ce, pour chacune des 2 années du mandat.

Chaque collecte aura une durée de 72 ou 168 heures (3 ou 7 jours).

Le mandataire devra faire l'installation des caméras de comptages, la surveillance, la désinstallation et remettre à la Ville l'enregistrement vidéo des images recueillies.

Le mandataire sera rémunéré au montant soumissionné pour chacun des sites de comptages.

Un deuxième mandat sera donné pour le traitement des flux vidéo pour obtenir les données de comptages (GDD#1170731001).

JUSTIFICATION

Pour assurer un développement adéquat du réseau routier de la Ville de Montréal, une connaissance approfondie des caractéristiques de la circulation (débit, classification des véhicules, vitesse, temps de parcours, etc.) est essentielle. Cette connaissance sera acquise par la mise en place et la réalisation d'un plan de collecte de données de circulation qui comprendra un ensemble de relevés de nature diverse.

Les informations tirées de ces collectes sont cruciales pour prendre des décisions éclairées dans plusieurs aspects de la gestion de la circulation :

- la planification et la conception de projets routiers de petites ou grandes envergures ;
- la gestion intégrée des chantiers et l'atténuation des impacts sur la circulation ;
- le programme de réfection de la chaussée et des ouvrages d'art ;
- l'aménagement des pistes cyclables et des voies réservées pour autobus ;
- la sécurisation des aménagements routiers ;
- la gestion du réseau artériel et l'optimisation des plans de feux de circulation.

De plus, le plan de collecte des données de circulation va nous permettre d'augmenter la couverture du réseau ainsi que la précision des données utilisées pour effectuer les calculs des indicateurs de performance du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ainsi, ces indicateurs fournis par la Ville seront plus fiables et plus représentatifs des conditions de circulation sur tout le territoire de la Ville. Finalement, les valeurs fournies pourront mieux se comparer à celles des autres villes membres du REMC.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat

Appel d'offres public : # 17-16372**Titre:** Plan annuel de comptages de circulation (Installation de caméras)**Date de lancement :** 6 septembre 2017**Date d'ouverture :** 25 septembre 2017, soit pour une durée de 18 jours.**Durée de validité des offres :** 220 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 3 mai 2018.**Soumissionnaires : (2)**

- Compilation Data Traffic inc.
- WSP inc.

33,3% (2/6) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission. Les raisons de désistement des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné sont indiquées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Compilation Data Traffic inc.	89,33 %	13,93	87 000,00 \$	-	100 028,25 \$
WSP Canada inc.	85,00 %	8,87	132 433,60 \$	-	152 265,53 \$
Dernière estimation réalisée			158 000,00 \$	-	181 660,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 81 632,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					- 44,9 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					52 237,28 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					52,2 %

Analyse des soumissions :

La différence entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire s'élève à - 44,9 %. Cette différence s'explique fort probablement par une stratégie du marché de réduction des prix pour obtenir ce mandat. Le montant soumissionné par le mandataire ayant la 2e meilleure note est beaucoup plus près de notre estimation (- 16,2 %) mais beaucoup plus élevé que l'adjudicataire (52,2 %). De plus, nous croyons que l'adjudicataire misait sur le fait d'avoir les 2 mandats (l'installation des caméras (GDD#1160731001) et le traitement des images

(GDD#1170731001)) ce qui lui permettait de réduire certains frais associés au mandat. Finalement, nous avons estimé que l'adjudicataire devait investir dans l'achat d'équipement de comptages pour réaliser ce mandat ce qui n'est probablement pas le cas avec le plus bas soumissionnaire.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de Compilation Data Traffic inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Compilation Data Traffic inc.

Montant de l'offre:

87 000,00 \$ + TPS (5 %) 4 350,00 \$ + TVQ (9,975 %) 8678,25 \$ = 100 028,25 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 100 028,25\$ a été prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Division de l'exploitation du réseau artériel de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Le montant net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 91 339,13 \$.

Le détail des informations budgétaires et comptables est fourni dans l'intervention du service des finances.

Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan annuel de collecte de données de la circulation est nécessaire pour mieux connaître l'utilisation du réseau et son évolution. Ces données permettront de prendre des décisions éclairées sur la viabilité des différents projets de la Ville de Montréal. Ceci contribuerait à générer des gains en matière de sécurité routière, de temps de déplacement et de consommations énergétiques ainsi qu'une réduction de la pollution.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait à la Ville d'amorcer le plan de collecte de données quinquennal immédiatement et ainsi améliorer la fiabilité des données nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Par contre, une décision défavorable ne permettrait pas à la Ville de connaître l'utilisation et l'évolution de son réseau de façon fiable. Les décisions prises seront basées sur des estimations plus ou moins précises.

La réalisation de ce mandat n'occasionnera pas de nuisance significative pour la circulation ni pour les riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CE: Janvier 2018

Octroi du contrat: Janvier 2018

Durée du mandat (24 mois): Janvier 2018 à Janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VIZIOLI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-23

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-27

**Dossier # : 1170731001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	1. Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Traffic inc. d'une durée de 24 mois, pour effectuer des relevés de circulation par traitement de l'image dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation pour une somme maximale de 647 934,71 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public 17-16374 (3 soumissionnaires) 2. Autoriser une appropriation de 183 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financier le plan de collecte des données de circulation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une appropriation de 183 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financier le plan de collecte des données de circulation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
2. d'autoriser une dépense de 647 934,71 \$, taxes incluses, pour effectuer des relevés de circulation par traitement de l'image dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3. d'accorder à Compilation Data Traffic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour réaliser des relevés de circulation par traitement de l'image dans cadre du plan annuel de comptages de circulation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 934,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-16274;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 09:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170731001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	1. Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Traffic inc. d'une durée de 24 mois, pour effectuer des relevés de circulation par traitement de l'image dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation pour une somme maximale de 647 934,71 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public 17-16374 (3 soumissionnaires) 2. Autoriser une appropriation de 183 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financier le plan de collecte des données de circulation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008 prônait, entre autres, une gestion efficace de la circulation routière et des déplacements. Une gestion efficace de la circulation permettra de maintenir un équilibre entre la fluidité de la circulation, la sécurité des usagers et la qualité de l'environnement. Le Plan visait aussi l'amélioration de la gestion des entraves afin de minimiser les inconvénients pour les résidents, les commerçants et l'ensemble des usagers du réseau. Or, pour définir et planifier les stratégies optimales qui convergeront vers ces objectifs, la connaissance détaillée des débits de circulation est primordiale.

Pour ce faire, la direction des transports souhaite mettre en place un plan de collectes de données de circulation sur une base quinquennale.

Ce plan consiste à réaliser des comptages de circulation à des endroits prédéfinis pour connaître l'utilisation du réseau et suivre son évolution.

Le réseau routier artériel est divisé en 1 200 sections de trafic dans lesquelles les comptages seront effectués comme suit :

- Lot 1 : 50 sections feront l'objet de comptage permanent (continu, 365 jours/année) ;
- Lot 2: 150 sections feront l'objet d'un comptage ponctuel annuel (un seul comptage d'une durée limitée, une fois par année) et ;
- Lot 3 : 1000 sections feront l'objet d'un comptage ponctuel tous les 5 ans, et ce, à un rythme de 200 par année.

Ce plan ne peut pas être réalisé à l'interne à cause du manque de personnel.

Il ne peut être réalisé via l'entente-cadre de la direction des transports à cause de l'envergure du mandat (estimation plus élevée que 100 000 \$) et de la récurrence annuelle de ce dernier.

Finalement, nous désirions permettre aux entreprises spécialisées dans les comptages de soumissionner sur ce mandat et faire bénéficier la Ville des meilleurs prix possibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0278 - 15 juin 2017 : Autoriser une appropriation de 5 372 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 825 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (Appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement du plan annuel de collecte des données de circulation); GDD 1177326002

DESCRIPTION

Le présent mandat vise le lot 2 du plan de collecte de données de circulation et consiste à traiter les enregistrements vidéo pour obtenir des comptages aux 150 sites de collectes annuels de données prédéfinis et ce, pour chacune des 2 années du mandat. Les enregistrements vidéo seront fournis par la Ville au mandataire et auront une durée de 72 ou 168 heures (3 ou 7 jours).

La compilation des comptages devra être effectuée par mouvement à une intersection ou par direction en section courante et ce, par période de quinze (15) minutes. Les comptages devront être aussi classifiés par type de véhicules (automobiles, bus, camions). De plus, les piétons seront aussi comptabilisés ainsi que les cyclistes.

Le mandataire sera rémunéré aux taux horaires soumissionnés pour chaque heure de traitement des enregistrements vidéo effectués.

Un deuxième mandat sera donné pour effectuer les enregistrements vidéo, incluant l'installation des caméras de comptages (GDD#1160731001).

Le présent dossier vise également à obtenir une appropriation additionnelle de 183 000 \$ du fonds de la réserve de la voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Division de l'exploitation du réseau artériel de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voiries et des transports.

JUSTIFICATION

Pour assurer un développement adéquat du réseau routier de la Ville de Montréal, une connaissance approfondie des caractéristiques de la circulation (débit, classification des véhicules, vitesse, temps de parcours, etc.) est essentielle. Cette connaissance sera acquise par la mise en place et la réalisation d'un plan de collecte de données de circulation qui comprendra un ensemble de relevés de nature diverse.

Les informations tirées de ces collectes sont cruciales pour prendre des décisions éclairées dans plusieurs aspects de la gestion de la circulation :

- la planification et la conception de projets routiers de petites ou grandes envergures ;
- la gestion intégrée des chantiers et l'atténuation des impacts sur la circulation ;
- le programme de réfection de la chaussée et des ouvrages d'art ;
- l'aménagement des pistes cyclables et des voies réservées pour autobus ;

- la sécurisation des aménagements routiers ;
- la gestion du réseau artériel et l'optimisation des plans de feux de circulation.

De plus, le plan de collecte des données de circulation va nous permettre d'augmenter la couverture du réseau ainsi que la précision des données utilisées pour effectuer les calculs des indicateurs de performance du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ainsi, ces indicateurs fournis par la Ville seront plus fiables et plus représentatifs des conditions de circulation sur tout le territoire de la Ville. Finalement, les valeurs fournies pourront mieux se comparer à celles des autres villes membres du REMC.

Finalement, à cause de la récurrence annuelle du plan de collecte de données et pour éviter de refaire tout le processus d'octroi de contrat annuellement, le mandat sera donné pour une période de 2 ans. Par conséquent, il est requis d'autoriser une appropriation additionnelle de 183 000 \$ du fonds de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Division de l'exploitation du réseau artériel de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat

Appel d'offres public : # 17-16374

Titre: Relevé de circulation par traitement de l'image

Date de lancement : 6 septembre 2017

Date d'ouverture: 25 septembre 2017, soit pour une durée de 18 jours.

Durée de validité des offres : 220 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 3 mai 2018.

Soumissionnaires : (3)

- Compilation Data Traffic inc.
- Miovision
- WSP Canada inc.

50,0% (3/6) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission. Les raisons de désistement des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné sont indiquées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Une soumission a été rejetée (soit 33,3%). Le soumissionnaire n'a pas obtenu la note de passage lors du comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total (taxes incluses)
Compilation Data Traffic inc	89,33 %	2,15	563 544,00 \$	-	647 934,71 \$
WSP Canada inc.	82,33%	1,79	642 417,60 \$	-	738 619,64 \$
Dernière estimation réalisée			597 120,00 \$	-	686 538,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-38 604,01 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	-5,6 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>	90 684,93 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	14,0 %

Analyse des soumissions :

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de Compilation Data Traffic inc a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Compilation Data Traffic inc

Montant de l'offre:

563 544,00 \$ + TPS (5 %) 28 177,20 \$ + TVQ (9,975 %) 56 213,51 \$ = 647 934,71 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 647 935,71 \$ (591 650,75 \$ net de ristourne) sera assumée comme suit:

- 447 536 \$ (408 660 \$ net de ristourne) est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des transports provenant de la réserve du fonds de voirie local (GDD 1177326002) et;
- 200 409 \$ (183 000 \$ net de ristourne) proviendra de l'appropriation d'un montant additionnel de 183 000 \$ du fonds de réserve de la voirie locale.

Le montant net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 591 650,76 \$.

Le détail des informations budgétaires et comptables sont fournis dans l'intervention du service des finances.

Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan annuel de collecte de données de la circulation est nécessaire pour mieux connaître l'utilisation du réseau et son évolution. Ces données permettront de prendre des décisions éclairées sur la viabilité des différents projets de la Ville de Montréal. Ceci contribuerait à générer des gains en matière de sécurité routière, de temps de déplacement et de consommations énergétiques ainsi qu'une réduction de la pollution.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait à la Ville d'amorcer le plan de collecte de données quinquennal immédiatement et ainsi améliorer la fiabilité des données nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Par contre, une décision défavorable ne permettrait pas à la Ville de connaître l'utilisation et l'évolution de son réseau de façon fiable. Les décisions prises seront basées sur des estimations plus ou moins précises.

La réalisation de ce mandat n'occasionnera pas de nuisance significative pour la circulation ni pour les riverains

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CM: Janvier 2018

Octroi du contrat: Janvier 2018

Durée du mandat (24 mois): Janvier 2018 à Janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VIZIOLI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

Le : 2017-10-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-11-22



Dossier # : 1176086006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 - Un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

De conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 08:42

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176086006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 - Un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Une réalité urbaine en évolution

Axe historique, la rue Peel est l'un des seuls axes continus entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été engagés et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents.

La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine plus particuliers, dont la Stratégie Centre-Ville et les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame, et du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque. De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain de l'axe Peel

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme. Des travaux de reconstruction des aqueducs et égouts sous la rue Peel entre Smith et Notre-Dame ont débuté ce printemps. Plusieurs bris de l'aqueduc

datant de 1911 sous la rue Peel entre Sherbrooke et Des Pins en forcent la reconstruction dès que possible. Des travaux entre les rues Notre-Dame et René-Lévesque sont également annoncés dans le cadre de la mise en œuvre du PPU du Quartier des gares. Le réaménagement du domaine public demande la mise à niveau d'aqueducs datant de 1926 et 1888 et de l'égout de 1886, qui sont encore en fonction sur plusieurs tronçons de la rue Peel au sud la rue Sainte-Catherine.

Ceci donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager de façon unifiée le domaine public sur l'un des uniques axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPU de façon complémentaire.

Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, il est proposé de réaliser ce projet en plusieurs lots, décrits ci-après :

- Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres;
- Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment de 680 mètres;
- Lot C – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, représentant des segments de 580 mètres, sachant que la Ville n'interviendra pas là où des travaux ont été complétés récemment;
- Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres.

Retisser le flanc sud du centre des affaires en un quartier mixte: le Quartier des gares

En janvier 2016, le Conseil municipal adoptait le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares, visant la revitalisation de la partie sud du Centre des affaires de Montréal. Bordé au nord par le boulevard René-Lévesque Ouest, au sud par la rue Notre-Dame Ouest, à l'est par le boulevard Robert-Bourassa et à l'ouest par les rues de la Montagne (entre Notre-Dame et Saint-Jacques) et Lucien-L'Allier (entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque), le quartier bénéficie d'une localisation avantageuse. Il est à distance de marche des universités Concordia, École de technologie supérieure (ETS) et McGill. Plaque tournante historique des transports, ce quartier relie Griffintown et le Vieux-Montréal au cœur commercial du centre-ville. De nombreux projets immobiliers privés tant résidentiels que commerciaux sont prévus et en voie de réalisation dans ce secteur stratégique, dont la transformation est déjà bien amorcée.

L'appel d'offres

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été annoncé dans le journal Le Devoir le 20 septembre 2017, et publié du 20 septembre 2017 au 16 octobre 2017 sur le site électronique d'appel d'offres SEA0 (n. réf. 1104311). La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours de calendrier qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 14 avril 2018.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges d'une réponse à une question :

- Addenda 1 émis le 5 octobre 2017: question et réponse

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0478 – 28 mai 2013 : Adoption, avec changements, d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CM16 0152 - 26 janvier 2016 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

CG16 0049 - 28 janvier 2016 - Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000\$ afin de financer les travaux pour l'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares.

SMCE171041005 - 20 septembre 2017 - Mandat d'exécution - Projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et des Pins.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir des services professionnels selon le principe d'une entente-cadre afin de réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares.

Compte tenu des échéanciers des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure une entente-cadre de services professionnels pour une période de quarante-huit (48) mois.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 17-16302, il est recommandé de retenir les services de la firme Ethnoscop inc. pour un montant total maximal incluant les taxes de 886 917,91\$.

Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour ces deux grands projets. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. La durée de l'entente-cadre est établie sur une période de quarante-huit (48) mois à compter de la signature de la convention ou pour l'enveloppe budgétaire maximale ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Un (1) preneur du cahier des charges, tel que décrit à la liste présentée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), a déposé une soumission pour l'entente-cadre visée par l'appel d'offres, soit 100% des preneurs du cahier de charges. Cette soumission était conforme aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement et s'est qualifiée à l'issue de l'évaluation de son offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

Pour chaque mandat octroyé grâce à cette entente-cadre, les activités requises peuvent comprendre, en tout ou en partie, un avis d'opportunité, une étude de potentiel, des travaux préparatoires, un décapage mécanique de surface, un inventaire, une fouille, une supervision, une conservation *in situ* et une mise en valeur, une analyse des données et la production de rapport archéologique.

JUSTIFICATION

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Une intervention archéologique doit être réalisée pour localiser et évaluer la nature, l'intégrité et l'intérêt des ressources archéologiques en place. Celle-ci doit être prévue lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires. La Ville ne disposant pas de ressources internes en nombre suffisant pour effectuer tous les travaux d'archéologie requis dans le cadre de ces grands projets, le SIVT, en collaboration avec le Service de mise en valeur du territoire, souhaite retenir les services de professionnels externes pour la réalisation de ces mandats.

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation d'un adjudicataire: Ethnoscop Inc.

Soumissionnaire	Note itérinaire (100%)	Note finale	Total (taxes incluses)
ETHNOSCOPI INC	75,13	1,41	886 917,91 \$
		Estimation interne	862 312,50 \$
		Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire-estimation)	24 605,41 \$
		Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire-estimation)/estimation)*100	3%
		Écart entre celui ayant eu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)	sans objet
		Écart entre celui ayant eu la deuxième meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100	sans objet

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Le montant soumis par la firme ayant obtenu le meilleur pointage pour le mandat au terme du comité d'évaluation est plus haut que l'estimation interne. Cet écart défavorable pour la Ville entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire est de 3% pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise l'octroi d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats archéologiques dans le cadre des projets de la rue Peel, mené par le SIVT, et du projet de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares, mené par l'arrondissement de Ville-Marie. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT ou de l'arrondissement de Ville-Marie qui assureront respectivement la gestion desdits services. La Division du Patrimoine du Service de Mise en valeur du territoire collaborera avec les mandants pour assurer la qualité et la pertinence des mandats et des livrables. Ces ententes pourraient donc impliquer des dépenses municipales ou d'agglomération dans le cadre de projets relevant de la compétence municipale ou d'agglomération.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille 2 du SIVT s'assurera de la disponibilité des

crédits et effectuera le suivi de enveloppe et la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 886 917,91\$ incluant les taxes sur une période de quarante-huit (48) mois.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés au projet de la rue Peel ou du Quartier des gares, dans divers programmes du SIVT, du Service de l'eau et de l'arrondissement de Ville-Marie. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de cette entente. Les crédits seront prévus au budget PTI 2018-2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial des rues visées et à assurer une pérennité aux infrastructures publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à :

- assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique;
- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération;
- fournir les données archéologiques nécessaires aux démarches de planification des différentes phases des projets.

Le présent dossier permettra :

- d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, par l'entremise des prescriptions spéciales, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction;
- d'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts sur la circulation soient mises en œuvre de concert avec les intervenants et directions impliqués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif pour approbation du contrat : 10 janvier 2018
- Conseil agglomération pour approbation du contrat : 22 janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs au meilleur de ses connaissances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme
Louis-François MONET, Ville-Marie , Direction des travaux publics

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-13

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-11-30



Dossier # : 1177091006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à SNC-Lavalin inc. (636 458,48 \$, taxes incluses) et Les services exp. inc. (489 649,78 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2018, 2019 et 2020 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-11) - Appel d'offres public 17-16392 - 6 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2018, 2019 et 2020 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-11), pour une durée de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-16392:

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les services exp. inc.	489 649,78 \$

2. d'imputer les dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Il est recommandé au conseil municipal:

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2018, 2019 et 2020 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-11), pour une durée de 24 mois, aux prix de sa

soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-16392:

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
SNC Lavalin Inc.	636 458,48 \$

2. d'imputer les dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 11:28

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177091006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à SNC-Lavalin inc. (636 458,48 \$, taxes incluses) et Les services exp. inc. (489 649,78 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2018, 2019 et 2020 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-11) - Appel d'offres public 17-16392 - 6 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de 583 structures routières et connexes : ponts, tunnels, passerelles, murs de soutènement, quais de déversement de neige et écrans anti-bruits. Ces ouvrages sont des composantes importantes du réseau routier puisqu'ils permettent d'assurer la circulation des personnes et des biens sur l'île de Montréal. Il est de la responsabilité de la Division gestion d'actifs, volet ponts et tunnels, d'assurer le suivi de l'inventaire, de l'inspection et de l'état de ces structures, de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis lorsque des travaux sont requis. Dans ce contexte, chaque année, un programme d'investigation comprenant des inspections et des évaluations de capacité portante est réalisé pour permettre à la Division gestion d'actifs de connaître l'état des ouvrages. Celui-ci permet d'établir le programme d'intervention et de réparation des ouvrages ainsi que de réaliser les études préliminaires et d'avant-projet de certaines structures sur l'ensemble du territoire de la ville. Les inspections sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de déceler des situations problématiques pouvant compromettre la sécurité des usagers.

Bien que des inspections soient réalisées en partie par des ressources internes, des activités sont également sous-traitées en partie à des firmes externes. Un appel d'offres public a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres public porte le numéro 17-16392 et a été publié du 18 septembre 2017 au 16 octobre 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 27 jours, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 14 avril 2018.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

1. Addenda 1 émis le 27 septembre 2017: Modification et clarification de certains points et réponse à (1) une question;
2. Addenda 2 émis le 06 octobre 2017: Prolongation de la durée de l'appel d'offre et clarification d'un point.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0534 - 12 Avril 2017- Accorder deux (2) contrats de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à CIMA+ S.E.N.C. (383 398,51 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (288 430,59 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2017, 2018 et 2019 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-01) - Appel d'offres public 17-15863 - 8 soumissionnaires, dont 5 conformes. (1177091002).

CE16 1455 - 19 décembre 2016 - Prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2018. (1165086008).

CE15 2060 - 18 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2015, 2016 et 2017 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 15-02) pour une somme maximale de 331 494,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14339 - 5 soumissionnaires, dont 4 conformes. (1157091002).

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016 (1144631004).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder deux (2) contrats de services professionnels aux firmes de génie conseil SNC-Lavalin inc. et Les services exp. inc. afin de réaliser une partie du programme annuel d'inspection et d'évaluation des structures et lorsque requis, de préparer les documents nécessaires à la réalisation de travaux de réparation en urgence ainsi que de procéder à la surveillance de ces travaux, pour une somme totale maximale de 1 126 108,26 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des déboursés équivalents à 25 % du montant des honoraires prévus pour le soutien technique que les firmes devront se procurer pour la prestation de leurs services (par exemple, signalisation, location de nacelle etc.). Dans ces contrats, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée prévue des contrats est de 24 mois, soit de février 2018 à février 2020. Le contrat prévoit aussi une

possibilité de deux (2) prolongations de contrat de douze (12) mois chacune si les crédits disponibles ne sont pas épuisés.

Les contrats incluent, sans s'y limiter, les activités suivantes:

- les inspections générales ou annuelles;
- l'évaluation de capacité portante;
- l'élaboration des plans et devis pour les travaux d'urgence ou non prévus;
- la surveillance des travaux d'urgence ou non prévus.

JUSTIFICATION

Plusieurs activités d'inspection, d'évaluation et de surveillance de travaux d'urgence sur les structures routières et connexes de la Ville sont réalisées en continu tout au long de l'année et dans ce contexte, il est requis que la Division gestion d'actifs dispose en tout temps des services d'une firme externe.

Par ailleurs, puisque les dépenses relatives aux contrats qui sont en cours présentement avec Cima+ S.E.N.C (CE17 0534) et SNC-Lavalin inc. (CE17 0534) s'élèvent à ce jour à 35% et 85% respectivement du montant total du contrat, il est requis de procéder à l'octroi de deux nouveaux contrats dans les meilleurs délais. Le chevauchement des contrats est requis afin d'assurer la continuité des différentes activités.

Lors de l'appel d'offres public 17-16392, sur huit (8) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 75 % et 25 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Un des preneurs de documents n'a pas justifié son désistement tandis que l'autre soumissionnaire le justifie par le fait que le délai de soumission n'était pas suffisant.

Par cet appel d'offres public, il est prévu d'accorder deux (2) contrats de services professionnels dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur d'enveloppe budgétaire. Dans les deux cas, le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final. Il est à noter que la firme ayant obtenu le premier contrat ne peut obtenir le deuxième contrat à moins de présenter une proposition distincte avec du personnel différent du premier contrat, ce qu'aucun soumissionnaire n'a fait. Tous les soumissionnaires ont cependant déposé une offre pour chacun des deux contrats visés par l'appel d'offres, soit 12 soumissions reçues au total.

Les adjudicataires recommandés, Les services exp inc.et SNC-Lavalin inc., détiennent une attestation de l'AMF émises le 27 juillet 2017 et le 04 février 2014, respectivement. Une demande de renouvellement de l'AMF de SNC-Lavalin inc. est en cours (Voir pièce jointe).

Contrat #1: Adjudicataire SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions Conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Déboursés (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
-----------------------	------------------	-------------	-------------------------------	----------------------------	------------------------

SNC-Lavalin inc.	76,8	1,99	477 343,86 \$	159 114,62 \$	636 458,48 \$
Les services exp inc.	76	1,94	488 230,56 \$	162 743,52 \$	650 974,08 \$
CIMA+ S.E.N.C	71,8	1,88	486 516,71 \$	162 172,24 \$	648 688,95 \$
Groupe-conseil Structura international	70,2	1,85	487 799,40 \$	162 599,80 \$	650 399,20 \$
Stantec Expert Conseil Ltée	75,8	1,81	522 302,69 \$	174 100,90 \$	696 403,58 \$
WSP Canada inc.	71,5	1,59	572 800,81 \$	190 933,60 \$	763 734,41 \$
Dernière estimation réalisée			482 372,22 \$	160 790,74 \$	643 162,96 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(6 704,48) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-1,04%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					14 515,60 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					2,28%

Contrat #2: Adjudicataire Les services EXP inc.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions Conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Déboursés (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les services exp inc.	76	1,94	367 237,34 \$	122 412,45 \$	489 649,78 \$
CIMA+ S.E.N.C	71,8	1,88	365 679,79 \$	121 893,26 \$	487 573,05 \$
Groupe-conseil Structura international	70,2	1,85	365 997,77 \$	121 999,26 \$	487 997,02 \$
Stantec Expert Conseil Ltée	75,8	1,81	389 657,46 \$	129 885,82 \$	519 543,28 \$
WSP Canada inc.	71,5	1,59	407 078,33 \$	135 692,78 \$	542 771,11 \$
Dernière estimation réalisée			363 135,15 \$	121 045,05 \$	484 180,20 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					5 469,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					1,13%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					(2 076,73) \$

Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	-0,42%
--	--------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur monétaire de l'ensemble des mandats confiés à l'intérieur de chacun des contrats sera limitée au montant maximum des offres des firmes, soit 636 458,48 \$ pour le premier contrat avec la firme SNC-Lavalin inc. et 489 649,78 \$ pour le second contrat avec la firme Les services exp inc. Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 1 126 108,26 \$ (somme des deux) sur une période de 24 mois.

Cette dépense totale représente un coût net de 1 028 286,94 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Elle sera financée au budget de fonctionnement de la Division de la gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

La portion 2018 étant déjà prévue au budget de fonctionnement de 2018 de ce service, les dépenses relatives aux années 2019 et 2020 seront quant à elle priorisées dans le cadre de l'exercice de planification budgétaire de la Ville de Montréal pour les années y afférentes.

À titre indicatif, et sujet à changement en fonction des besoins et/ou urgences pouvant survenir, on estime que la dépense sera répartie comme suit (taxes incluses):

	Contrat #1	Pourcentage	Contrat # 2	Pourcentage
2018	350 052,16 \$	55%	244 824,89 \$	50%
2019	267 312,56 \$	42%	235 031,89 \$	48%
2020	19 093,75 \$	3%	9 793,00 \$	2%
Total	636 458,48 \$	100%	489 649,78 \$	100%

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services d'inspection des structures et d'évaluation de leur capacité portante permettent de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis ou la surveillance lorsque des travaux sont requis. Ils sont ainsi indispensables afin d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'assurer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'investigation s'inscrit dans les orientations de la Ville annoncées lors de la publication annuelle de l'état des structures (ponts et tunnels) sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Ces orientations visent à assurer le maintien des ouvrages et la sécurité des citoyens.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, certaines activités ne pourront être réalisées telles que prévues. Il ne sera alors pas possible de déceler à temps des situations problématiques qui auraient pu être observées lors des inspections pouvant ainsi compromettre la sécurité des usagers. Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 14 avril 2018, soit la date d'échéance des soumissions, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres public et défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux

Les fermetures de voies nécessaires pour la réalisation des inspections par les firmes externes sont ponctuelles et de courte durée. Des demandes de permis d'occupation du domaine public seront faites aux arrondissements concernés lorsque requises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Février 2018

Réalisation des inspections ou évaluations : 2018, 2019 ou 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-12-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1173815005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise ÇA ALORS! PRODUCTIONS pour la direction artistique de la programmation estivale 2018 du Jardin botanique intitulée «Les arts s'invitent au Jardin» pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel ÇA ALORS! PRODUCTIONS s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2018 du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin", pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-13 17:48

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173815005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise ÇA ALORS! PRODUCTIONS pour la direction artistique de la programmation estivale 2018 du Jardin botanique intitulée «Les arts s'invitent au Jardin» pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Durant l'été, le Jardin botanique propose à ses visiteurs des prestations musicales au cœur de son Arboretum. Les précédentes éditions du programme *Les Arts s'invitent au Jardin* tenues en 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été grandement appréciées du public. Ces expériences positives nous encouragent à renouveler cette offre en 2018.

Le programme de concerts *Les Arts s'invitent au Jardin* propose aux visiteurs une nouvelle façon d'enrichir le lien qui les unit à la nature. Si l'offre de spectacles à Montréal est abondante, aucun autre lieu ne fait dialoguer beauté et nature d'une façon aussi parfaite. Espace pour la vie souhaite associer la musique à la contemplation de la nature afin de rendre ce contact inoubliable.

Pour veiller à la direction artistique et à la réalisation de cet événement estival, le Jardin botanique désire retenir les services de ÇA ALORS! PRODUCTIONS, firme représentée par madame Monique Giroux, figure de proue de la chanson québécoise et de la culture francophone, bien connue comme animatrice de radio et auteure. Depuis 30 ans, en plus de son travail à la radio, Madame Giroux a conçu et mis en scène de nombreux spectacles musicaux, disques et événements impliquant des artistes connus ou émergents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1423 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Les Productions Facile S.E.N.C. pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », édition 2017, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. Dossier # 1166299002

CM15 1083 – 23 septembre 2015 – Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Les Productions Facile S.E.N.C., représentées par Jean-François Gagnon pour la direction artistique de la programmation estivale 2016 du Jardin botanique intitulée : « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 183 960 \$ (taxes incluses) - (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin. Dossier # 1153815003

CM15 0172 – 26 février 2015. Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise

Les productions au singulier représentée par Charles Dauphinais, pour la direction artistique de la programmation estivale 2015 du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin" pour une somme maximale de 321 930\$ (taxes et contingences incluses) - (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin. Dossier # 1153815001

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à développer la programmation de l'événement *Les Arts s'invitent au Jardin* pour la saison estivale 2018. Cette programmation privilégiera les rencontres intimes avec de grands noms de la scène musicale québécoise. L'offre de service de madame Monique Giroux est un projet clé en main pour la direction artistique, l'établissement de la programmation, les liens avec les artistes (recherche, développement, accompagnement) et la production des prestations artistiques dans les jardins, incluant les services techniques et l'aménagement des lieux (décor, scène, etc.). Son offre inclut également un appui aux activités promotionnelles entourant ce programme. Pour réaliser le mandat, madame Giroux est associée à Sylvie Lavoie, une professionnelle d'expérience dans la production d'événements culturels et de spectacles. Ensemble, elles souhaitent amener les artistes, parmi les meilleurs, à faire découvrir leur art dans un environnement d'une grande beauté en créant « une symbiose atmosphérique entre leur musique et la nature. Ces concerts intimes favoriseront le "vivre ensemble" auquel nous aspirons tous. Les artistes chuchoteront aux spectateurs leur poésie inspirée par le Jardin et partageront le plaisir de chanter dans ce lieu féerique en plein coeur de la ville.»

Le calendrier compte dix concerts intimes qui auront lieu dans le Jardin botanique, à 14 heures, les dimanches, du 1er juillet au 2 septembre 2018.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'il s'agit de fourniture d'un service de nature artistique et culturelle, la Loi sur les Cités et villes permet d'octroyer le contrat de gré à gré. Ceci dit, Espace pour la vie, afin d'obtenir des propositions intéressantes pour l'édition 2018, a procédé à un appel de proposition sur invitation auprès de quatre firmes ou individus réputés pour leur expérience dans le domaine de la production de spectacles. Deux propositions ont été reçues et soumises à un "jury" composé de trois personnes dont une indépendante d'Espace pour la vie. Ce jury a opté pour la proposition de Monique Giroux puisque c'est celle qui répondait le mieux aux attentes.

En effet, la renommée des artistes proposés, la notoriété de madame Monique Giroux et la reconnaissance dont elle jouit sur la scène musicale et culturelle de même que la qualité et l'expertise de l'équipe de production qu'elle propose sont gages de succès pour atteindre l'objectif principal de ce programme qui est de créer, par le biais de la musique, un dialogue intime entre l'artiste, la nature et le public.

Le nombre de spectacles prévus à l'été 2018 a été ajusté (10 concerts intimes plutôt que 10 concerts intimes et 20 spectacles de jazz en formule "4 à 8"), ce qui explique la diminution du montant du contrat par rapport à 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 137 970\$, est prévu au Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les termes de référence qui encadrent l'offre de services indiquent explicitement que le projet doit être cohérent avec la Charte de développement durable dont s'est doté le Service Espace pour la vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette rencontre musicale inédite tenue dans l'environnement exceptionnel du Jardin botanique favorise un contact extrêmement positif avec la nature. Cette expérience musicale contribue, par conséquent, à améliorer l'attention que les visiteurs portent à leur environnement naturel et à son importance en milieu urbain.

En plus de faire découvrir la beauté et la richesse exceptionnelle des collections du Jardin botanique de Montréal, le programme *Les Arts s'invitent au Jardin* ajoute au plaisir de la visite en offrant une activité inattendue aux nouveaux visiteurs tout en fidélisant la clientèle qui a apprécié les concerts offerts lors des éditions précédentes.

Le Jardin botanique accueille plus de 800 000 visiteurs annuellement. Pour atteindre une telle performance, il a besoin de produits d'appel qui interpellent le grand public, en plus d'assurer un rayonnement médiatique important, comme en témoigne la revue de presse en pièce jointe. Par leur qualité et leur caractère distinctif, les activités proposées par Espace pour la vie contribuent à établir la notoriété des institutions et participent à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle, ville de savoir, de créativité et d'innovation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé pour la promotion de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Grille finale de programmation : fin mars 2018

1er concert : 1^{er} juillet 2018

Dernier concert : 2 septembre 2018

Remise du bilan : 28 septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine BERNIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-05

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-12-13



Dossier # : 1174834001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités eu égard à la mise en oeuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC).

Il est recommandé:

1. approuver la signature d'une entente de Consortium entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités eu égard la mise en oeuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC);
2. autoriser le directeur du Bureau des relations internationales à signer l'entente;
3. accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 943 928,0 \$ au Bureau des relations internationales pour le pour remboursement par Affaires mondiales Canada des frais indirects et afin de couvrir le coût des experts liés au projet.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174834001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités eu égard à la mise en oeuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC).

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'approbation du **Projet d'informatisation du registre foncier de titres privés en Haïti (PIRFH)** le 27 janvier 2017, la Ville de Montréal et la FCM conviennent de signer une entente pour la mise en œuvre dudit projet.

Pour rappel, à l'invitation d'affaires mondiales Canada (AMC), la Ville de Montréal et la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) ont convenu de mettre en œuvre conjointement le Projet d'informatisation du registre foncier de titres privés en Haïti (PIRFH).

Le Projet vise à sécuriser, protéger, archiver les titres fonciers privés inscrits aux registres manuscrits centralisés à la Direction Générale des Impôts à Port-au-Prince (DGI). La numérisation et l'indexation des données à une base de données informatiques permettront de mettre sur pied un système informatisé, tout en assurant la protection et l'archivage des documents manuscrits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1085 - 26 septembre 2016 - Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales Canada.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités conviennent de former un consortium non incorporé aux seules fins de la mise en œuvre et de la gestion du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti.

Cette Entente de consortium reflète l'accord intervenu entre les membres en ce qui concerne les principes de collaboration, les rôles et responsabilités de chacun, les modalités financières et administratives qui guideront la mise en œuvre et la gestion du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti.

JUSTIFICATION

Au sein du consortium, la ville de Montréal par l'entremise du Bureau des relations internationales assume le leadership dans le recrutement et la mobilisation des experts montréalais assignés à la mise en œuvre du projet. Concrètement les employés de la ville de Montréal jouent un rôle important dans ce processus de transfert et de renforcement des capacités. Leur apport technique permettra d'une part de développer des approches, des méthodologies et des outils qui amélioreront le fonctionnement des structures dans la numérisation, la sécurisation et l'indexation, d'autre part participeront à l'amélioration de l'efficacité et l'efficacité des modes de gestions au sein de ces mêmes structures. Les employés du Projet bénéficieront des appuis apportés par les employés de la ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme prévu à l'Accord de contribution, une portion du financement émis par Affaires mondiales Canada (AMC) doit servir à couvrir certains frais administratifs généraux de la ville de Montréal et de la FCM liés à la mise en œuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti (PIRFH). Sur le budget de 9 191 654 \$, cette portion représente un montant maximal de 984 820\$. La ville de Montréal et de la FCM conviennent de partager ce montant en fonction de leur charge administrative respective: FCM : 60% (590 892\$) et Ville de Montréal : 40% (393 928\$). Le paiement des montants mentionnés ci-dessus est effectué trimestriellement par la FCM à la Ville de Montréal dans les trente (30) jours suivant la fin du trimestre.

Entente de Consortium entre la Fédération canadienne des municipalités et la Ville de Montréal

Un budget additionnel de dépenses équivalent à une somme de 943 928 \$ est requise afin de couvrir les coûts additionnels pour les frais administratifs de la Ville de Montréal, cette dépense est compensée par un revenu équivalent. Ces services seront facturés à la FCM qui procédera au remboursement de la Ville. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention de la FCM sera consacrée à couvrir certaines dépenses de fonctionnement relatives aux relations internationales, notamment pour soutenir la mise en oeuvre et la gestion du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu que tous les frais encourus par la Ville seront compensés par un revenu équivalent. Par ailleurs, les soldes des budgets inutilisés à la fin de l'exercice courant pourront être reportés à l'exercice suivant à la demande du service. Ces montants additionnels devront par conséquent être transférés au budget de fonctionnement du Bureau des relations internationales

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet concrétise les liens privilégiés qui unissent Montréal à Haïti.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un Comité technique sur les communications est créé pour contribuer à une culture de communication dynamique et coordonnée des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Seynabou Amy KA
Conseillère en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2017-10-13



Dossier # : 1175243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal par laquelle la Ville de Hampstead acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, pour son Service des travaux publics/Autoriser la dépense de 97 032,16 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Hampstead.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal par laquelle la Ville de Hampstead acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, pour son Service des travaux publics.
2. d'autoriser la dépense de 97 032,16 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des terminaux d'utilisateurs auprès de Motorola, remboursable par la Ville de Hampstead.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-15 10:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal par laquelle la Ville de Hampstead acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, pour son Service des travaux publics/Autoriser la dépense de 97 032,16 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Hampstead.

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de la Ville de Montréal modernise ses systèmes de radiocommunication en déployant le SÉRAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal). Le réseau SÉRAM a été sélectionné pour répondre aux besoins de radiocommunication sur le territoire de l'île de Montréal, aux services et aux arrondissements de la Ville de Montréal et également, aux municipalités liées. Le réseau SÉRAM est utilisé sur deux cellules (fréquences et réseaux distincts) : une pour la sécurité publique (cellule 1) et une pour les travaux publics (cellule 2). Suite aux activités de rehaussement du projet SÉRAM, la formalisation des ententes intermunicipales permettra d'assurer le soutien nécessaire pour les villes liées, telles que Hampstead, qui sont déjà reliées au SÉRAM. L'utilisation de SÉRAM par la Ville de Hampstead, pour ses besoins en travaux publics, est effectuée sur la cellule 2 et n'a aucun impact sur les communications de la sécurité publique (cellule 1).

L'objet du présent dossier vise à approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal, par lequel la Ville de Hampstead acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale pour son Service des travaux publics, et à autoriser une dépense de 97 032,16 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Hampstead.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG 15-0348 - 28 mai 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP., majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses;
- CG 15-0279 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires de services de maintenance 2^e niveau, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soum.);

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er niveau et de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans, débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soumissionnaire);

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11 -11630) - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

L'entente intermunicipale inclut l'acquisition, la configuration et l'installation, pour la Ville de Hampstead, de TDU (terminaux d'utilisateurs de radiocommunications) ainsi que la souscription, auprès de Motorola, à des services de support et de maintenance, selon le lot 8 du contrat octroyé à Motorola Solutions Canada inc. (ci-après « Motorola ») (CG13 0239) suite à l'appel d'offres public 12-12217 lancé en octobre 2012. Les équipements et services compris dans ce lot sont :

- L'acquisition des radios portatives, des radios mobiles et des postes fixes;
- Les accessoires de toutes les radios;
- Le support de 1er niveau;
- La maintenance.

Motorola s'est engagé à offrir les biens et services du lot 8 à l'ensemble des villes liées aux mêmes conditions que celles fournies à la Ville de Montréal. Motorola agira avec les villes liées exactement comme si elle transigeait directement avec la Ville de Montréal, et ce, en respectant toutes les conditions de l'appel d'offres 12-12217.

JUSTIFICATION

L'entente intermunicipale permet à la Ville de Hampstead de bénéficier du contrat octroyé à Motorola Solutions Inc. par la Ville de Montréal et lui évite de lancer et de gérer un appel d'offres pour biens et services. La Ville de Hampstead a ainsi accès à des produits à la fine pointe de la technologie en radiocommunication à un coût compétitif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 97 032,16 \$, taxes incluses, sera remboursée en totalité par la Ville de Hampstead, tel que stipulé dans le sommaire décisionnel d'octroi (CG13 0239).

En contrepartie des coûts pour l'acquisition, la configuration et l'installation des TDU facturés à la Ville de Montréal par Motorola, la Ville de Hampstead s'engage à rembourser la Ville de Montréal dans les soixante (60) jours de la réception d'une facture détaillée. Les besoins en biens et services de la Ville de Hampstead sont détaillés dans la pièce jointe du présent sommaire décisionnel intitulée « Tableau des équipements et coûts ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente intermunicipale rendra possible la bonification de l'offre de services aux villes liées ainsi que la consolidation des services de radiocommunication, tout en permettant de réaliser des économies d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE : 10 janvier 2018;
Présentation du dossier au CM : 22 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOISVERT
Conseiller(ere), Analyse et contrôle

ENDOSSÉ PAR

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Le : 2017-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1177091005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 106 662,31 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 106 662.31 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de réfection de la structure CN/Lacordaire, pour réaliser les plans et devis et les documents d'appel d'offres.
2. d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 11:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177091005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 106 662,31 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres

CONTENU

CONTEXTE

Le pont ferroviaire CN / Lacordaire (81-1102), construit en 1969, permet le passage du boulevard Lacordaire sous les voies ferrées de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), entre le boulevard des Grandes-Prairies et le boulevard Industriel. Le pont est situé à la limite des arrondissements St-Léonard et Montréal-Nord (voir le plan de localisation en pièce jointe). Il s'agit d'une structure en béton armé.

L'ordonnance No. 123152, jointe au présent dossier, émise par la Commission Canadienne des Transports le 16 janvier 1967 autorise la Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard à construire le pont CN/Lacordaire. Cette même ordonnance stipule aussi que les coûts de construction et les coûts d'entretien doivent être payés à 50% par chacune des Villes. La Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard étant maintenant des arrondissements de la Ville de Montréal, l'entretien de la structure relève de la Ville. L'ordonnance ne spécifie pas qui doit réaliser les travaux, mais puisque les terrains sont de la propriété du CN, on peut conclure que les travaux doivent être réalisés par le CN.

Actuellement, étant donné les enjeux de sécurité et de fonctionnalité du réseau routier et ainsi que de l'expertise technique spécifique requise, l'équipe de la Division gestion des actifs-ponts et tunnels assure la gestion de cet ouvrage situé sur le réseau routier artériel.

Le projet de réfection de la structure CN / Lacordaire fait partie du programme de maintien des actifs de la Ville de Montréal. Dans l'optique d'assurer le maintien de la structure et de préserver la pérennité de l'ouvrage, des travaux de réfection sont nécessaires sur la structure.

Compte tenu de ce qui précède, le CN accepte et se porte responsable de préparer les plans et devis et les documents d'appel d'offres alors que la Ville de Montréal est responsable de défrayer les frais liés à la préparation de ces documents.

Pour la préparation de ces documents, le CN mandate une firme de génie conseil et prévoit un montant total de 92 770 \$ avant taxes (voir pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0491 - 24 avril 2017 - Adoption - règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (GDD no 1173690001).

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centre) (GDD no 1163843005).

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense pour la réalisation, sous la responsabilité du CN, des plans et devis et des documents d'appel d'offres pour le projet de réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire. Le projet consiste en la réfection de la structure, incluant les travaux connexes qui en découlent.

Le budget requis concerne la préparation des plans et devis et la préparation des documents d'appel d'offres.

L'estimation totale des frais s'élève à 106 662,31 \$, taxes et contingences incluses. Seuls les coûts réels seront facturés. Tout dépassement du budget devra faire l'objet d'une approbation préalable par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit avancer au CN, avant le début du mandat, une somme équivalente à 50% du montant estimé. Cette avance de fonds est conservée par le CN jusqu'à ce que le mandat soit complété à 50%. Lorsque le seuil d'avancement précité de 50% aura été atteint, la Ville devra en défrayer le coût. L'avance de fonds préalablement obtenue servira ensuite à payer les coûts du mandat restant jusqu'à épuisement de l'avance de fonds. Toute somme non utilisée sera remboursée à la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit s'engager à respecter les termes et conditions précitées, et ce, en signant la lettre d'autorisation budgétaire jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire permet de maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel et d'assurer la sécurité des usagers.

En vertu de l'ordonnance portant le numéro 123152 émise le 16 janvier 1967 par la Commission Canadienne des Transports, la Ville doit payer les coûts d'entretien du passage inférieur permettant au boulevard Lacordaire de franchir l'emprise et les voies ferrées du CN.

Puisque la structure est de la propriété du CN, il revient au CN de réaliser les travaux sur cette structure. L'autorisation de la dépense est nécessaire étant donné que le CN est considéré comme un fournisseur exclusif. De plus, l'article 573.3, al.1, par.10 de la *Loi sur les cités et villes* comporte une exception qui permet à la Ville de conclure, de gré à gré, un contrat dont l'objet est l'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle avec l'exploitant de celle-ci, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des plans et devis et des documents d'appel d'offre pour la réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire s'élève à un montant maximum de 106 662,31 \$, taxes incluses (y compris des contingences de 15%, soit 13 624,54 \$ taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 97 396,91 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Tel qu'entendu avec la compagnie CN, 50% du montant devra lui être versé dès la signature

du contrat qui se fait par le biais de la résolution du présent GDD; ce qui constitue une avance de fonds et une condition pour qu'elle puisse débiter les travaux.

Le budget requis pour effectuer cette dépense a été priorisé au PTI 2018-2020 de la Division de la gestion d'actifs au Programme de réfection des structures routières - 46000 lors de l'exercice de planification du PTI 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports .

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et sera imputée au règlement d'emprunt 17-048.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres constitue un prérequis à la réfection qui permettra de maintenir la structure dans un état sécuritaire . Cette réfection est indispensable afin d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'assurer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur du CN est requise pour amorcer les travaux de réfection. Advenant le cas où la demande est refusée, des fermetures pourraient être nécessaires pour ne pas compromettre la sécurité des usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis et documents d'appel d'offre
Approbation du conseil municipal: 22 janvier 2018

Début du mandat : 23 janvier 2018.

Fin du mandat: 26 mai 2018.

Une fois les plans et devis et les documents d'appel d'offre complétés, le CN procédera à l'appel d'offres et la dépense pour les travaux fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct. À ce jour, l'échéancier des travaux n'est pas connu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1170029007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491)

Il est recommandé:

1- de remplacer le projet de convention de services professionnels intégré au dossier décisionnel 1175059001 par le projet de convention de services professionnels inclus au présent dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-15 15:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170029007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'approbation du GDD 1175059001 (résolution CG17 0491) le projet de convention de services professionnels attaché au dossier décisionnel ne correspondait pas à celui intégré à l'appel d'offres public no 17-16055 - Services professionnels d'une firme pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019.

Afin de régulariser cette situation, le présent dossier a pour but de retirer du dossier décisionnel 1175059001 le projet de convention de services professionnels et de le remplacer par le projet de convention de services professionnels qui avait été intégré à l'appel d'offres public.

La modification entre ces deux projet de convention concerne l'article 10 - Droits d'auteur, et dont le libellé est le suivant :

"En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toutes actions intentées contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0491 - 2017-09-28 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats / Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte

S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal, pour les exercices 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 1 391 248 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 17-16055 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DA 2170029001 - 2017-04-21 - Approbation de la grille de sélection dans le cadre du lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels requis pour l'audit externe des états financiers pour les années 2017, 2018 et 2019 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Conformément à la Loi sur les cités et villes, l'auditeur externe, tout comme le vérificateur général de la Ville, doit émettre à la suite de son audit une opinion sur les états financiers de la Ville. Lorsque la Ville opte pour un appel d'offres public, le mandat de l'auditeur externe est de trois (3) ans.

JUSTIFICATION

En raison d'une erreur technique lors du dépôt du dossier décisionnel 1170029007 pour fin d'approbation par les instances municipales, le projet de convention incluse à ce dossier décisionnel était différent de celui intégré à l'appel d'offres public 17-16055 - Services professionnels d'une firme pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019. Le présent dossier à pour effet de régulariser cette situation en soumettant pour approbation le projet de convention ci-joint. Le seul élément qui diffère de ces deux projets de convention est que dans l'appel d'offres public, l'article 10 "Droits d'auteur" avait été retiré et que cet article ne doit pas être présent dans la convention de services professionnels devant être signée avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact sur l'aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-14

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Approuvé le : 2017-12-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-12-14

**Dossier # : 1171195003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une promesse d'échange de terrains par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 m ² , situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limité cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

Il est recommandé :

d'approuver la promesse d'échange par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et Shell Canada Limitée un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et duquel Produits Shell Canada et Shell Canada Limitée cède à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte, et selon les termes et conditions prévus à la promesse d'échange.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-15 13:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171195003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une promesse d'échange de terrains par laquelle la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 m ² , situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limité cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal (la « Ville ») et Produits Shell Canada (« **Produits Shell** ») le 27 septembre 2014, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 876 036 (l'« **Acte** »), la Ville a acquis l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, à Montréal-Est, formé du lot 1 251 244 du cadastre du Québec (« **Propriété-Ville** »), dans le cadre du regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal (le « **SPVM** »), tel qu'illustré sur les plans ci-joints. L'Acte comprend une option d'échange de terrains entre Produits Shell et la Ville comportant i) la rétrocession par la Ville d'une partie de la Propriété-Ville d'une largeur de 40 mètres et d'une longueur approximative de 286,7 mètres à partir de la rue Sherbrooke et située le long de la limite est de la Propriété-Ville et ii) la cession par Produits Shell à la Ville d'une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, mesurant 61,5 mètres par 187 mètres et située le long de la limite Nord de la Propriété-Ville (« **Propriété Shell** »).

Produits Shell a adressé une demande au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de se prévaloir de son option d'échange de terrains prévue en vertu de l'Acte. Toutefois, Produits Shell souhaite plutôt obtenir en échange la partie ouest de la Propriété-Ville afin de rejoindre la rue Gamble projetée, et ce, aux mêmes conditions prévues à l'Acte.

La Ville consent à modifier l'emplacement des parties de lots à être échangées. Par conséquent, la Ville s'engage à céder à Produits Shell une nouvelle partie de la Propriété-Ville, d'une superficie d'environ 5 409 m², mesurant 20,25 mètres de largeur par 286,75 mètres de profondeur (la « **Bande-9346** »). En contrepartie, Produits Shell s'engage à céder à la Ville une nouvelle partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 5 409 m², mesurant 27,80 mètres de largeur par 195 mètres de longueur (la « **Bande-Ville** »). La Bande-9346 et la Bande-Ville étant plus amplement montrées sur le plan ci-joint.

Shell Canada Limitée (« **Shell Canada** »), étant propriétaire de la Bande-Ville, devait comparaître à la promesse d'échange afin que celle-ci s'engage également à céder à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans la Bande-Ville. Produits Shell et Shell Canada (collectivement « **Shell** ») sont des entités étroitement liées.

Par ailleurs, Shell a conclu une entente avec 9346-5508 Québec inc. (« **9346** ») afin de lui vendre notamment la Bande-Ville. Dans l'éventualité où la vente entre Shell et 9346 est signée préalablement à la signature de l'acte d'échange, 9346 s'engage, dans la promesse d'échange, à respecter les termes et conditions qui y sont prévues.

Shell et/ou 9346 doivent réhabiliter les sols de la Bande-Ville, à la satisfaction de la Ville, préalablement à la signature de l'acte d'échange.

De plus, étant donné que Shell et/ou 9346 doivent réhabiliter les sols de la Bande-Ville préalablement à la signature de l'acte d'échange, il a été convenu de signer une promesse d'échange bilatérale afin de permettre à Shell de finaliser d'une part, la transaction avec 9346 et d'autre part, de permettre à la Ville de finaliser le plan d'implantation pour la construction de la salle de tirs du SPVM prévue en 2018.

En conséquence, la promesse d'échange est soumise aux autorités compétentes pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0070 - 30 mars 2017 - Approbation de la neuvième convention de prolongation du bail pour une durée de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une dépense totale de 1 256 562,28 \$, taxes incluses.

CG16 0467 - 25 août 2016 - Approbation du projet de huitième convention de prolongation du bail, pour une durée de 3 mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses.

CG12 1370 - 23 août 2012 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), durant cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2017, pour un montant total de 6 058 359,44 \$, taxes incluses.

CG12 0296 - 23 août 2012 - Approuver la quatrième modification à l'entente de location d'espaces de stationnement par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2012, 47 espaces de stationnement, pour les besoins de SPVM, pour un loyer total de 104 305,32 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver la promesse d'échange de terrains entre Shell et la Ville. À cet effet, la Ville cédera à Shell la Bande-9346, d'une superficie approximative de 5 409 m² et Shell cédera à la Ville une partie de la Bande-Ville, d'une superficie approximative de 5 409 m².

Shell ou 9346 s'engage à consentir, dans l'acte d'échange, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage public à pied, en vélo ou en voiture et de non-stationnement sur la totalité de la Bande-9346, afin de permettre à la Ville d'accéder à l'arrière de la Propriété-Ville.

De plus, les parties acceptent de faire un échange de terrains ultérieurement afin de majorer de 4,5 mètres la future rue Gamble, et ce, dans la mesure où la Ville de Montréal-Est exigerait que ladite rue soit élargie (la « **Bande-9346-Majorée** »).

Shell ou 9346, acceptent de rétrocéder la Bande-9346 et la Bande-9346-Majorée à la Ville advenant que celles-ci soient requises dans le cadre de l'aménagement du boulevard Rodolph-Forget-Bourget (ou boulevard Joseph-Versailles). Le prix de vente devra correspondre à la valeur marchande déterminée par un évaluateur agréé choisi conjointement par la Ville et le propriétaire de la Bande-9346.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La cession de la partie ouest de la Propriété-Ville permet à la Ville de conserver le stationnement existant déjà aménagé, situé dans la partie Est de la Propriété-Ville.
- L'avenue Gamble projetée (privée), aménagée par Shell ou 9346, permettra au SPVM d'avoir accès direct à ses bâtiments, notamment la salle de tirs à partir de la rue Sherbrooke Est.
- La Ville est engagée à faire un échange de terrains avec Produits Shell en vertu de l'Acte.
- L'échange de terrains permettra de désenclaver la Propriété de Shell, situé au nord de la Propriété-Ville (partie du lot 2 331 842), afin de favoriser son développement, une circulation plus fluide dans l'axe nord/sud et la revitalisation des terrains situés au nord de la Propriété-Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échange de terrains est fait sans soulte, et ce, tel que prévu à l'acte de vente. Selon le rapport émis par la Division de l'évaluation du SGPI en date du 15 septembre 2016, la valeur marchande respective de la Propriété-Ville et celle de Propriété-Shell se chiffre toutes les deux à 350 000 \$ (64,71 \$/m²).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cet échange de terrains, Shell se prévaudra de l'option prévue à l'Acte, prévoyant la cession par la Ville de la partie Est de la Propriété-Ville. La Ville devra, dans cette éventualité, relocaliser le stationnement à ses frais et devra modifier l'implantation du bâtiment de la salle de tirs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la promesse d'échange au CG du mois de janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal
Mélanie MICHAUD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 28 juillet 2017
Mélanie MICHAUD, 26 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-12-14



Dossier # : 1166337003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain formé du lot 4 427 860, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain formé du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine. / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ. N/Réf. : 31H12-005-6051-08

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte d'échange aux termes duquel la Ville cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, le lot 4 427 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, le lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte de part et d'autre et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'autoriser à cette fin une dépense 2 807,96 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-13 18:56

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166337003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain formé du lot 4 427 860, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain formé du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine. / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ. N/Réf. : 31H12-005-6051-08

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par l'arrondissement de Lachine pour effectuer un échange de terrain afin de régulariser deux empiètements. 151170 Canada inc. (le « Promettant »), dont le premier actionnaire majoritaire M. Peter Papadimitriou, propriétaire d'un immeuble situé au 2929, rue Victoria dans l'arrondissement de Lachine. Le Promettant utilise le terrain appartenant à la Ville depuis plusieurs années à des fins de stationnement, tandis que la Ville a aménagé, sur le terrain du Promettant, une piste cyclable. Afin de régulariser ces empiètements, il a été convenu d'échanger le terrain, d'une superficie de 139 m² (l'« Immeuble-Promettant ») connu et désigné comme étant le lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant au Promettant, avec le terrain appartenant à la Ville, ayant une superficie de 116,3 m² (l'« Immeuble-Ville »), connu et désigné comme étant le lot 4 427 860 du cadastre du Québec, le tout, sans soulte. Comme l'Immeuble-Ville possède une conduite d'aqueduc en tréfonds, une servitude permanente d'utilité publique sera créée sur l'ensemble de l'Immeuble-Ville au moment de l'échange. Une fois l'échange réalisée, l'Immeuble-Promettant sera assemblé au parc adjacent.

Ainsi, le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville vend l'Immeuble-Ville au Promettant et ce dernier vend à la Ville l'Immeuble-Promettant afin de régulariser les empiètements ainsi qu'autoriser une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 190350 - 26 novembre 2013 - Accepter la somme de 2 535,43 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot numéro 1 247 383 du cadastre du Québec situé au 2929, rue

Victoria, doit transmettre à la Ville conformément au Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine;

CA09 190398 - 25 août 2009 - Approuver le projet d'opération cadastrale créant les lots 4 427 860, 4 427 861 et 4 427 862 du cadastre du Québec, et ce, à même l'ancien lot rénové 1 246 547, le tout tel qu'illustré sur le plan portant le numéro de minute 2767 préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 25 mai 2009.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objectif d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède au Promettant, à des fins commerciales, un terrain situé sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine, en contrepartie duquel, le Promettant cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain aussi situé sur la rue Victoria, sans soulte.

Le Promettant opère un commerce de vente d'automobiles usagées et utilise l'Immeuble-Ville depuis plusieurs années à des fins de stationnement. Sur ce même terrain, la Ville possède une conduite d'agglomération alimentant l'usine de filtration d'eau de Lachine. Pour cette raison, une servitude perpétuelle d'utilités publiques grèvera l'Immeuble-Ville. La Ville utilise, depuis plusieurs années, l'Immeuble-Promettant, car l'Arrondissement y a aménagé une piste cyclable.

Selon le Service de l'environnement, puisque les superficies des deux terrains sont petites, de dimensions similaires et qu'elles présentent le même potentiel de contamination, l'échange peut être effectué sans qu'une étude de caractérisation environnementale ne soit réalisée.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cet échange pour les motifs suivants :

- Il permet de régulariser l'empiètement des deux parties.
- L'Immeuble-Ville ne peut être développé isolément.
- Il est appuyé par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Lachine.
- Il est réalisé conformément à la valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cet échange d'immeubles implique deux parcelles de terrain de configuration et de superficies similaires et compte tenu que la Ville et le Promettant empiètent sur chacun des lots, cet échange de terrain est fait sans garantie légale et sans soulte. Toutefois la valeur d'échange a été établie à 56 300 \$, plus les taxes applicables. Cette valeur d'échange est conforme à la fourchette de la valeur marchande établie par la Division évaluation du SGPI en date du 6 juillet 2016.

De plus, selon l'intervention des finances, il faudra autoriser à cette fin une dépense nette de 2 807,96 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet échange de terrain permettra au Promettant de regrouper ce terrain lui offrant ainsi un site bénéficiant d'un meilleur potentiel de développement pour le futur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte d'échange suite à la décision de l'instance compétente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

Josée SAMSON, 13 décembre 2017

Sylvie BLAIS, 14 septembre 2016

Michel SÉGUIN, 7 septembre 2016

Marie-Josée GIRARD, 15 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEBLANC-DIONNE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-08-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-12-11



Dossier # : 1164962009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Chambre immobilière du Grand Montréal, crée en faveur d'une propriété de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour piste cyclable grevant une partie des lots 4 929 325 et 4 929 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au sud du fleuve Saint-Laurent et au nord de l'immeuble du 600, chemin du Golf, dans l'arrondissement de Verdun pour une somme de 5 650 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6472-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Chambre immobilière du Grand Montréal constitue une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'aménagement, le maintien, la réparation et le remplacement d'une piste cyclable sur une partie des lots 4 929 325 et 4 929 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en faveur d'une propriété de la Ville formée du lot 1 860 392 des mêmes cadastres et circonscription foncière, selon les termes et conditions stipulées au projet d'acte, le tout pour une somme de 5 650 \$ plus les taxes applicables.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-12 12:07

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164962009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Chambre immobilière du Grand Montréal, crée en faveur d'une propriété de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour piste cyclable grevant une partie des lots 4 929 325 et 4 929 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au sud du fleuve Saint-Laurent et au nord de l'immeuble du 600, chemin du Golf, dans l'arrondissement de Verdun pour une somme de 5 650 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6472-01

CONTENU

CONTEXTE

Une première transaction d'échange de terrains, entre la Ville et un Promoteur adjacent au site concerné, a permis à la Ville d'acquérir une bande de terrain en bordure du fleuve Saint-Laurent à des fins d'aménagement d'une piste cyclable. (Réf. : 1174962001)
Afin de prolonger cette même piste cyclable, la Ville a négocié avec la Chambre immobilière du Grand Montréal (CIGM), propriétaire voisin, l'acquisition d'une servitude de passage pour piste cyclable sur les lots 4 929 325 et 4 929 322 du cadastre du Québec. Une servitude d'utilités publiques existe déjà sur ces lots depuis 2010 en faveur de la Commission des services électriques de Montréal. Cette même servitude en tréfonds prévoyait aussi la possibilité de constituer en faveur de la Ville un aménagement d'une piste cyclable sur l'assiette de la présente servitude.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0455 - 28 septembre 2017 - Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 9150-1940 Québec inc. aux fins d'assemblage les lots 4 929 387 et 4 929 388 du cadastre du Québec et par lequel 9150 1940 Québec inc. cède à la Ville de Montréal les lots 1 860 699, 4 929 385 et 6 144 209 du cadastre du Québec à des fins de piste cyclable, bornant le fleuve Saint-Laurent et le chemin du Golf, dans l'arrondissement de Verdun, sans soulte. N/Réf. : 31H05-005-6472-01

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales un projet d'acte par lequel la CIGM consent en faveur de la Ville une servitude réelle et

perpétuelle de passage pour une piste cyclable sur une partie des lots 4 929 325 et 4 929 322 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Verdun, pour une somme de 5 650 \$, plus les taxes applicables et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- La Ville se doit de régulariser les titres de propriétés avant d'aménager une piste cyclable.
- La Ville a négocié une entente en bonne et due forme avec le propriétaire concerné afin de créer une continuité dans le tracé de la future piste cyclable.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation dudit projet d'acte mentionné à la rubrique objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de la servitude réelle et perpétuelle de passage qui grèvera une partie des lots 4 929 325 et 4 929 322 du cadastre du Québec, à titre de fonds servant estimée par la Division de l'évaluation du Service de la gestion et de la planification immobilière, en date du mois de juillet 2016, est de 5 650 \$, représentant un taux unitaire de 7.83 \$/m².

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain THÉRIAULT, Verdun

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 20 janvier 2017
Marc-André HERNANDEZ, 17 janvier 2017
Luc LÉVESQUE, 17 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-01-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-12-11

CE : 20.034
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170879003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 29 665 \$ à 3 organismes de loisir, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Collaboration Loisir et Culture de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier totalisant 29 665 \$ à 3 organismes de loisir, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Collaboration Loisir et Culture de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Projets	Organismes	Contributions financières	% Soutien Ville/ budget total	1 ^{er} vers. Janvier 2018 (75%)	2 ^e vers. Décembre 2018 (25%)
1. Écrire l'enchantement, ateliers d'écriture poétique	Centre culturel Georges-Vanier	13 000\$	63%	9750\$	3250\$
2. Ce que la femme peut faire encore!	Afrique au Féminin	10 165\$	85%	7623,75\$	2541,25\$
3. BOUM BOUM TAPE	Loisirs communautaires le Relais du Bout	6 500\$	54%	4875\$	1625\$
Sous-total		29 665 \$	N/A	22248,75 \$	7416,25\$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-18 11:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170879003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 29 665 \$ à 3 organismes de loisir, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Collaboration Loisir et Culture de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Ils favorisent la participation culturelle en permettant aux citoyens, souvent non rejoints, d'avoir un contact actif et concret avec l'art, constat partagé par l'Agenda 21 de la Culture.

Le programme Collaboration loisir et culture offre un soutien financier pour permettre d'enrichir ou de renouveler l'offre d'activités en pratique artistique amateur des organismes de loisirs en arrondissements. Grâce à une collaboration initiée par un organisme de loisir avec un organisme culturel professionnel, il permet d'offrir aux participants des activités de pratique artistique novatrices, actuelles et de qualité, dans leur temps libre, durant deux sessions. Il cible plus particulièrement les milieux où l'offre en loisir culturel est peu développée dans la discipline ciblée.

En 2017, le programme Collaboration loisir et culture a remplacé le programme Artistes-animateurs en milieu de loisir créé en 2012 pour soutenir les arrondissements dans leurs efforts pour renouveler leur offre en loisir culturel et pour améliorer la qualité des activités offertes aux citoyens. Les projets soutenus fonctionnaient grâce à un jumelage entre un organisme de loisir du réseau municipal qui souhaitait ajouter de nouvelles activités de pratique artistique amateur à sa programmation régulière pendant trois sessions (automne, hiver, printemps-été) et un organisme culturel spécialisé dans la discipline artistique ciblée. La différence principale entre les deux programmes réside dans le fait que l'organisme de loisir doit maintenant initier la collaboration avec l'organisme culturel professionnel et que la durée du projet a été ramenée à deux sessions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1230 - 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant 56 227 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2016-2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE16 1167 - 6 juillet 2016

Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CE15 1163 - 10 juin 2015

Accorder un soutien financier totalisant 55 915 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2015-2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE14 0008 - 8 janvier 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 352 \$ à trois organismes de loisir et trois organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation d'activités de loisir culturel, dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2014 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

CE 13 1074 - 31 juillet 2013

Autoriser une dépense totale de 34 343 \$ en contributions financières à deux organismes de loisir et deux organismes culturels pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre de Artistes-animateurs en milieu de loisir 2013-2014 de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

DESCRIPTION

Le 3 novembre 2017, un comité de sélection composé de représentants de la Ville de Montréal (Service de la culture), du ministère de la Culture et des Communications et de Sport et loisir de l'Île de Montréal ont analysé les 5 projets déposés par des organismes de loisir à la suite de l'appel lancé en avril 2017 dans les 19 arrondissements. Les projets ont été évalués selon les critères suivants: la qualité du projet, la capacité de l'organisme de loisir et de l'organisme culturel professionnel à bien gérer le projet, la qualité du partenariat et le réalisme du projet.

Pour l'année 2017-2018, les membres du comité de sélection recommandent de soutenir la réalisation des trois projets suivants:

Projets	Organismes	Contributions financières	% Soutien Ville/ budget total	1 ^{er} vers. Janvier 2018 (75%)	2 ^e vers. Décembre 2018 (25%)
1. Écrire l'enchantement, ateliers d'écriture poétique	Centre culturel Georges-Vanier	13 000\$	63%	9750\$	3250\$

2. Ce que la femme peut faire encore!	Afrique au Féminin	10 165\$	85%	7623,75\$	2541,25\$
3. BOUM BOUM TAPE	Loisirs communautaires le Relais du Bout	6 500\$	54%	4875\$	1625\$
Sous-total		29 665 \$	N/A	22248,75 \$	7416,25\$

Description des projets retenus

Réalisation des activités entre janvier 2018 et décembre 2018

1- Écrire l'enchantement, ateliers d'écriture poétique – Centre culturel Georges-Vanier – Arrondissement du Sud-Ouest

Cette série d'ateliers s'articulera autour d'une poésie expérimentale et accessible à toutes et tous. Par des exercices individuels et collectifs se voulant ludiques et pratiques, les citoyens poursuivront un objectif double : renforcer l'intérêt pour la création poétique et encourager l'écriture comme moteur de projets collaboratifs. Ce projet souhaite favoriser la création de groupes mixtes d'adultes ayant des horizons divers, de manière à multiplier les points de vue et les échanges.

2- Ce que la femme peut faire encore! – Afrique au Féminin – Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Ce projet englobe un ensemble de disciplines artistiques visant à briser les barrières linguistiques et surtout l'isolement des femmes immigrantes de Parc-Extension. Les ateliers de métiers d'art amèneront les femmes à réaliser de nouvelles techniques de fabrication de bijoux dans le but de les initier à la joaillerie contemporaine. Trois volets seront explorés : l'enfilage, le travail du métal et le feutrage. L'objectif de ce projet est de favoriser la rencontre des femmes entre elles et d'encourager l'expression artistique de chacune.

3- BOUM BOUM TAPE – Loisirs communautaires le Relais du Bout – Arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Série d'ateliers de deux sessions d'initiation aux percussions aux jeunes de 6 à 12 ans du territoire Pointe-aux-Trembles. Dans le cadre de leur programme « Impact-Jeunesse », réalisé conjointement avec le Centre Communautaire Roussin et la Commission Scolaire de la Pointe-de-l'Île, le Relais du bout offrira aux jeunes des écoles du territoire un programme d'activités variées et multidisciplinaires et ce, à faible coût.

JUSTIFICATION

Le programme *Collaboration loisir et culture* est l'évolution du programme *Artistes-animateurs en milieu de loisir* créé en 2012. Les transformations faites au programme visent principalement à développer l'autonomie des organismes en loisirs qui font maintenant leur propre démarche auprès des organismes culturels professionnels afin d'élaborer des partenariats. À long terme, cela permettra de rapprocher les deux milieux. Les objectifs du programmes demeurent cependant les mêmes que ceux qui ont été élaborés en collaboration avec la Table municipale d'échanges en loisir culturel qui réunit des représentants des 19 arrondissements. Par cette initiative, le ministère de la Culture et des Communications et le Service de la culture souhaitent :

- éveiller et maintenir à long terme l'intérêt des citoyens pour la pratique d'une discipline artistique;
- enrichir l'offre régulière des organismes de loisir et des arrondissements en soutenant l'implantation de nouvelles activités artistiques;
- susciter des collaborations entre des organismes de loisir et des organismes culturels en mettant à profit l'expertise respective de chacun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 29 665 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 29 665 \$ est subventionnée à 0 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 29 665 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.04.02.00-0036 .

Contributions financières de la Ville de Montréal aux trois organismes depuis les 5 dernières années :

Centre culturel Georges-Vanier					
Contributions financières de la Ville de Montréal (dernier 5 ans)					
Provenances de la contribution	2012	2013	2014	2015	2016
Arrondissement	32 100 \$	49 770 \$	59 020 \$	54 395 \$	55 395 \$
Entente MCC-Ville (programme pratique amateur)		1 750 \$	21 500 \$	25 475 \$	13 045 \$
Total	32 100 \$	51 520 \$	80 520 \$	79 870 \$	68 440 \$

Afrique au féminin					
Contributions financières de la Ville de Montréal (dernier 5 ans)					
Provenances de la contribution	2012	2013	2014	2015	2016
Arrondissement - contributions financières ponctuelles	800 \$	6 651 \$	200 \$	700 \$	400 \$
Arrondissement - Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité				10 232 \$	10 232 \$
Total	800 \$	6651 \$	200 \$	10 932 \$	10 632 \$

Loisirs communautaires le Relais du bout					
Contributions financières de la Ville de Montréal (dernier 5 ans)					
Provenances de la contribution	2012	2013	2014	2015	2016
Arrondissement		5 598 \$			3 281 \$
Arrondissement - Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité	31 370 \$				

Total	31 370 \$	5 598 \$	0 \$	0 \$	3 281 \$
--------------	------------------	-----------------	-------------	-------------	-----------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Collaboration loisir et culture* contribue à améliorer de façon durable la qualité de vie des citoyens en leur offrant des activités de loisir culturel qui favorisent l'expression et la création, dans leur milieu, et à coût abordable. Il répond à plusieurs engagements de la Ville de Montréal en matière de culture et de développement durable : une ville où la participation et l'engagement du citoyen sont mis de l'avant, et une ville qui stimule les apprentissages par les arts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités réalisées dans le cadre du programme *Collaboration loisir et culture* permettent aux organismes de loisir et aux organismes culturels de mettre en commun leur expertise et leurs connaissances pour améliorer la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées aux Montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2018 : Décision du comité exécutif

Janvier 2018 : Annonce des résultats aux organismes

Janvier 2018 : Octroi des contributions financières

Janvier 2018 à décembre 2018 : Réalisation des activités par les organismes de loisir et les organismes culturels

Décembre 2018: Dépôt des bilans par les trois (3) organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-04

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

Approuvé le : 2017-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1171508003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique, dont la valeur est estimée à 300 000 \$, et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival Montréal en Lumière du 22 février au 4 mars 2018.

Il est recommandé:

1- d'approuver un protocole de soutien technique;

2- d'autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 22 février au 4 mars 2018.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-18 11:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171508003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique, dont la valeur est estimée à 300 000 \$, et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival Montréal en Lumière du 22 février au 4 mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0101 - 23 janvier 2017 - Approuver un protocole de soutien technique estimé à 300 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 23 février au 12 mars 2017.

CM16 0229 - 22 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrine à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 202, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet .

DESCRIPTION

Les coûts engendrés en biens et services pour la Ville pour la tenue de «Montréal en Lumière» représentent une valeur de l'ordre de 300 000 \$. Cet ordre de grandeur estimé par le Service de la culture a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis; en aucun temps il sera utilisé à des fins de convention. Le présent dossier fait état d'un festival de calibre métropolitain, national et international pour lequel le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature de protocoles de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Un dossier décisionnel distinct sera préparé à cette fin pour ce festival et présenter à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de février 2018.

Cet événement se déroulera dans le Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au protocole et au plan en annexe.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2018, une entente d'aide financière de 600 000 \$ est prévue avec l'organisme Festival Montréal en lumière inc., à même les crédits réguliers du Service de la culture. Par conséquent, un dossier décisionnel distinct, faisant l'objet de la participation financière de la Ville de Montréal au Festival Montréal en lumière inc., sera déposé pour approbation au conseil municipal du 19 février 2018.

Aperçu financier des dernières années :

Festivals Montréal en lumière	2014	2015	2016	2017
Soutien financier	550 000 \$	575 000 \$	600 000 \$	600 000 \$
Soutien technique	390 000 \$	355 000 \$	300 000 \$	300 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, les signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 8 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1174503001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail à la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir les professionnels dans leur travail à la mise en place de la phase 2 et de poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités de SÉRI Montréal en 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-16 10:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174503001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail à la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le transfert technologique des résultats de la recherche universitaire vers l'entreprise est un enjeu afin d'assurer la compétitivité et la croissance des entreprises. Le Québec se distingue par la qualité de sa recherche, mais la commercialisation des résultats de la recherche est une lacune reconnue depuis des décennies.

En 2016, le Service de développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal a décidé de prioriser cet enjeu de compétitivité pour Montréal dans le cadre de son plan d'action. Sous le nom « SÉRI Montréal », une initiative qui regroupe principalement les universités montréalaises, a été mise en place en janvier 2016. Cela consiste en une table de partenaires et la réalisation d'activités autour d'un thème technologique transversal regroupant des chercheurs et les représentants d'entreprises. En 2016 et 2017, cinq activités ont été ainsi réalisées autour de 5 thèmes différents donnant pour résultats plus de 1000 participants, 600 rendez-vous d'affaires et contacts, 24 conférences. Les résultats ont démontré la pertinence de telles activités qui ont reçu un accueil et une appréciation plus que favorables des milieux des entreprises et de la recherche (Taux de satisfaction de 91%).

C'est pourquoi, le Service du développement économique de la Ville met une emphase accrue sur l'enseignement supérieur et en particulier sur la valorisation des résultats de la recherche universitaire en stimulant les liens chercheurs - entreprises.

PME MTL Centre-Est collabore depuis 2016 à la table des partenaires et a contribué au travail de recherche des entreprises pertinentes avec les thèmes technologiques. L'organisme souhaite poursuivre ses efforts et son soutien auprès du Service du développement économique pour la suite de SÉRI Montréal. Et, à cet effet, il a transmis une demande de subvention.

PME MTL Centre-Est est l'un des 6 organismes de développement économique local sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Pour l'année 2017, il a reçu deux contrats de services professionnels pour assurer un soutien technique de première importance à SÉRI

Montréal ainsi que la contribution de base applicable à tous les organismes PME MTL.

Le Service du développement a reçu favorablement cette demande et recommande l'octroi à PME MTL Centre-Est d'une contribution financière de 172 322 \$ pour la réalisation du mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA163911001, 21 décembre 2016, Accorder un contrat de service professionnel gré à gré à PME MTL Centre-Est afin de collaborer à la réalisation et à l'organisation d'événements SÉRI Montréal pour l'année 2017 pour une somme maximale de 89 942 \$ taxes incluses;
CG16 0347 – 20 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL.

DESCRIPTION

SÉRI Montréal a finalisé ses activités à l'automne 2017. L'entente de contribution soumise permet de relancer une phase 2.

Dans l'attente de l'aboutissement des démarches nécessaires à la phase 2, le service souhaite aussi maintenir le travail de recherche des entreprises et de soutien à l'organisation des activités.

Les prochaines activités autour de thèmes technologiques sont envisagées pour l'horizon automne 2018.

Le sommaire décisionnel vise à accorder une contribution financière maximale non-récurrente de 172 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de, dans le cadre des efforts de stimuler les transferts de technologies et plus particulièrement dans le cadre de SÉRI Montréal pour l'année 2018 :

- soutenir les professionnels dans leur travail à la mise en place de la phase 2;
- poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités;
- et à approuver un projet de convention à cet effet.

Les modalités et conditions de la contribution prévues à cette entente sont, notamment :
- l'embauche de deux personnes pour la réaliser le mandat;
- la remise de la somme en trois versements.

Aussi, nonobstant la date de signature des parties, la présente Convention prendrait effet le 1er janvier 2018 et se terminerait au plus tard le 31 décembre 2018. La contribution de la Ville couvre 100 % des frais du projet.

JUSTIFICATION

PME MTL fait partie des collaborateurs de SÉRI Montréal à la table des partenaires 2016-2017 (ÉTS, Université de Montréal, McGill, UQAM, Polytechnique, Concordia, Aligo, Univalor, FRQ, SAT). C'était en toute logique que le Service du développement économique s'était tourné vers cette organisation en 2016 et 2017 pour réaliser le travail de recherche, soit l'identification des entreprises et soutenir le travail d'organisation des activités. PME MTL jouera ainsi un rôle de soutien au travail des professionnels dans la phase 2 de SÉRI.

La valorisation de la recherche des institutions d'enseignement supérieur demeure un enjeu important pour assurer la compétitivité et la croissance des entreprises montréalaises et de

stimuler la création de nouvelles entreprises. C'est pourquoi les efforts afin d'encourager les liens chercheurs - entreprises, et en particulier l'initiative SÉRI-MTL, sont des priorités pour le SDÉ. Il est donc souhaité d'en assurer la continuité et la pérennité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les années 2016 et 2017, PME MTL Centre-Est a reçu des contributions de la Ville afin de réaliser les tâches de recherche et de soutien à l'organisation des activités de SÉRI Montréal

PME MTL Centre-Est	2016	2017	Soutien recommandé en 2018
Recherche et de soutien à l'organisation	79 678 \$	79 678 \$ et 89 972 \$ (deux contrats)	170 322 \$
Pourcentage du soutien (%)	100 %	100 %	100 %

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 170 322 \$ sont prévus au budget de fonctionnement 2018 du Service du développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien offert permettra de soutenir la mise en place de la phase 2 et de poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités de SÉRI Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses à l'annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités liées à la contribution se dérouleront entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain HOUDE
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE
Directeur

Le : 2017-12-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-12-13



Dossier # : 1170191006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, du 13 octobre 2017 au 31 décembre 2019;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'Organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170191006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Concertation régionale de Montréal, ci-après Concertation Montréal, est un organisme à but non lucratif (obnl) créé pour prendre la relève de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) en matière de concertation, suite à l'abolition de cette dernière par la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* .

L'organisme a reçu de la Ville, en 2015 et 2016, une contribution financière afin qu'il poursuive, jusqu'au 31 décembre 2016, ses actions en matière de concertation régionale. À l'automne 2016, une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait l'organisme de la Ville est intervenue. Cette entente, financée par le Fonds de développement des territoire (FDT) devait recevoir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celle-ci a été obtenue le 13 octobre dernier. Dans l'intervalle, afin d'éviter la rupture des services de Concertation Montréal et permettre la mise en oeuvre des mandats définis dans l'entente en préparation, les activités de Concertation Montréal ont été financées par trois avances de fonds totalisant 2,1 M\$.

Contrairement à ce qui avait été anticipé, l'entente approuvée par le MAMOT n'est pas rétroactive au 1er janvier 2017 et doit prendre effet à la date de l'arrêté ministériel ou subséquemment. En lui faisant prendre effet le 13 octobre 2017, l'entente proposée est d'une durée d'un peu plus de 26 mois et d'une valeur totale de 4 660 274 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0480 - 28 septembre 2017 - Accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en attente d'une approbation du MAMOT, à même le budget du Service du développement économique

- CG17 0231 - 15 juin 2017 - Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6 300 000 \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique
- CG17 0103 - 30 mars 2017 - Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal
- CG17 0019 - 26 janvier 2017 - Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique
- CE16 2102 - 12 décembre 2016 - Approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, au 8^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- CM16 1064 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses;
- CM15 1489 - 15 décembre 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la tenue du Festival Eurêka! du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- CM15 0762 - 15 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération;
- CG15 0275 - 30 avril 2015 - Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération et mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

DESCRIPTION

Le projet d'entente précise les conditions et modalités du versement d'une somme de 4 660 274 \$ couvrant la période du 13 octobre 2017 au 31 décembre 2019. La réalisation de sept

(7) grands projets de concertation seraient confiés à l'organisme en vertu de cette entente. Ces grands projets, plus amplement détaillés à l'Annexe II de l'entente proposée, sont les suivants :

Projet 1 – Concertation en enfance

- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Projet 2 - Participation citoyenne des jeunes

- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes
- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Projet 3 - Concertation en éducation

- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

Projet 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020

- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

Projet 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

Projet 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

Projet 7 - Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collègues d'affinité de Concertation Montréal

À chacun de ces grands projets sont associés des descriptions détaillées des responsabilités confiées, les attentes de la Ville, les ressources minimales nécessaires et les budgets spécifiques.

La répartition annuelle de la somme est donc la suivante :

- 460 274 \$ pour l'année 2017;
- 2 100 000 \$ pour l'année 2018, et

- 2 100 000 \$ pour l'année 2019.

Sauf pour l'année 2017 qui ferait l'objet d'une comptabilité distincte tenant compte des avances de fonds déjà reçues par Concertation Montréal, les versements de la contribution se feraient à tous les quatre mois. Sauf exception, quinze pour-cent (15 %) de la somme attribuée aux projets pourrait être affecté à des activités d'administration générale de l'Organisme.

Aussi, les modalités de l'entente prévoient que des comités de suivi spécifiques à chacun des mandats seraient créées, sauf pour le mandat 6, à la demande du Directeur du Service du développement économique. Ils seraient formés de représentants de la Ville, de l'Organisme et, au besoin, de représentants de la société civile. Dans le cas du mandat 6, la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie assumerait le même rôle.

Une reddition de compte, présentée sous la forme d'un rapport d'activités présentant une évaluation qualitative et quantitative de chacun des grands projets, serait exigée pour chacune des années, partielle ou totale, de l'entente.

JUSTIFICATION

Concertation régionale de Montréal est un OBNL créé à partir d'un noyau d'employés de la Conférence régionale des élus de Montréal dissoute en 2015. Son conseil d'administration est formé et fonctionne sur les mêmes bases que cette dernière, soit en collèges d'affinité selon des secteurs liés au développement de Montréal. L'organisme possède l'expertise et la capacité d'agir pour chacun des mandats proposés.

L'entente sur le Fonds de développement des territoires précise que la Ville doit affecter la somme reçue « à toute mesure de développement local et régional ». « La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie », qui constituent l'essentiel de l'entente proposée, sont parmi les mesures suggérées par l'Entente FDT. Des disponibilités annuelles de 2,1 M\$ dans le FDT permettraient de financer les services de Concertation Montréal, et ce, conformément aux dispositions de l'Entente.

Le projet d'entente est le fruit d'une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi les mandats offerts à Concertation Montréal. Ces derniers permettraient de répondre à des besoins importants, pour lesquels des ressources internes ne sont pas disponibles. Leur réalisation permettrait de, notamment, mettre en oeuvre certains aspects du Plan Montréal durable 2016-2020, de la Politique de l'enfant, de la Stratégie jeunesse, de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal et de la Politique du sport et de l'activité physique. Les services municipaux concernés par ces politiques et stratégie seraient appelés à piloter les comités qui seraient mis sur pied pour assurer le suivi de chacun des mandats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 4 660 274 \$ requis pour le versement de la contribution proviennent du FDT remis à la Ville par le MAMOT afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, une source d'agglomération. La disponibilité de ces crédits dépend du versement annuel à la Ville par le Gouvernement du Québec d'une somme d'au moins 8,55 M\$ conformément aux termes de l'Entente FDT, Les versements seront conditionnels à la production par la Ville de la reddition de compte exigée par le MAMOT.

Le tableau suivant présente les sommes reçues par Concertation Montréal pour ses activités de concertation et le soutien recommandé, par année, en 2018 et 2019. Compte tenu que

l'entente faisant l'objet du présent dossier débute le 13 octobre 2017, et considérant que les trois avances de fonds reçues par l'Organisme totalisée déjà 2,1 M\$, il est convenu que l'année 2017 fera l'objet d'une comptabilité qui limitera la somme total reçue à cette dernière somme.

Contribution reçue			Soutien recommandé	
2015	2016	2017	2018	2019
1,12 M\$	2,1 M\$	2,1 M\$	2,1 M\$	2,1 M\$

Par ailleurs, compte tenu que l'entente ne peut avoir un effet rétroactif antérieur à l'arrêté ministériel l'approuvant, une modification à la source budgétaire utilisée pour le financement des avances de fonds permettra de réattribuer la somme rendue ainsi disponible à des projets à venir.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'atteinte des objectifs de la Ville en matière de développement durable sont favorisés par la réalisation du grand projet 4 qui a pour objet la mobilisation des partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'entente permettra la poursuite des activités de Concertation Montréal jusqu'à la fin de 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de visibilité associée au présent dossier. Les obligations de l'organisme sont incluses dans l'entente de contribution financière, qui fait elle-même référence à l'Entente FDT entre la Ville et le MAMOT, et à son Annexe II qui précise les modalités applicables à chacun des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Arianne JUSTAFORT, Direction générale
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports
Danielle LUSSIER, Direction générale
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports
Camille BÉGIN, Service des communications

Lecture :

Danielle LUSSIER, 14 décembre 2017
Patrice ALLARD, 14 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Véronique DOUCET
Directrice

Le : 2017-12-13



Dossier # : 1170881004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours Innovation PME Montréal pour la période 2018 et 2019 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 11:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170881004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet « Parcours Innovation PME Montréal », il est proposé d'accorder une contribution financière à l'OBNL « Mouvement québécois de la qualité » (MQQ) afin qu'il assure l'organisation et le suivi administratif de certaines activités du projet, dont les formations et les ateliers.

Le « Parcours Innovation PME Montréal », dont la contribution de la Ville a été approuvée par le conseil municipal pour les années 2018 à 2020 pour un montant total de 908 800 \$, a comme objectif d'accélérer la croissance des PME situées sur l'île de Montréal en leur offrant une programmation de haut calibre en créativité et innovation.

40 PME par année pourront bénéficier de ce projet en 2018, 2019 et 2020 pour un total de 120 PME. Le projet a formé depuis 2015, 100 PME et a connu d'excellents résultats.

Le «Mouvement québécois de la qualité» (MQQ) est un OBNL partenaire du Parcours depuis 2015. Il a contribué au projet "en nature" en offrant à chaque année, sans frais, une formation à 20 PME sur le thème de l'amélioration continue. Cet OBNL a comme mission d'offrir des outils, des formations auprès des entreprises québécoises afin d'améliorer leur performance. L'organisme diffuse les meilleures pratiques en gestion et organise des forums de discussion où des gestionnaires de différentes organisations échangent sur leurs problèmes, leurs défis, leurs réalisations. Le MQQ met en oeuvre, depuis 20 ans, le plus grand rassemblement sur les meilleures pratiques d'affaires (Salon MPA) au Québec. Plus de 2000 entrepreneurs par année assistent à l'événement. De plus, l'OBNL organise, conjointement avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Gouvernement du Québec, les Grands Prix québécois de la qualité. Cet événement couronnent les efforts des organisations qui intègrent les meilleures pratiques de gestion à tous les aspects de leurs activités.

Afin de gérer plus efficacement les différentes activités du «Parcours» et permettre à l'équipe du Service de développement économique de développer de nouveaux contenus, il

est proposé de confier le suivi organisationnel d'une partie des activités du Parcours 2018 et 2019 au MQQ, à compter de janvier 2018, pour un montant de 126 400 \$ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG170378 - Reconduire le projet " Parcours Innovation PME Montréal " pour la période 2018 à 2020 / Autoriser une dépense totale de 908 800 \$ pour 2018 à 2020 / Autoriser une dépense supplémentaire de 39 200 \$ pour 2017.

CE16 1244 - Augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 \$ en 2016 et de 126 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

CG15 0258 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 84 000 \$ à la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal pour la formation de 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0242 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 180 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la formation de 45 PME au programme "Croissance et Innovation" dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0016 - 29 janvier 2015 - Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 / Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017. Ces montants seront pris dans le cadre du protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec.

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

DESCRIPTION

La programmation 2018-2019 du Parcours est composée de nombreuses activités comprenant le recrutement des PME, des tests psychométriques, une série de formations, d'ateliers, de "coaching", de conférences et d'événements de réseautage. Compte tenu d'une programmation bonifiée du Parcours pour 2018 et 2019, il est proposé de confier au MQQ, l'organisation de certaines activités et leur suivi, dans la mise en oeuvre de la programmation.

Ces activités annuelles sont les suivantes :

- l'organisation des ateliers et formation suivants du Parcours soit :
- formations-ateliers sur "l'innovation et le design thinking" pour 30 PME (3 jours)
- formations ateliers sur "l'innovation et la croissance" pour 10 PME (3 jours)
- formation sur le courage managérial pour 20 PME (1 jour)
- l'organisation d'un des volets du "coaching" pour 10 PME (20h/PME)
- l'organisation de 3 activités de réseautage /an pour l'ensemble des PME ayant déjà fait le parcours (total: 100)

- le suivi de ces activités

Le MQQ bénéficierait d'un budget d'un montant de 126, 400 \$ par année pour 2018 et 2019 , pour un total de 252 800 \$.

Une entente de contribution précise les modalités de versement des sommes allouées ainsi que la reddition de compte exigée périodiquement.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la planification stratégique 2018-2021 de la Ville de Montréal (SDÉ), il est souligné l'importance de l'innovation, de la créativité et de la collaboration, trois composantes essentielles au dynamisme d'une économie diversifiée. Le « Parcours » répond aux objectifs de la Stratégie de développement économique (SDÉ) qui vise à stimuler l'innovation, l'entrepreneuriat et la créativité, à favoriser les collaborations afin que les PME montréalaises deviennent plus compétitives et qu'elles créent davantage d'emplois hautement qualifiés. Le projet « Parcours Innovation PME Montréal » a créé 503 emplois en deux ans (2015-2016) et les résultats escomptés pour 2017 sont de 275 emplois pour un total de 778 emplois.

Le MQQ est un OBNL reconnu. Ses nombreuses collaborations, notamment avec la Ville et le gouvernement du Québec, attestent de la grande qualité de ses actions. Notons que le MQQ est impliqué dans le «Parcours» depuis les débuts du projet, en 2015.

La contribution permettrait à la Ville de bénéficier de l'expertise du Mouvement québécois de la qualité et de son réseau d'affaires.

Le fait de confier une partie de l'organisation et du suivi administratif de la programmation du Parcours, au MQQ, permettrait d'accroître l'efficacité dans la livraison des activités du projet. Les ressources du Service de développement économique seraient ainsi davantage consacrées au développement de nouveaux contenus et de nouveaux partenariats afin que la programmation réponde toujours aux exigences de l'écosystème de l'innovation, en constante évolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 253 150 \$. Le tableau qui suit précise la répartition de la somme. La contribution financière au MQQ représenterait 16% du budget total du projet.

Année	Somme
2018	126 400 \$
2019	126 400 \$
Total	252 800 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique. Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une nouvelle formation de développement durable fait partie des activités du Parcours pour les années 2018-2020 afin de sensibiliser les dirigeants à de nouvelles pratiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat avec le Mouvement québécois de la qualité (MQQ) va permettre une organisation plus efficace dans la gestion du Parcours et ainsi de mieux former et accompagner les 80 chefs d'entreprises qui participeront au projet en 2018 et 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les modalités de communication sont précisées dans l'entente de contribution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2018: rencontre avec le MQQ pour la préparation de la livraison de la programmation

Février 2018: préparation des ateliers de formation

Mars 2018: réalisation des activités de formation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABELLE
Commissaire développement économique-
Innovation

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1174642002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin, entre la rue Forsyth et Sherbrooke Est (lot 5 102 695) à Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé au comité exécutif;
D'autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires et arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin entre la rue Forsyth et la rue Sherbrooke Est (lot 5 102 695) à Pointe-aux-Trembles;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174642002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin, entre la rue Forsyth et Sherbrooke Est (lot 5 102 695) à Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de développer des terrains appartenant au promoteur le Groupe Cammisano inc., la Ville de Montréal procédera à la signature d'une entente avec ce promoteur. Le secteur à développer se situe dans le district de la Pointe-aux-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Le lot concerné est le numéro 5 102 695 (plan d'implantation en pièce-jointe).

Dans le cadre de ce projet, le promoteur a mandaté la firme d'ingénierie AXOR, afin de préparer les plans et devis relatifs à la planification et à la réalisation des infrastructures et présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la construction des dits travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0357, 1^{er} mai 2003 : adoption du règlement 03-066 modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil municipal aux conseils d'arrondissement (02-002) leur permettant l'application du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1030631001);

- CM03 0366, 1^{er} mai 2003 : dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement 02-193 (devenu 08-013) sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1021335007);
- CM03 0444, 26 mai 2003 : adoption du règlement relatif au financement des infrastructures nécessaires à la réalisation de projets de construction résidentielle.

DESCRIPTION

Les travaux cités reliés à la construction des conduites d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et nécessitent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), laquelle **est subordonnée par délivrance de la Ville de Montréal d'un certificat de non-objection, et ce, conformément à l'article 3.22 du formulaire de demande d'autorisation.**
« PARTIE PRENANTE : Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - COMMENTAIRES »

Le 28 novembre 2017

Bonjour,

Avis favorable.

Merci

Abdelwahid Bekkouche M.B.A.
Chef de division
Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau
Unité Est
13301, rue Sherbrooke est, bureau 209
Montréal (Québec) H1A 1C2
Téléphone 514 872-2575
abekkouche@ville.montreal.qc.ca

JUSTIFICATION

-

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente doit être signée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le Groupe Cammisano inc., (le Promoteur) pour l'installation des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires et arbres) dans la nouvelle rue du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin, entre la rue Forsyth et la rue Sherbrooke Est à Pointe-aux-Trembles.

Suivant la signature de l'entente et l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, le promoteur procédera à la réalisation des travaux d'infrastructures.

La Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) seront responsables de l'approbation des plans et devis selon leurs compétences respectives, soit les conduites d'égouts et d'aqueducs pour la DGSRE et les travaux de surface pour l'arrondissement. La Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement sera responsable de la supervision des travaux d'égouts, d'aqueduc, pavage, trottoirs et/ou bordures, conduits d'éclairage et lampadaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Daniel HODDER, 24 novembre 2017
Sabin TREMBLAY, 24 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOON
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Éric PAINCHAUD
Directeur par intérim

Le : 2017-11-24



Dossier # : 1170160001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent, d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

Il est recommandé :

D'accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec. Ces bornes seront à usage public et seront installées dans les édifices municipaux suivants :

- Chalet du parc Decelles (2 bornes);
- Mairie d'arrondissement (1 borne);
- Ateliers municipaux (1 borne);
- Service du développement économique (1 borne).

Tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement Saint-Laurent.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 11:28

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170160001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent, d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

CONTENU

CONTEXTE

En 2013 , la Ville s'est jointe au Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec (HQ) , le plus important réseau de bornes de recharge au Québec et à l'Est de l'Ontario, à la suite d'ententes signées avec HQ et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ).

Pour faire suite à l'adhésion au CÉ, la Ville a acquis 80 bornes de recharge (BR) de niveau II (240 V) en 2013. Ces bornes ont été distribuées aux arrondissements intéressés qui avaient alors la responsabilité de les installer hors rue. Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement de Saint-Laurent a reçu et installé 10 bornes de recharge.

Parallèlement, et conformément à sa stratégie d'électrification des transports, la Ville travaille au déploiement d'un réseau de 1000 bornes de recharge sur rue d'ici 2020.

Toutes les bornes ont été acquises par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) auprès d'AddÉnergie Technologies inc., fournisseur officiel des bornes de recharge identifié par Hydro-Québec, conformément aux ententes signées entre les deux parties.

L'arrondissement de Saint-Laurent a exprimé le besoin d'acquérir 5 bornes additionnelles , qui seront installées dans des édifices municipaux publics. Or, l'acquisition de bornes de recharge, la planification du déploiement, ainsi que la coordination des opérations relativement au réseau du circuit électrique d'Hydro-Québec, relèvent de la compétence de la ville-centre.

Afin de permettre à l'arrondissement de Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes supplémentaires, le Service des affaires juridiques de la Ville recommande de procéder conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal :

- Le conseil d'arrondissement (CA) offre le service d'acquérir les bornes au conseil de la Ville : CA17 08 0616 du 3 octobre 2017.
- Ensuite, le conseil municipal (CM) accepte par résolution, cette offre de service.

Les budgets pour l'acquisition, l'installation, la mise en service et l'entretien des 5 bornes proviennent de l'arrondissement de Saint-Laurent.

En 2016, le SIVT avait déjà permis à l'arrondissement Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge conformément au deuxième alinéa de l'article 85. (ces bornes ont été installées au nouveau complexe sportif de Saint-Laurent).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 08 0616 - 3 octobre 2017: Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

CM17 0154 - 20 février 2017 : Approuver un projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de 5 ans

CM16 0244 - 23 février 2016 : Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie Technologie inc., en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA16 08 0054 - 2 février 2016 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

.

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'accepter l'offre de service du conseil de l'arrondissement Saint-Laurent de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques en vue de les installer dans les édifices municipaux suivants:

- Chalet du parc Decelles (2 bornes);
- Mairie d'arrondissement (1 borne);
- Ateliers municipaux (1 borne);
- Service du développement économique (1 borne).

Étant donné que l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques relève de la compétence du conseil de la Ville, celui-ci doit adopter une résolution en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, afin d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement à cet effet (CA17 08 0616).

Les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement Saint-Laurent.

JUSTIFICATION

Par le biais de la Direction des transports, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a distribué les 80 bornes acquises en 2013 et ne dispose plus d'autres programmes pour acquérir des bornes additionnelles hors rue. L'arrondissement de Saint-Laurent a exprimé le besoin d'acquérir et d'installer 5 bornes supplémentaires qui feront partie du CÉ.

Ces bornes supplémentaires constitueront des points de recharge additionnels , faciles d'accès et visibles pour l'ensemble de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement Saint-Laurent a reçu la soumission numéro S2017090501 d'AddÉnergie Technologies inc. en date du 5 septembre 2017, pour la fourniture de 5 bornes de recharge au prix total de 21 252.50 \$ avant taxes. Cependant, et comme stipulé dans l'entente signée entre la Ville et HQ, advenant le cas où Hydro-Québec change de fournisseur, l'arrondissement doit acquérir ses bornes auprès du nouveau fournisseur et la soumission d'AddÉnergie Technologie inc. devient nulle.

Les coûts d'acquisition, d'installation, de mise en fonction (électricité, communication, etc.) et d'entretien de ces 5 bornes seront entièrement à la charge de l'arrondissement de Saint-Laurent. Aucun programme de remboursement n'est prévu à cet effet.

L'entente signée entre HQ et la Ville (voir pièce jointe) mentionne que tous les revenus provenant de l'utilisation des bornes acquises par la Ville restent la propriété exclusive de la Ville (montants versés par HQ à la Ville après la facturation des utilisateurs). Aussi, la Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par HQ. Enfin, les revenus que généreraient ces 5 bornes additionnelles reviendraient à la ville-centre. L'imputation de ces revenus se fera sur le même compte que pour les bornes précédemment acquises par la Ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'arrondissement de Saint-Laurent répond à l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'installation de 5 bornes additionnelles à Saint-Laurent contribuera à densifier le réseau des bornes de recharge.

La Division du développement des transports pourrait recevoir d'autres demandes d'acquisitions de bornes additionnelles, provenant d'autres arrondissements et ayant ou non comme principal objectif l'obtention de la certification LEED. Ces demandes potentielles impliqueraient la signature d'autres résolutions en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville pour le transfert de compétence.

Les travaux du chalet du parc Decelles sont en cours. D'une part, il est plus judicieux d'installer les bornes tant que le bâtiment est en chantier. D'autre part, pour que le bâtiment soit certifié LEED, il faudrait que les bornes soient déjà installées, d'où la nécessité de les acquérir le plus tôt possible afin de pouvoir les installer au début 2018. Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait le respect de l'échéancier pour la livraison des bornes, et donc la certification LEED du chalet du parc Decelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 janvier 2018 : Adoption d'une résolution par le CM pour accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent (objet du présent sommaire).

Janvier - Février 2018 : Commande et réception des bornes de recharge d'AddÉnergie Technologie inc. par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Février- mars 2018 : Installation, raccordement et branchement des 5 bornes de recharge par l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Francis CHARRON, Saint-Laurent

Lecture :

Francis CHARRON, 13 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Le : 2017-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1170843009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 070,09 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 29 et 30 novembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 1 070,09 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 29 et 30 novembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-12 13:24

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170843009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 070,09 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 29 et 30 novembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités.

CONTENU

CONTEXTE

Le Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix des plus grandes villes du Canada. Les villes sont les moteurs qui font avancer notre pays en créant des emplois et en stimulant la croissance à l'échelle locale. Les villes du Canada sont également des pôles d'innovation qui génèrent, mettent à l'essai et partagent des solutions à des enjeux qui interpellent les collectivités de tout le pays.

Formé de représentants de 22 des plus grandes villes canadiennes, le Caucus des maires des grandes villes de la FCM constitue un forum où sont élaborées des politiques à l'égard d'une vaste gamme d'enjeux communs à nos plus grands centres. Par l'entremise de la FCM, le caucus des maires travaille en partenariat avec le gouvernement fédéral à renforcer notre pays de la façon la plus efficace qui soit : en renforçant nos villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE170203 : Ratifier la dépense de 266,53 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la FCM.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 29 et 30 novembre 2017, à Toronto, dans le cadre du Sommet sur l'économie et les villes du Caucus des maires des grandes villes de la FCM.

JUSTIFICATION

La réunion du caucus a permis d'aborder une vaste gamme d'enjeux communs à nos plus grands centres et de défendre les intérêts de Montréal. À l'issue des rencontres, les membres du caucus ont clos le sommet en réitérant leur détermination à travailler ensemble afin de bâtir les villes agréables, inclusives et concurrentielles de demain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 070,09 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène canadienne

- Renforcement des partenariats avec les autres villes canadiennes
- Défense des intérêts de Montréal
- Explorer à fond les possibilités et les défis liés à la conception et à la construction des villes
- Assurer une croissance inclusive des villes

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-12

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-12-12



Dossier # : 1170843010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 197,17 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 4 et 5 décembre 2017, à Chicago (États-Unis) dans le cadre de la conférence annuelle C40 (Cities for Climate).

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 197,17 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 4 et 5 décembre 2017, à Chicago (États-Unis) dans le cadre de la conférence annuelle C40 (Cities for Climate);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-12 13:24

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170843010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 197,17 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 4 et 5 décembre 2017, à Chicago (États-Unis) dans le cadre de la conférence annuelle C40 (Cities for Climate).

CONTENU

CONTEXTE

C40 est un réseau mondial de grandes villes qui vise à développer et mettre en place des mesures politiques et des programmes afin d'aboutir à des réductions notables du gaz à effet de serre et des risques climatique. Le C40 réunit plusieurs fois dans l'année des maires autour d'un dénominateur commun. Les élus réfléchissent ensemble sur les transports, l'alimentation, la voirie, les migrations et d'autres sujets au cœur de leurs préoccupations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Invitée du Chicago Council of Global Affairs, la mairesse de Montréal a participé à un panel intitulé « Global City Mayors on Climate Action : the Ripple Effect », en compagnie des maires de San Francisco et de Washington. Mme Plante a également pris part à une session organisée par le C40 sur l'adaptation aux changements climatiques, en compagnie des maires de Paris, Salt Lake City et Austin.

En marge des panels et autres rencontres organisés dans le cadre du Sommet nord-américain sur le climat, Mme Plante a eu l'occasion de s'entretenir avec ses pairs de plusieurs villes, notamment les maires de Chicago, Paris, Washington, Mexico, San Francisco et Vancouver. La mairesse et ses collègues des autres villes ont également eu l'occasion de s'entretenir avec l'ancien président des États-Unis, Barack Obama, qui s'est ensuite adressé au parterre d'invités et réitéré l'urgence pour les dirigeants politiques, notamment les maires, d'agir sur le climat.

JUSTIFICATION

La participation de la mairesse de Montréal, a favorisé l'endossement par Montréal, en compagnie d'une cinquantaine d'autres maires d'Amérique du Nord, de la Déclaration de Chicago sur le climat. Mme Valérie Plante a également annoncé la participation de la métropole au programme *Réinventer les villes* , qui encourage la régénération urbaine zéro carbone et durable

Dans le cadre du programme *Réinventer les villes* , parrainé par le C40 – un regroupement

de villes exerçant un leadership sur le climat –, un appel d’offres international sera lancé afin de développer un projet innovant mettant en valeur le terrain de la cour de services satellite de la Commune, à Montréal. Le site, situé en un endroit privilégié, près de la Cité Multimédia et de Griffintown, est présentement sous-utilisé. Il pourra accueillir un projet servant d’inspiration pour un développement durable à Montréal et ailleurs.

La participation de la mairesse à différents panels a également permis de mettre en lumière les réalisations novatrices de Montréal, dont l’adoption d’un plan d’adaptation qui comprend une cartographie détaillée des vulnérabilités, ainsi que la mise sur pied de l’équipe de mobilisation « Montréal sobre en carbone », en collaboration avec la société civile et le secteur privé.

Il est par ailleurs à souligner que Montréal accueillera le Congrès mondial ICLEI en juin 2018. Ce rendez-vous international majeur sera l’occasion de discuter et d’échanger sur les bonnes pratiques en matière de développement urbain durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de transport et d'hébergement de la mairesse ont été assumés par l'organisation C40.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	197,17 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Réaffirmer l'engagement de Montréal face à la lutte contre les changements climatiques
- Renforcement des partenariats avec les autres villes
- Échanges d'expertise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-12

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-12-12



Dossier # : 1170005001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue.

Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-14 12:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170005001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue.

CONTENU

CONTEXTE

Entre 2012 et 2014, diverses démarches ont été menées afin de déterminer la pertinence d'autoriser la cuisine de rue à Montréal, la vente d'aliments sur le domaine public étant interdite depuis 1947. Le 28 mars 2013, la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation a rendu publiques ses recommandations pour lesquelles le comité exécutif a déposé ses réponses au conseil municipal du 27 janvier 2014. En s'appuyant sur les recommandations de la Commission, des projets pilotes placés sous la responsabilité des arrondissements ont été réalisés en 2013 et 2014.

En mai et juin 2014, les travaux d'un comité de pilotage ont permis de formuler des recommandations quant au cadre réglementaire général de la cuisine de rue en prévision de la rédaction d'un projet de règlement applicable sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

En février 2015, les dispositions réglementaires étaient soumises au conseil municipal pour décision. Le projet de règlement régissant la cuisine de rue a été adopté le 23 mars 2015 et comporte entre autres des éléments sur le processus de sélection des exploitants de véhicules-cuisines dont la nomination des membres du comité de sélection.

En vertu de ce règlement, le comité de sélection est chargé d'analyser les dossiers de candidatures reçus en utilisant une grille d'évaluation jointe à l'annexe A du règlement et de recommander au service responsable les requérants susceptibles de bénéficier d'un permis.

Le règlement prévoit que la sélection de ses membres se fait par l'adoption d'une ordonnance du comité exécutif et que le mandat des membres est renouvelable un an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0171 - 20 février 2017 - Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, quant :

- à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou

de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186);
- au déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002)
- à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial (CM15 1247)

CE15 0085 - 25 janvier 2017 - Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du règlement régissant la cuisine de rue

CE16 0049 - 13 janvier 2016 - Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du règlement régissant la cuisine de rue

CE15 0365 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002), Adoption - Règlement régissant la cuisine de rue, Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044)

CM15 0186 - 24 février 2015 - Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

CM14 0003 - 27 janvier 2014 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

CE13 0680 - 15 mai 2013 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

CM12 0570 - 18 juin 2012 - Mandater la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation afin d'étudier la vente d'aliments sur le domaine public

DESCRIPTION

Le règlement régissant la cuisine de rue prévoit que le comité de sélection est constitué de 5 membres votants dont 3 membres externes. Ces membres externes, qui ne sont pas des employés de la Ville de Montréal, doivent être associés au domaine de la restauration ou de l'art culinaire. Les deux autres membres sont des employés municipaux. L'article 12 du règlement précise que le comité exécutif nomme par ordonnance les membres externes du comité de sélection. Ces personnes sont nommées pour un mandat d'une durée d'un an, renouvelable une fois.

La nomination des membres externes du comité de sélection se fait en considérant les éléments suivants :

- 1- leur intérêt pour les questions de cuisine de rue et leur disponibilité;
- 2- leur représentativité dans le domaine de la restauration ou de l'art culinaire montréalais;

3- leur expérience professionnelle.

Le Service de la concertation des arrondissements assume la gestion du comité de sélection et propose au comité exécutif de reconduire le mandat de Mmes Nicole-Anne Gagnon et Geneviève O'Gleman, et de nommer Mme Mayssam Samaha, à titre de membres externes du comité de sélection :

Mayssam Samaha, blogueuse sur la gastronomie à l'international pour <http://willtravelforfood.com/>. Ses articles se retrouvent sur différentes plateformes dont celle de Tourisme Montréal, The Globe & Mail, Readers Digest ainsi que dans Magazine Gastronomie.

Madame Nicole-Anne Gagnon, enseignante en gestion de cuisine à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Madame Geneviève O'Gleman, nutritionniste, blogueuse (www.bonne-bouffe.com), auteure (*Les lunchs de Geneviève*, *Bonne bouffe en famille*, *Boîtes à lunch santé* et *Rapido Presto* - Editions La Semaine) et animatrice ("Les dessous de votre assiette" et "Bouffe ou Malbouffe" à Canal Vie).

JUSTIFICATION

La mise en place d'un comité de sélection des bénéficiaires des permis de cuisine de rue est une modalité de mise en oeuvre du règlement régissant la cuisine de rue. Les modalités de fonctionnement du comité de sélection maximisent l'objectivité du processus décisionnel puisque les décisions sont prises à la majorité absolue et que les membres ne doivent pas user de leur influence à l'égard d'un dossier dans lequel ils seraient en conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel.

Les membres externes ont les compétences professionnelles et techniques pour évaluer les dossiers de candidatures selon des critères tels que la qualité de l'offre culinaire, l'expérience professionnelle en matière de restauration et la gestion écoresponsable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement prévoit une rémunération individuelle de 300\$ plus taxes applicables par jour de présence à une rencontre de comité. Nous estimons que le comité se réunira au plus trois jours dans l'année.

Une enveloppe de 2 700\$ est nécessaire pour assumer les frais inhérents au comité de sélection. Cette enveloppe sera prise à même le budget d'opération de l'unité administrative. De plus, les revenus associés au dépôt des candidatures (70\$ pour l'étude du dossier d'un requérant) permettront de compenser pour les frais encourus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La saison estivale débutant le 1er avril 2018, des délais d'approbation retarderaient le démarrage de la saison au détriment des exploitants de camions de cuisine de rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel de candidatures : 30 novembre 2017
Date limite de dépôt des candidatures : 8 janvier 2018 à 11h

Transmission des résultats de l'étude d'admissibilité : 12 janvier 2018

Tenue du comité de sélection : semaine du 29 janvier 2018

Transmission des résultats du processus de sélection : semaine du 5 février 2018

Délivrance des permis : du 15 février au 15 mars 2018

Période d'opération, permis estival : 1er avril 2018 au 31 octobre 2018
Période d'opération, permis hivernal : 1er novembre 2018 au 31 mars 2019
Période d'opération, permis annuel : 1er avril 2018 au 31 mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

r

Parties prenantes

Alain DUFORT, Direction générale

Lecture :

Alain DUFORT, 24 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fedwa-Rym LAHLOU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
chef de division

Le : 2017-11-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2017-11-22



Dossier # : 1176811014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Il est recommandé :

De désigner Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest en remplacement de Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1176811014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

CONTENU**CONTEXTE**

Pour faire suite aux nominations annoncées par la Mairesse de Montréal, Madame Valérie Plante, Monsieur Jean-François Parenteau désire se retirer du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest. De ce fait, un nouveau représentant doit être désigné. Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, comblerait le poste au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun. Il s'agit d'officialiser cette désignation par une résolution du conseil d'arrondissement.

Il s'agit de recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé de celui des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest, à compter de janvier 2018.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1176811014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la réforme des instances liées au développement économique local et aux centres locaux de développement, le CLD de Verdun a été remplacé par une structure couvrant le territoire du Grand Sud-Ouest désignée sous l'appellation PME MTL Grand Sud-Ouest. Lors de la création de cette instance, il a été prévu que chaque arrondissement désignait un représentant au conseil d'administration. Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, a occupé ce poste.

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement du Grand Sud-Ouest porte maintenant la désignation PME MTL Grand Sud-Ouest. Il accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD de Verdun il offre des services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

La gouvernance de ce point de service a été établie à partir d'un nouvel organisme, PME MTL Grand Sud-Ouest dont la composition du conseil d'administration prévoit une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration est composé

de 13 personnes, soit 3 élus et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour Verdun, la représentation est d'un élu et de 3 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommées par le conseil d'arrondissement.

En ce sens, le conseil d'arrondissement de Verdun recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest. Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, avait été désigné pour siéger à ce titre le 18 septembre 2015. Il s'agit de désigner sa remplaçante, en la personne de Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 210270 Désigner Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Grand Sud-Ouest. GDD n° 1156811012

DESCRIPTION

Suite aux nominations annoncées par la Mairesse de Montréal, Madame Valérie Plante, Monsieur Jean-François Parenteau désire se retirer du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest. De ce fait, un nouveau représentant doit être désigné. Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, comblerait le poste au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun. Il s'agit d'officialiser cette désignation par une résolution du conseil d'arrondissement.

Il s'agit de recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé de celui des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest, à compter de janvier 2018.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, par le conseil d'arrondissement en décembre et par le conseil d'agglomération en janvier, permettra d'assurer la continuité des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement de Verdun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le comité exécutif.
Nomination par le conseil municipal.
Nomination par le conseil d'agglomération.
Transmission de la résolution à la directrice de PME MTL Grand Sud-Ouest.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine ÉTHIER, Service du développement économique
Géraldine MARTIN, Service du développement économique

Lecture :

Géraldine MARTIN, 22 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur

Le : 2017-11-22



Dossier # : 1176751002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représenant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Il est recommandé d'approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 11:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176751002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six organismes de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire. L'organisme PME MTL Centre-Ouest dessert les territoires des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest. Les règlements généraux des six (6) organismes PME MTL prévoient une catégorie de membre "élus municipaux" à leur conseil d'administration. Parce que le développement économique local est une compétence du conseil d'agglomération, les membres élus sont proposés par les arrondissements et les villes liées, sous réserve de leur approbation par le conseil d'agglomération.

Suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, les arrondissements et villes liées doivent désigner les élus qui siégeront sur les conseils d'administration des six (6) organismes PME MTL. Avant les élections, monsieur Daniel Robert, conseiller municipal, représentait la Ville de Mont-Royal sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CG16 0281 Nomination de monsieur Daniel Robert, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

DESCRIPTION

Le conseil de la Ville de Mont-Royal a désigné, à sa séance du 20 novembre 2017, monsieur Jonathan Lang comme son représentant pour siéger à titre d'administrateur votant au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de la Ville de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité et le suivi des interventions en matière de développement économique local entre l'organisme et cette ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-11

Yan BEAUMONT
Conseiller en planification

Géraldine MARTIN
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-12-13



Dossier # : 1177169005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-14 12:21

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177169005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'Anjou, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement (CLD) sur le territoire de la Ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-l'Île. Le PME MTL Est-de-l'Île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'Anjou, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-l'Île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissements et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 12050 - Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement d'Anjou recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration de la PME MTL Est-de-l'Île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan BEAUMONT, Service du développement économique

Lecture :

Yan BEAUMONT, 12 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-11

Jennifer POIRIER
Directrice services administratifs, relations
avec les citoyens et greffe

**Dossier # : 1176467002**

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de cinq membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de janvier 2018 à janvier 2021, soit Mme Wafa Al Hamed, M. Stendolph Ismael, M. Rafael Benitez, Mme Marie-Christine Jeanty et Mme Cécile Deschamps. Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat la nomination de deux membres soit Mme Fanny Guérin et Mme Angela Sierra jusqu'au 23 mars 2021. Désigner M. Moussa Sène à la présidence et Mme Sabine Monpierre à la première vice-présidence jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

De nommer, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour une période de trois ans, soit de janvier 2018 (à compter de la date de la résolution du présent dossier au conseil municipal) à janvier 2021 les personnes suivantes :

- Mme Marie Christine Jeanty
- M. Stendolph Ismael
- Mme Wafa Al-Hamed
- M. Rafael Benitez
- Mme Cécile Deschamps

De procéder au renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans qui se terminera le 23 mars 2021 des deux membres suivantes :

- Mme Fanny Guérin
- Mme Angela Sierra

De désigner les personnes suivantes à titre de :

- Président, M. Moussa Sène, jusqu'au terme de son présent mandat le 21 novembre 2019.
- 1ère Vice-présidente, Mme Sabine Monpierre, jusqu'au terme de son présent mandat le 21 novembre 2019.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-15 14:22

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176467002

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de cinq membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, de janvier 2018 à janvier 2021, soit Mme Wafa Al Hamed, M. Stendolph Ismael, M. Rafael Benitez, Mme Marie-Christine Jeanty et Mme Cécile Deschamps. Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat la nomination de deux membres soit Mme Fanny Guérin et Mme Angela Sierra jusqu'au 23 mars 2021. Désigner M. Moussa Sène à la présidence et Mme Sabine Monpierre à la première vice-présidence jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil interculturel de Montréal a été institué en vertu de l'article 83.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

La section X de la Charte de la Ville de Montréal prévoit les dispositions concernant le Conseil interculturel de Montréal (CIM).

En vertu de l'article 83.4 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil municipal a adopté le règlement 02-044-1 encadrant le fonctionnement, notamment le nombre de membres constituant le conseil et leurs qualifications.

Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (article 2, règlement 02-044-1).

Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1228 - 21 novembre 2016 - Nominations de six membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un mandat de trois ans, soit du 21 novembre 2016 au 21 novembre 2019. Désigner un membre à la vice-présidence (2e) et un membre à la présidence (1162714002).

CM15 0269 - 23 mars 2015 - Nomination de 8 membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, soit du 23 mars 2015 jusqu'au 23 mars 2018. Approuver le renouvellement des mandats de 7 membres. Désignation de 2 membres à la vice-présidence (1ère et 2e). Désigner un membre à la présidence du Conseil interculturel de Montréal (1142714004).

CM12 0888 - 22 octobre 2012 - Nomination de 6 membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de deux ans, soit du 22 octobre 2012 au 22 octobre 2014.

CM02 0137 - 25 mars 2002 - Adoption du règlement sur la constitution du Conseil interculturel de Montréal (1020960001).

DESCRIPTION

Membres démissionnaires :

Madame Alida Piccolo a été nommée membre du Conseil interculturel de Montréal le 23 mars 2015 pour un premier mandat se terminant le 23 mars 2018. Toutefois pour des raisons personnelles elle a remis sa démission comme membre et comme première vice-présidente le 24 avril 2017. Son poste doit être remplacé par la nomination d'un nouveau membre et une nomination à la première vice-présidence doit être faite.

Madame Brunilda Reyes a été nommée membre du Conseil interculturel de Montréal le 23 mars 2015 pour un premier mandat se terminant le 23 mars 2018. Toutefois pour des raisons personnelles et professionnelles elle a remis sa démission comme membre le 31 octobre 2017. Son poste doit être remplacé par la nomination d'un nouveau membre.

Fin de mandat des membres et de la présidence :

Madame Marie-Aline Vadius, Madame Orly Nahmias et Monsieur Jean-Emmanuel Pierre ont été nommés pour un premier mandat de deux ans le 22 octobre 2012, puis pour un deuxième mandat de trois ans se terminant le 23 octobre 2017. Leurs postes doivent être remplacés par la nomination de trois nouveaux membres.

Madame Marie-Aline Vadius a été nommée présidente le 21 novembre 2016. Puisque son mandat se termine le 23 octobre 2017, son poste doit être remplacé par une nomination à la présidence.

Nomination des membres et processus de sélection :

Un processus d'appel de candidatures a eu lieu au printemps 2016 au terme duquel le Service des ressources humaines a reçu 97 candidatures. De ce nombre, 25 candidats ont été reçus en entrevue par un comité de sélection. Le comité de sélection était formé d'un représentant(e) de 3 formations politiques. Une personne représentant le Service de la diversité sociale et des sports, division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques (SDSS), ainsi que la coordination du Conseil interculturel participaient également aux entrevues en tant qu'observatrices.

Les entrevues se sont déroulées pendant la période du 22 au 30 juin 2016.

Les élu(e)s faisant partie du comité de sélection étaient :
Madame Mary Deros et Madame Erika Duchesne (Équipe Denis Coderre pour Montréal),
Madame Mindy Pollak (Projet Montréal) et Monsieur Steve Shanahan (Vrai changement pour Montréal).

Des représentants du Service de la diversité sociale et des sports, Monsieur Marc Rivest et Madame Claudie Mompont, agissaient à titre d'observateurs ainsi que Madame Edwige Noza du Conseil interculturel de Montréal.

Une grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres avec les candidats et un pointage a été attribué à chacun d'eux. Au terme des 25 entrevues, dix-huit candidats et candidates ont été retenu(e)s pour siéger au Conseil interculturel de Montréal et ont été inscrits sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels et sept candidats n'ont pas été retenus.

Deuxième tour du processus de sélection :

Un deuxième tour pour compléter la banque de candidature a été organisé au mois d'août 2017. Parmi les treize candidats choisis dans la liste d'appel de 2016, cinq se sont présentés en entrevue le 7 septembre 2017.

Les personnes faisant partie du comité de sélection étaient :

Madame Louise Richard, directrice de la direction de la culture, aux sports, aux loisirs et au développement social de l'arrondissement LaSalle pour Équipe Manon Barbe Team;

Monsieur Mustapha Trari, conseiller en affaires interculturelles au Service de la diversité sociale et des sports;

Madame Françoise Nuckle, conseillère en recherche de talents et dotation aux Service des ressources humaines;

Monsieur Francesco Miele, leader de la majorité* au conseil municipal de la Ville de Montréal, Vice-président de la commission de la Ville de Montréal sur la présidence du conseil, conseiller de ville dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

Monsieur Alain Roussel, agent de recherche au Bureau de la présidence du conseil en remplacement du secrétaire-rechercheur du CIM.

* : titre au moment de siéger.

Une grille d'entrevue a été utilisée lors des rencontres avec les candidats et un pointage a été attribué à chacun d'eux. Au terme des cinq entrevues, tous les candidats et candidates ont été retenu(e)s pour siéger au Conseil interculturel de Montréal et ont été inscrits sur une liste de réserve pour des besoins de comblement de postes éventuels.

Les candidats retenus répondent aux critères énoncés à l'article 3 du règlement sur le Conseil interculturel (02-044-1) :

« 3. Pour devenir membre du conseil, toute personne doit :

1 ° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles;

2 ° avoir une connaissance des enjeux municipaux;

3 ° avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise: économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;

4 ° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières.

Les membres sont choisis parmi la population montréalaise provenant de divers secteurs d'activité. De plus, ce choix doit refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes.»

Nomination d'un membre:

Le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044-1) prévoit que toute vacance au sein du conseil doit être comblé dans les quatre mois où elle survient (article 6).

Le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044-1) prévoit :

Ainsi, à la suite du départ de cinq membres, il est recommandé de procéder à :

la nomination de Madame Marie-Christine Jeanty pour un mandat de trois ans, soit de janvier 2018 à janvier 2021, en remplacement de Madame Alida Piccolo;
la nomination de Monsieur Stendolph Ismael pour un mandat de trois ans, soit de janvier 2018 à janvier 2021, en remplacement de Monsieur Jean-Emmanuel Pierre;
la nomination de Madame Wafa Al Hamed pour un mandat de trois ans, soit de janvier 2018 à janvier 2021, en remplacement de Madame Orly Nahmias;
la nomination de Monsieur Rafael Benitez pour un mandat de trois ans, soit de janvier 2018 à janvier 2021, en remplacement de Madame Marie-Aline Vadius;
la nomination de Madame Cécile Deschamps pour un mandat de trois ans, soit de janvier 2018 à janvier 2021, en remplacement de Madame Brunilda Reyes.

Renouvellement de deux membres pour un deuxième mandat :

Le règlement 02-044-1 stipule : *" Par la suite, tous ces mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans" .*

Madame Fanny Guérin aura accompli un premier mandat de trois ans comme membre du Conseil interculturel de Montréal le 23 mars 2018. Il est suggéré de procéder à son renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans qui se terminera le 23 mars 2021.

Madame Angela Sierra aura accompli un premier mandat de trois ans comme membre du Conseil interculturel de Montréal le 23 mars 2018. Il est suggéré de procéder à son renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans qui se terminera le 23 mars 2021.

Désignation - présidence et vice-présidence (2 postes) :

Selon la Charte de la Ville de Montréal art. 85 :

« Le conseil de la ville, par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nomme les membres du conseil interculturel et désigne parmi eux un président et un ou deux vice-présidents .

Les membres sont choisis en fonction de leur intérêt et de leur expérience à l'égard des relations interculturelles et de façon à refléter la composition de la société québécoise et, en particulier, montréalaise. Le mandat d'un membre ne peut être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois. »

Au terme de ce processus, les personnes suivantes ont été désignées :

Monsieur Moussa Sène à titre de président en remplacement de Madame Marie-Aline Vadius, jusqu'au terme de son présent mandat le 21 novembre 2019.

Madame Sabine Monpierre à titre de 1ère vice-présidente en remplacement de Madame Alida Piccolo, jusqu'au terme de son présent mandat le 21 novembre 2019.

JUSTIFICATION

Le règlement sur le Conseil interculturel (02-044-1) prévoit que toute vacance au sein du conseil doit être comblée dans les quatre mois où elle survient. (article 6).

Les membres sont nommés par le Conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de trois ans. (art. 4, 02-044-1)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'article 83.9 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville met à la disposition du CiM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
Le budget total de fonctionnement du Conseil interculturel de Montréal est de 246 200\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le conseil ainsi que les avis publiés sont des actions qui visent à favoriser le rapprochement interculturel et un mieux vivre ensemble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la production d'avis et la tenue d'activités traitant de la question des relations interculturelles, le Conseil vise à informer l'Administration municipale des principaux enjeux en matière de relations interculturelles à Montréal et à formuler diverses recommandations visant à favoriser un mieux vivre ensemble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Par communiqué de presse sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du CiM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil de ville : séance visée du 22 janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-14

Marie-Claude HAINCE
Secrétaire recherchiste

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1177670003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Kathryn Verville-Provencher à titre de présidente et nommer M. Rami Habib à titre de vice-président pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'en décembre 2018. Nommer M. Simon Cousineau à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en janvier 2021.

Il est recommandé de nommer au Conseil jeunesse de Montréal :

- Mme Kathryn Verville-Provencher à titre de présidente pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.
- M. Rami Habib à titre de vice-président pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.
- M. Simon Cousineau à titre de membre, pour le secteur Centre, pour un mandat de 3 ans se terminant le 31 janvier 2021, en remplacement de M. François Marquette.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-18 11:34

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177670003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Kathryn Verville-Provencher à titre de présidente et nommer M. Rami Habib à titre de vice-président pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'en décembre 2018. Nommer M. Simon Cousineau à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en janvier 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

La nomination d'une nouvelle présidence et d'une nouvelle vice-présidence pour l'année 2018 doit être effectuée étant donné la fin de ces mandats en décembre 2017.

Le code de régie interne du CjM mentionne que le mandat des membres du CE sont d'un (1) an et débute en janvier et se termine en décembre de chaque année. L'élection pour la présidence et la vice-présidence 2018 s'est tenue le 29 novembre 2017 lors d'une assemblée ordinaire.

Nomination d'un nouveau membre :

Un poste est à pourvoir en janvier 2018 à la suite de la fin du deuxième et dernier mandat d'un membre.

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1174 en date du 25 septembre 2017 - Approuver le renouvellement du mandat de Madame Kathryn Verville-Provencher à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020. Nommer Madame Jessica Condemni à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en septembre 2020.

CM16 1400 en date du 19 décembre 2016 Nommer M. François Marquette à titre de président et nommer Mme Amina Janssen à titre de vice-présidente pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017. Nommer M. Rami Habib à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en décembre 2019

CM14 0958 en date du 27 octobre 2014 - Nommer M. Gopinath Jeyabalaratnam à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2017 et renouveler pour une période de 3 ans se terminant en novembre 2017, le mandat de M. François Marquette à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal.

CM02 0777 - Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

La présidence et la vice-présidence du CjM terminent leur mandat en décembre 2017. Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du CjM ont été invités à faire connaître leur intérêt à pourvoir ces deux postes. Des candidatures ont été reçues pour chacun des postes à combler. Mme Kathryn Verville-Provencher a été élue à titre de présidente et M. Rami Habib a été élu pour occuper la fonction de vice-président.

Madame Verville-Provencher est membre du CjM depuis août 2014. Monsieur Habib est quant à lui membre depuis décembre 2016. Tous deux ont démontré l'intérêt, la motivation et les habiletés à occuper leur poste respectif et participent activement aux diverses activités du CjM.

À la suite des élections à l'assemblée des membres du 29 novembre 2017, les désignations suivantes sont recommandées :

Nom	Date de début du mandat à ce titre	Date de fin du mandat à ce titre
Mme Kathryn Verville-Provencher	janvier 2018	31 décembre 2018
M. Rami Habib	janvier 2018	31 décembre 2018

Membre terminant son second mandat et son mandat à la présidence :

Nom	Date de fin de mandat
M. François Marquette	31 décembre 2017

Nomination d'un nouveau membre :

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
-----	-------------------------	-----------------------	-----------------

JUSTIFICATION

Nomination d'un nouveau membre :

L'appel de candidatures réalisé au printemps 2016 a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise comme stipulée dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de 5 personnes : trois représentants des quatre partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable du dossier de la jeunesse au Service de la diversité sociale et des sports et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé de Mme Marie-Eve Brunet, élue de Verdun pour Équipe Coderre, Mme Laurence Lavigne Lalonde, élue de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour Projet Montréal, Mme Virginie Harvey, responsable du soutien aux élus pour Coalition Montréal, M. Mehdi Lekehal, responsable du dossier de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et des sports (observateur) et Mme Geneviève Coulombe, coordonnatrice du Conseil jeunesse de Montréal (observatrice). Aucun représentant de Vrai changement pour Montréal n'a pu être délégué.

Soixante-deux candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Seize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Vingt-cinq personnes ont été rencontrées en entrevue et seize ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve.

La candidature de M. Simon Cousineau a été sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de réserve. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 228 000\$ en 2017. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

La rémunération annuelle de la présidence et de la vice-présidence sont assumées à l'intérieur du budget annuel du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais et montréalaises au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis et désignation d'une présidence et d'une vice-présidence assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité dans les journaux et communiqué de presse pour annoncer la campagne de recrutement.
Diffusion de la campagne de recrutement sur les réseaux sociaux et le site Internet du CjM.
Communiqué de presse annonçant les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henri SCABORO
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-15

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1177726002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, Marie-Christine Lê-Huu et Sylvie François à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire.

Il est recommandé :

- d'approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, Marie-Christine Lê-Huu et Sylvie François à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-18 11:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177726002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, Marie-Christine Lê-Huu et Sylvie François à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Hussein, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal, à titre de membres, mesdames Jennifer Bourdages, en remplacement de monsieur Harold Faustin, Marie-Christine Lê-Huu, en remplacement de monsieur Philippe Lambert et Sylvie

François.

Il est également proposé de renouveler, pour un mandat de trois ans, la nomination de madame Marie-Christine Dufour, à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire..

Les notes biographiques pour mesdames Bourdages, Lê-Huu et François, ainsi que le tableau des nominations et l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du CAM, se trouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil car les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette recommandation n'a aucun impact financier, puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme ROY-MARCOUX
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-18

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1177721001

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Mmes Nelly Esméralda Zarfi et Marie-Ève Maillé comme membres du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2021. Approuver la nomination de Mme Michèle Chappaz comme membre du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat se terminant en septembre 2019. Approuver les nominations de Mmes Josiane Maheu et Ghislaine Sathoud comme membres du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en janvier 2021. Désigner Mme Josiane Maheu comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans se terminant en janvier 2020.

Il est recommandé de nommer au Conseil des Montréalaises :
À titre de membre :

- Mme Nelly Esméralda Zarfi pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2021;
- Mme Marie-Ève Maillé pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2021;
- Mme Michèle Chappaz pour un deuxième mandat se terminant en septembre 2019;
- Mme Josiane Maheu pour un deuxième mandat se terminant en janvier 2021;
- Mme Ghislaine Sathoud pour un deuxième mandat se terminant en janvier 2021;

Et de désigner Mme Josiane Maheu vice-présidente pour un premier mandat se terminant en janvier 2020.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-18 11:34

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177721001

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Mmes Nelly Esméralda Zarfi et Marie-Ève Maillé comme membres du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de trois ans se terminant en janvier 2021. Approuver la nomination de Mme Michèle Chappaz comme membre du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat se terminant en septembre 2019. Approuver les nominations de Mmes Josiane Maheu et Ghislaine Sathoud comme membres du Conseil des Montréalaises pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en janvier 2021. Désigner Mme Josiane Maheu comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans se terminant en janvier 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18.

Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

Lorsqu'un mandat de trois ans est terminé, il est possible de le renouveler pour un mandat consécutif de trois ans.

Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

Le code de régie interne du Conseil des Montréalaises, modifié le 22 avril 2015, mentionne que les mandats des membres du comité exécutif sont de deux ans. L'élection pour la vice-présidence s'est tenue le 13 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0745 du 15 juin 2015

Nomination de madame Aurélie Lebrun à titre de membre pour un premier mandat se terminant en juin 2018.

CM15 0745 du 15 juin 2015

Nomination de madame Cathy Wong à titre de membre pour un deuxième mandat se terminant en juin 2018.

CM13 0900 du 23 septembre 2013

Nomination de madame Michèle Chappaz à titre de membre pour un premier mandat se terminant en septembre 2016.

CM14 1224 du 15 décembre 2014

Nomination de madame Josiane Maheu pour un premier mandat se terminant en janvier 2018.

CM14 1224 du 15 décembre 2014

Nomination de madame Ghislaine Sathoud pour un premier mandat se terminant en janvier 2018.

CM15 1464 du 14 décembre 2015

Désignation de madame Sharon Hackett comme vice-présidente pour un deuxième mandat se terminant en décembre 2017.

CM04 0753 du 25 octobre 2004

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

CM04 0410 du 18 mai 2004

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

Membres en fin de mandat:

Nom	Motif
Mme Aurélie Lebrun	Démission
Mme Cathy Wong	Démission
Mme Michèle Chappaz	Fin de premier mandat
Mme Josiane Maheu	Fin de premier mandat
Mme Ghislaine Sathoud	Fin de premier mandat

Vice-présidente en fin de mandat:

Nom	Motif
Mme Sharon Hackett	Fin de deuxième mandat

À la suite de ces démissions et fins de mandats, les nominations suivantes sont recommandées :

Nomination de membres :

Le règlement 04-064 stipule que les membres sont nommées pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	En remplacement de :
Mme Nelly Esméralda Zarfi	Janvier 2018	Janvier 2021	Mme Aurélie Lebrun
Mme Marie-Ève Maillé	Janvier 2018	Janvier 2021	Mme Cathy Wong

Processus de sélection :

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu au printemps 2016. Pour la première fois, cet appel de candidatures s'est tenu conjointement avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil interculturel de Montréal. Des 91 Montréalaises intéressées, 25 candidates ont été vues en entrevue et 20 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé** idéalement d'une élue de chacun des partis et minimalement d'au moins deux élues. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate, qui obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises identifie la ou les candidates qui peuvent combler les besoins selon les différents critères : expertise, lieu de résidence, âge, etc.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées en 2016 :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais, un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine et une campagne dans les réseaux sociaux couvrant la période du 18 avril au 23 mai 2016 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de mesdames Érika Duchesne (Équipe Denis Coderre pour Montréal), Justine MacIntyre (Vrai changement pour Montréal), Marie-Andrée Mauger (Projet Montréal), toutes élues municipales. Mme Rabia Chaouchi, chef d'équipe à la Direction de la diversité sociale et des sports, Mme Charlotte Thibault, ancienne présidente du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et Mme Guylaine Poirier, secrétaire-recherchiste du Conseil des Montréalaises, a agi à titre de coordonnatrice du processus en collaboration avec le Service des ressources humaines.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à (l'ancienne) responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Manon Gauthier.

Renouvellement du mandat de membre:

Le règlement 04-064 stipule que les mandats de membres sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale de trois ans.

Madame Michèle Chappaz est membre depuis septembre 2013. Mesdames Josiane Maheu et Ghislaine Sathoud sont membres depuis janvier 2015. Elle ont toutes les trois démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste et participent assidûment aux diverses activités du Conseil des Montréalaises. Le Conseil des Montréalaises recommande donc la nomination de ces trois membres pour un deuxième mandat.

Michèle Chappaz a accompli un premier mandat de trois ans comme membre du Conseil des Montréalaises. Elle désire poursuivre son engagement pour un deuxième mandat se terminant en septembre 2019. Son mandat aurait du être renouvelé en septembre 2016, mais il ne l'a pas été pour des raisons administratives. Il est ainsi recommandé de renouveler pour un deuxième mandat Mme Chappaz se terminant en septembre 2019.

Josiane Maheu et Ghislaine Sathoud ont accompli un premier mandat de trois ans comme membres du Conseil des Montréalaises. Elles désirent toutes les deux poursuivre leur engagement pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en janvier 2021.

Désignation de la vice-présidence:

La vice-présidente du Conseil des Montréalaises termine son mandat en décembre 2017. Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du Conseil des Montréalaises ont été invitées à faire connaître leur intérêt à pourvoir ce poste. Deux candidatures ont été reçues. Mme Josiane Maheu a été élue à titre de vice-présidente le 13 décembre 2017. Mme Josiane Maheu est membre depuis janvier 2015. Elle participe assidûment aux diverses activités du Conseil des Montréalaises et a démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper le poste vice-présidente. Le Conseil des Montréalaises recommande donc sa désignation au poste de vice-présidente.

La durée du mandat de la présidente et des vice-présidentes est de deux ans.

À la suite de cette élection, la désignation de Mme Josiane Maheu comme vice-présidente, pour un premier mandat se terminant en janvier 2020, est recommandée.

JUSTIFICATION

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de

la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Vingt candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence. Il est à noter que les Montréalaises ayant soumis leur candidature lors de cette campagne de recrutement résident principalement dans les quartiers centraux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 246 200 \$ plus une somme additionnelle de 65 340 \$ allouée pour le mandat sur la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1, pour un montant total de 311 540 \$ en 2017. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nomination des nouvelles membres sera annoncée par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : séance visée le 22 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-18

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-12-18

CE : 40.001
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170870001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 10:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170870001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'acquisition de terrains, prévu au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, s'inscrit dans un contexte d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des pratiques de gestion du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Il vise à réduire les coûts d'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des projets du SIVT et permet :

- d'acquérir les propriétés visées suffisamment tôt pour éviter des hausses de prix (bien avant les règlements d'emprunt des projets);
- de préserver la confidentialité financière et spatiale des transactions prévues;
- d'assurer un suivi systématique des dossiers de transactions à confier au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- d'harmoniser les pratiques d'acquisition des terrains pour les besoins des projets du SIVT.

Un règlement d'emprunt de 12,6 M \$ pour les acquisitions relevant de la ville centre est entré en vigueur en 2017. Il est aussi nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt similaire pour les acquisitions relevant des compétences de l'agglomération afin de financer l'ensemble des acquisitions de terrains du SIVT, en incluant les pistes cyclables, les voies réservées et les autres projets de compétence d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1479 - 20 décembre 2016 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains.
CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12,6 M \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition des terrains y compris les honoraires professionnels, frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Ce règlement s'appliquera aux

transactions nécessaires aux projets de pistes cyclables, de voies réservées et autres projets de compétence d'agglomération, sous la responsabilité financière du SIVT.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant les acquisitions de terrains de compétence d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet «46104 - Acquisitions de terrains» de la programmation du PTI 2018-2020 qui sera soumis en janvier 2018 au vote des instances décisionnelles. Les transactions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de projets contribuant au développement durable :

- aménagement de pistes cyclables;
- aménagement de voies réservées au transport collectifs;
- grands projets intégrant des aménagements dédiés aux transport actifs et collectifs et des mesures de mitigation des impacts environnementaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement est requise afin de ne pas compromettre la réalisation des différents projets planifiés par le SIVT. L'acquisition de terrains par ce règlement d'emprunt permet d'acquérir plus tôt et à meilleur coût les terrains nécessaires à la réalisation des projets du SIVT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : janvier 2018.
2. Adoption : février 2018
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-
Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard NIORÉ
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-29

James BYRNS
Chef de Division - Grands Projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-12-14

CE : 50.001
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176347030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

De prendre acte du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176347030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à permettre au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal de prendre acte du rapport de consultation publique sur le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Cette procédure est établie en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), laquelle permet au Conseil d'agglomération de Montréal d'adopter un règlement que doit respecter la STM dans la réalisation des travaux de réfection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La STM souhaite procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx afin de répondre aux besoins en énergie de 13 stations du réseau de métro. Le projet implique également le remplacement de la membrane d'étanchéité recouvrant le métro Lionel-Groulx.

En vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), le Conseil d'agglomération de Montréal doit adopter un règlement comportant les normes de volumétrie, d'usage et d'implantation encadrant le projet. À noter que le projet déroge au zonage actuellement permis pour ce site, notamment en terme d'usage et de hauteur, compte tenu qu'il s'implante sur un terrain de catégorie d'usage « parc ».

La procédure en vertu de l'article 158.3 inclut une assemblée publique de consultation devant être tenue par la STM.

Le 3 mai 2017, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) a créé la commission responsable de tenir une consultation publique

Le résultat de cette consultation, ayant eu lieu en deux parties, soit le 25 mai 2017 pour

l'information aux citoyens du projet, puis le 15 juin 2017 pour la séance d'audition des opinions, est étagé dans le rapport faisant l'objet du présent dossier.

L'analyse et les recommandations de la commission portent sur les enjeux suivants :

- Le projet dans son ensemble
- L'intégration harmonieuse du projet
- Les travaux et la période de chantier
- Le dialogue avec les citoyens

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à permettre au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal de prendre acte du rapport de consultation publique sur le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx. Cette étape participative constitue un échelon obligatoire en vue de l'adoption du règlement qui sera édicté en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01). Le règlement encadrera les paramètres normatifs du projet, alors que les considérations architecturales et paysagères seront par la suite traitées lors d'une révision architecturale via la procédure des plans d'implantation et d'intégration architecturales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise à consolider la desserte en transport en commun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation a été annoncée le 8 mai 2017 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM.

Des dépliants d'information ont été distribués aux résidents du secteur et des affiches apposées sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 mai 2017 : la STM autorise la création de la commission responsable de la consultation publique

8 mai 2017 : annonce de la consultation

25 mai 2017 : séance publique d'information

15 juin 2017 : dépôt des mémoires

Août 2017 : dépôt du rapport de consultation

10 janvier 2018 : dépôt du rapport au comité exécutif

22 janvier 2018 : dépôt du rapport au conseil municipal

25 janvier 2018 : dépôt du rapport au conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Conforme aux procédures prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-11-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1177526036

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill - Rapport final.

Il est recommandé :

d'informer le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill - Rapport final.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-04 09:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526036

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill – Rapport final.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au bris d'une conduite d'aqueduc privée sur le terrain du 1240 rue Mill, survenu le 5 juillet 2017, un affaissement de la chaussée fut constaté le 6 juillet 2017 du côté sud-ouest de la rue Mill à l'intersection de la rue Oak (entre les rues Bridge et Riverside).

À proximité de l'affaissement, quatre conduites d'égouts sont présentes :

- au nord, le collecteur Riverside de 3500 mm de diamètre en béton armé, construit en 1970;
- au centre, un collecteur ovoïde de 1200 x 1800 mm en briques, construit en 1864;
- au sud, un égout secondaire de 1200 mm de diamètre en briques, construit en 1914;
- à l'extrême sud, l'intercepteur sud-est, à une profondeur de 35 m.

Une inspection télévisée des conduites a été réalisée et a révélé que le collecteur Riverside ainsi que l'égout secondaire de 1200 mm étaient en très bonne condition. Toutefois, l'inspection de la conduite de 1200mm x 1800 mm a témoigné d'un premier amoncellement de débris mixtes à l'emplacement de la zone d'affaissement (obstruction à près de 100 %) ainsi que d'un second amoncellement 60 m en amont de l'affaissement (obstruction à 90 %). La présence de ces débris empêchait l'inspection de la conduite à l'endroit de l'affaissement de la chaussée.

L'inspection télévisée du drain privé de 375 mm provenant du 1240 rue Mill a permis de constater l'écrasement et l'obstruction de cette conduite à environ 14 m du regard localisé sur le terrain privé, soit dans la zone de l'affaissement de la chaussée.

Dès lors, la possibilité de l'effondrement de cet égout collecteur dans un secteur achalandé et à proximité du pont Victoria fut considérée et avec l'accord des autorités municipales, des travaux d'urgence ont été entrepris, sous la responsabilité de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). À cet effet, voir le formulaire d'autorisation du 19 juillet 2017 annexé en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à informer le conseil d'agglomération des travaux effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill et des coûts finaux suite aux travaux d'urgence, comme décrit ci-dessous.

Afin de pouvoir finaliser l'inspection de la conduite, l'enlèvement des débris fut entamé avec deux firmes, Véolia et Beauregard Environnement, sans résultats probants toutefois en raison de la non-efficacité des équipements de récurage d'égout pour ce type de dépôt (gros blocs de béton, pierre compactée, etc.)

La DEEU a alors contacté la firme CWW afin de planifier une opération de nettoyage (sortie des gros débris) de la conduite 1200 x 1800 mm avec entrée de travailleurs dans la conduite. Une fois la zone d'affaissement nettoyée, une dizaine de zones de bris fut constatée sur les parois latérales du collecteur, notamment au branchement du drain privé provenant du 1240, rue Mill ainsi qu'au raccordement de la conduite de 600 x 900 mm provenant de la rue Oak. Ces bris furent tous réparés par projection de béton fibré.

Parallèlement à ces travaux, l'inspection de la conduite fut complétée sur l'ensemble du tronçon entre les rues Bridge et Riverside. En plus de diverses zones d'accumulation de débris, deux zones présentant une détérioration importante de la couronne du collecteur ont été identifiées.

Avec l'accord des autorités municipales, la DEEU a étendu le mandat donné à la firme CWW le 19 juillet 2017 afin de procéder à la réparation de ces deux sections du collecteur à risques élevés. Voir le formulaire d'autorisation du 17 août 2017 annexé en pièce jointe.

Du 21 août au 1^{er} septembre, la firme CWW a procédé à la réparation de deux sections du collecteur d'environ 4 m chacune, à la réparation du drain privé défectueux à l'origine de l'affaissement de la chaussée, au nettoyage complet du collecteur sur le tronçon et à l'inspection de tous les puisards/regards locaux s'y raccordant.

Il est à noter que plusieurs de ces puisards sont abîmés ou bloqués et que des travaux d'entretien et de réparation de ces puisards devront être réalisés par l'arrondissement.

Les travaux effectués lors de cette intervention d'urgence sont identifiés sur les factures finales des firmes Véolia, Beauregard et CWW annexées en pièces jointes et le coût final des

travaux, incluant des frais de signalisation de l'arrondissement, est de 437 988,06 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Considérant les nombreux bris affectant l'intégrité structurale de cette conduite centenaire, il était requis de procéder à des travaux d'urgence afin d'éviter de graves répercussions advenant un effondrement de la conduite et un affaissement de la chaussée dans ce secteur déjà fort sollicité au niveau de la circulation automobile (pont Victoria, etc.)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant évalué initialement se situait entre 375 000 \$ et 425 000 \$. Le coût final est de 437 988,06 \$ taxes incluses, ce qui représente un écart de 12 988,06 \$ par rapport à l'évaluation initiale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'état de la situation nous obligeait à exécuter immédiatement les travaux nécessaires afin de stabiliser la situation et éviter un probable effondrement de la conduite qui aurait pu produire un affaissement de la chaussée et ainsi compromettre la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 2018-01-10
Conseil municipal 2018-01-22
Conseil d'agglomération 2018-01-25

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 1er décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-30

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-12-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-01



Dossier # : 1174396018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er novembre 2017 au 30 novembre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) , couvrant la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 novembre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-12 11:49

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er novembre 2017 au 30 novembre 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 novembre 2017, il est démontré qu'il y a eu cinq (5) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1877 - 22 novembre 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 octobre 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain), couvrant la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 novembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-12-11

CE : 60.004
2018/01/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS